

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

**CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE
EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET EDUCATIVES**

**UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

**POSTGRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES**

**DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES**

DEPARTEMENT OF HYSTORY

**LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-
ROUGE DANS LA PROMOTION DU VOLONTARIAT : CAS
DE LA CROIX-ROUGE CAMEROUNAISE (1960- 2022)**

Mémoire soutenu publiquement le 21 Juillet 2023, en vue de l'obtention du
Diplôme de Master en Histoire

Option : Histoire des relations Internationales

Par

Parfait NNANGUELE VOUNDI

Licence en Histoire

Membres du Jury

Président : Willibrood DZE-NGWA (Pr) Université de Yaoundé I

Rapporteur : Virginie WANYAKA (Pr) Université de Yaoundé I

Membre : Cassimir TCHUIDJING (CC) Université de Yaoundé I



Année académique 2022-2023

À

La famille Voundi Mbida

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à l'endroit du Pr. Virginie Wanyaka pour toute sa disponibilité et sa rigueur scientifique. Elle a bien accepté de diriger ce travail malgré ses multiples occupations académiques.

Aux enseignants du Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, qui sans relâche nous ont toujours encouragés sur le chemin de la recherche. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

À la Présidente de la Croix-Rouge Camerounaise Mme Cécile Akame Mfoumou, qui nous a ouvert les portes de l'association humanitaire qu'elle a la charge, ainsi qu'à tout le personnel de ladite association humanitaire. Qu'ils reçoivent notre sincère gratitude.

À nos camarades, aînés académiques et amis qui nous ont encouragé et prodigué des conseils pour la réalisation de ce travail scientifique.

À toute notre famille biologique pour son soutien moral et matériel.

SOMMAIRE

DÉDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
SOMMAIRE	iv
LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	v
RÉSUMÉ.....	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
Chapitre I : État des lieux de l’encadrement du volontariat dans le monde et diagnostic.....	28
I. L’encadrement du volontariat sur le plan International	28
II. Diagnostic sur l’état des lieux du volontariat.....	Error! Bookmark not defined.
Chapitre II- Sociogenèse du Mouvement International de la Croix-Rouge.....	48
I. Contexte de création du mouvement international de la Croix-Rouge	48
II. Les missions et principes fondamentaux du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	59
Chapitre III : Organigramme de la Croix-Rouge Camerounaise et la matérialisation des actions volontaires	64
I. Contexte de création et missions de la Croix-Rouge Camerounaise	66
II. Organisation et fonctionnement de la Croix-Rouge Camerounaise.....	71
III. Matérialisation des actions volontaires de la Croix-Rouge Camerounaise	80
Chapitre IV : Analyse de l’impact des actions volontaires de la CRC et Perspectives.....	100
I. Essence des missions volontaires au sein de la Croix-Rouge Camerounaise	100
II. Analyse sur l’apport et la valeur socioéconomique du volontariat	104
III. Perspectives en vue d’une amélioration de l’œuvre des ONG au Cameroun.....	109
Conclusion Générale	117
Annexes.....	120
Sources et Références Bibliographiques	123
Table des matières	133

LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

- ACRC** : Archive de la Croix-Rouge Camerounaise
- AFVP** : Association Française des Volontaires du Progrès
- AMINJEC** : Archives du Ministère de Jeunesse et de l'éducation Civique
- AMINREX** : Archives du Ministère des Relations Extérieures
- BIT** : Bureau Internationale du Travail
- CICR** : Comité Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- CONFESJES** : Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie
- CRC** : Croix-Rouge Camerounaise
- CRF** : Croix-Rouge Française
- CRTV** : Cameroun Radiotélévision
- DCPVH** : Direction de la Communication et de la Promotion des Valeurs Humanitaires
- DD** : Développement Durable
- DIH** : Droit Internationale Humanitaire
- DNGC** : Direction Nationale de la Gestion des Catastrophes
- DPC** : Direction de la Protection Civile
- FICR** : Fédération Internationale de la Croix-Rouge
- GIP** : Groupe d'Intérêt Publics
- HCR** : Haut-Commissariat des Réfugiés
- JICA** : Agence Japonaise de Coopération Internationale
- KOICA** : Agence Coréenne de Coopération Internationale
- MICR** : Mouvement International de la Croix-Rouge
- MINAT** : Ministère de l'Administration Territoriale
- MINJEC** : Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
- MINREX** : Ministère des Relations Extérieurs
- MINSANTE** : Ministère de la Santé Publique
- OCHA** : Bureau de Coordination des affaires Humanitaires
- OCHA** : Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
- ODD** : Objectif de Développement Durable
- OMD** : Objectif du Millénaire pour le Développement
- OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- ONU** : Organisation des Nations Unies

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNVB : Programme National de volontariat du Burkina Fasso

PROVINI : Programme de Volontariat au Niger

PVNU : Programme Volontaires des Nations Unies

RLF : Rétablissement des liens Familiaux

SC : Société Civile

SDN : Société des Nations

SN : Société Nationale

SND : Stratégie Nationale de Développement

SNV : Stratégie Nationale de Volontariat

VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome de l'Immunodéficience Acquis.

VS : Volontaires Secouristes

VSI : Volontaires de Solidarité Internationale

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des photos

1: Henry Dunant (1828-1910) Fondateur de la Croix-Rouge	49
2: Henry P. Davidson	53
3: Emblèmes de la Croix-Rouge	62
4: Simon Pierre Tchoungui (1 ^{er} président de la CRC)	68
5: W. Eteki Mboumoua (2 ^{ème} président National de la CRC jusqu'en 2016).....	69
6: Mme Cécile AKAME Mfoumou (Présidente de la CRC depuis 2017).....	70
7: Un des Ambulances de la CRC.....	76
8: Forage nouvellement construit dans le Lom et Djerem par la CRC et ses partenaires au développement	78
9: Ambulance médicalisé du MINSANTE offert par la CRC lors de la CAN	79
10: Une vue des réfugiés Centrafricains au Cameroun.....	83
11: Les volontaires Croix-Rouge en pleine activité à l'extrême Nord.....	85
12: Une vue des volontaires CRC en activité au Nord-Ouest	86
13: Les volontaires de la CRC en pleine activité lors de la CAN 2021	98
14: Volontaires CRC sur pied pour la méthode CEA dans le Mfoundi sur la perception de la COVID 19	102
15: Volontaires de la CRC en action au quartier Damas à Yaoundé lors de l'éboulement de terrain	108

Liste des tableaux

1: Tableau des personnes dans le besoin Humanitaire par région	87
2: Réponse rapportées dans les ménages sur la perception des cas de choléra.....	92

Liste des cartes

1: Localisation de la zone d'étude : Le Cameroun.....	65
2: Cartographie des régions affectées par la crise	81
3: Cartographie de l'intervention de la CRC	86

RÉSUMÉ

La présente étude intitulé « Le Mouvement Internationale de la Croix-Rouge dans la promotion du volontariat au Cameroun : cas de la Croix-Rouge Camerounaise (1960-2022) », fait une analyse holistique sur l'apport de la Croix-Rouge Camerounaise au développement des populations vulnérables. De ce fait, la problématique de ce travail est de montrer les actions mutualisées de la CRC au développement socioculturel du Cameroun. Pour mener à bien ce travail des hypothèses ont été émises au regard de divers opinions sur l'action humanitaire des ONG, principalement celle de savoir si les actions humanitaires de développement de la CRC pourraient être considéré comme un levier pour le développement du Cameroun, subsidiairement nous nous sommes questionné si la CRC permettrait l'échange entre les peuples et si l'efficacité de ses volontaires est effective dans le processus de développement dans la mesure où plusieurs entraves obscurcissent ces actions et empêchent au Cameroun d'en tirer amplement profit . Face à ces hypothèses, une démarche méthodologique a été entreprise à travers les bibliothèques, les centres de recherches , et des entretiens avec des personnes ressources question de confronter nos informations où nous avons des résultats selon lesquels, l'action humanitaire de la Croix Rouge est une réalité qui soulage les populations locales dans l'étendue du territoire camerounais, mais, connais encore moult difficultés qui sont du ressort de l'État, de la CRC et des populations locales auxquels nous avons émise des perspectives.

Mots clés : *Volontariat, Bénévolat, Service Civique, ONG, Développement.*

ABSTRACT

The present study is entitled « the international Movement of the Red Cross in the promotion of volunteering: case of the Camerounian Red Cross (1960-2020) », makes a holistic analysis of the contribution of the Cameounian Red Cross for the developpement of vulnerables populations. Therefore, the problem of this work resolves around showing the shared action of the CRC to the socio-cultural development of Cameroon. To carry out this work, assumptions were made with regard to various opinions on the humanitarian action of NGO, mainly that of knowing whether the humanitarian development actions of the CRC could be considered as a lever of development for Cameroon alternatively we wondered if the CRC through its volunteering allowed the exchange between peoples and if the effectiveness of these volunteer is effective in the development process of Cameroon process of Cameroon insofar as several obstacle obscure of this action we have issued perspective.

Keywords: *Volunteering, volunteering, civic service, NGO, Development.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Le contexte général de l'étude

Les ONG ne sont pas un concept nouveau sur la scène mondiale. En effet, les ONG remontent aux confréries chrétiennes et aux corporations du moyen âge Comme la sainte famille¹ qui ont su organiser cette solidarité collective en dehors des autorités politiques. A l'instar de la Croix-Rouge, créer par Henry Dunant² lors de la bataille de Solferino en 1863 pour assister les blessés sur le terrain. Ainsi les ONG se sont multiplié après la fin de la Seconde Guerre Mondiale en 1945³. Dès ce moment, l'organisation humanitaire telle qu'*Oxfam Oxford Committee for Famine Relief* naît en 1942, afin de venir en aide aux populations civiles. Ces organisations participent à l'effort pour la construction de l'Europe, continent dévasté par la Guerre⁴.

La multiplication des ONG de développement poursuit son déploiement dans les pays dit du sud, dans les années 1950 à 1960. Les jeunes Etats nouvellement indépendant, avaient la lourde responsabilité d'assurer le bien-être de leurs populations, ils s'insèrent chacun dans un balai d'accord de coopération avec les institutions internationales et les pays « du nord » dotés de capitaux et d'expertises pour le développement. En plus, des outils politiques et économiques sont créés, pour promouvoir la solidarité entre les peuples du Nord et ceux du sud. Dès cet instant, les ONG sont devenues dans les années 1990 des partenaires centraux des institutions internationales en charge du développement qui financent leurs interventions dans le cadre du programme de lutte contre moult problèmes des Etat pauvres.

Dans cette perspective, le jeune Etat du Cameroun désormais acteur des relations internationales et dans sa posture d'Etat en situation de sous-développement va s'engager dans la politique de « construction nationale » qui selon le jeune gouvernement et son Président Amadou AHIDJO passe par l'édification de l'économie ,la lutte contre la pauvreté ,la promotion du développement .C'est dans cet élan de coopération à travers l'action humanitaire l'on note la gestation du secteur du volontariat qui est un acte de civisme⁵ chez les citoyens au

¹ C. Vandeperlen-Diagre et C. Sagesser, *La sainte Famille*, Paris, l'univers de Bruxelles 2017, p.10.

² H. Dunant, Gustave Moynier et Guillaume Henry-Dufour, Fondateur de la Croix-Rouge en 1863.

³ F. Robert, *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, 1^{ère} Edition P.U.F., 2012, p.268.

⁴ Les organisations non gouvernementale (ONG), avaient participées à la reconstruction de l'Europe, Après la Deuxième Guerre mondiale de 1939-1945 .L'Europe ayant été mise en marche au développement, leurs aides furent orientés vers les pays en voie de développement.

⁵ Note d'orientation « *volontariat et législation* » projet conjoint des sociétés de la croix rouge et du croissant, de l'inion inter parlementaire et des volontaires des nations unies, 2004, p.7.

sein d'une organisation ou d'une associations avec pour but d'accompagner à la réalisation d'un projet de développement . Le Cameroun depuis 1960 a ainsi accueilli sur son sol diverses organisations internationales humanitaires déployant des volontaires c'est le cas entre autres de : De la Croix-Rouge Camerounaise (CRC) implantée au Cameroun depuis 1959 mais qui remplace légalement le 30 avril 1960 la Croix-Rouge Française(CRF) et reconnue en 1963 par la république fédérale du Cameroun, *Peace Corp* Organisation humanitaire Américaine qui œuvre également dans le volontariat déposera ses valises dans le jeune Etat du Cameroun en 1962 , l'Association Française des volontaires du Progrès (AFVP) arrivera au Cameroun en 1966 mais devenue France Volontaire depuis le 1^{er} janvier 2010 et le Programme Volontaire des Nations Unies (PVNU) depuis 1981 déploient les volontaires nationaux et internationaux dans les organismes des Nations Unies .

La CRC qui fonctionne avec ses sept principes fondamentaux (humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, universalité, unité, universalité), ayant compris que le développement d'une nation n'est pas seulement l'apanage de l'Etat, doit se préoccuper de toute la communauté. Ainsi, la CRC fait de la question du développement du Cameroun une priorité, car les populations locales sont parfois abandonnées et vivent dans une extrême pauvreté .C'est dans cette mouvance que se situe notre travail.

2. Les raisons du choix du sujet

2.1. Les raisons personnelles

Personnellement, ce thème nous interpelle en tant que jeune désirant contribuer au développement de notre pays de participer à travers l'action humanitaire au processus de développement du Cameroun qui a fixé son émergence en 2035. Notre dévouement vient du fait, la CRC est toujours aux cotés des populations en détresse sur toute l'étendue du territoire national. De ce fait, le volontariat peut améliorer les conditions sociales dans la mesure où en s'investissant comme volontaire CRC, cela est bénéfique pour nous même dans la mesure où cet engagement permet d'améliorer nos compétences en termes de formation, et nous ouvre des opportunités d'insertion socio-professionnelle. D'autre part cela permet le développement du pays en termes de réalisation des projets de développement et de limitation de certains fléaux tels que l'incivisme, le tribalisme et le développement du sens de l'intérêt général par le développement du sens d'inclusion de ce volontariat nous apporte.

Par ailleurs, le choix de ce sujet se justifie par l'élan humaniste que la CRC apporte aux populations les plus défavorisées. La CRC met également le bien-être de l'homme au centre de

son action. De plus la CRC promeut l'hygiène à travers ses campagnes de sensibilisations afin de préserver la santé des populations vulnérables. En plus l'observation que l'on a faite au niveau de ses activités dans la région du centre, la CRC est bien accueillie, par les populations locales. En effet la CRC présente une série d'avantages supplémentaires au côté des autorités locales et d'autres organisations d'aide lorsqu'il s'agit d'améliorer le cadre de vie des populations. Elle est efficace et moins coûteuse dans les services qu'elle fournit. La CRC semble exprimer plus de sensibilité dans le ciblage des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Ces volontaires humanitaires de la CRC ont montré leur capacité à soutenir l'organisation des communautés de base et elle est mieux armée pour promouvoir la participation populaire nécessaire au développement local.

2.2. Les raisons scientifiques

Le cycle Master dans le système universitaire au Cameroun est couronné par la rédaction d'un mémoire. Cet impératif d'ordre académique est notre seconde motivation. Le Master permet aussi à un étudiant d'apporter un plus à la recherche scientifique.

En effet, ce sujet nous intéresse dans la mesure où il nous permet d'apporter une appréhension du volontariat de la CRC, sur la scène nationale et internationale. Dans la même veine, cette thématique nous permet de marteler et de renforcer la synergie d'action qui existe entre les autorités locales et la CRC pour le développement de leurs territoires. A cet effet, l'on interpelle la communauté scientifique non seulement les historiens, mais aussi les sociologues, les anthropologues et les philosophes pour donner une dimension sociale aux actions humanitaires des ONG. Tout cela est fait dans l'optique du bien-être des populations déshéritées. C'est en prenant en compte tout cela que nous avons trouvé une formulation à ce qui allait être notre sujet : « le Mouvement International de la Croix-Rouge dans la promotion du Volontariat au Cameroun : cas de la Croix-Rouge Camerounaise (1960-2022) ».

3. Intérêt de l'étude

3.1. Intérêt didactique

Il consiste à apporter une contribution modeste à l'écriture de l'histoire des relations internationales du Cameroun. C'est une analyse qui pourra rendre plus clair l'importance de la coopération entre l'Etat et les ONG. La coopération entre l'Etat du Cameroun et la CRC apporte des solutions promptes aux questions de développement planifié par l'Etat, le mal-être accablant qui sévit toujours au sein des populations. Cette étude entend mettre en exergue

l'apport des volontaires CRC au Cameroun, notamment dans la région du Centre. Cette analyse entend être une source d'abreuvement pour ceux s'intéressent aux questions de développement.

3.2. Intérêt Pratique

Ce travail entend mettre à la disposition des pouvoirs publics un compte rendu sur les œuvres caritatives de la CRC. Pour notre société, cette étude pourrait constituer une source d'inspiration dans la conduite et l'acheminement de leur projet de développement. Il s'agit également comme nous l'avons mentionné plus haut de montrer les vertus des œuvres volontaires de la CRC, qui existent depuis longtemps mais ne sont pas connus de tous. Notre intérêt pour la société dans ce travail consiste ainsi d'ancrer en nos populations les valeurs d'humanité en s'engageant d'avantage pour la cause d'autrui afin de promouvoir d'avantage l'intégration nationale.

4. Délimitation spatio-temporel

Tout exercice scientifique en histoire doit être comprise dans une borne chronologique car : « L'historien qui veut remonter le passé sans repères chronologiques ressemble à un voyageur qui parcourt, dans une voiture sans compteur, une piste sans kilomètres »⁶. Ainsi, deux bornes ont été retenues dans cette étude, car elles représentent les périodes fortes de la vie de la CRC. L'étude se situe dans un cadre spatio-temporel bien défini.

4.1. Délimitation chronologique

Le présent travail met en branle les actions des volontaires de la CRC au Cameroun de 1960 à 2022 s'appuie sur deux bornes chronologiques. La borne inférieure, l'année 1960, précisément le 30 Avril 1960 correspond à la date de création officielle de la CRC qui succède la Croix-Rouge Française installée au Cameroun pendant la période de tutelle de la France au Cameroun. De façon spécifique, cette période s'appuie sur la politique de construction nationale ou le jeune Etat indépendant façonne sa politique extérieure dans le but de trouver de l'aide envers les partenaires au développement afin, d'asseoir sa politique nationale. De façon spécifique, la décennie 1960 a été marquée par une ondulation des crises nationalistes de la période pré-indépendance. De ce fait le Cameroun avait besoin d'un soutien humanitaire afin de sensibiliser, de secourir et de protéger les protagonistes des guerres d'indépendance.

L'année 2022 définie comme borne chronologique supérieure a été choisie dans une perspective d'histoire holistique, c'est-à-dire prendre en compte à la fois le temps(longue

⁶ J. KI-Zerbo, *Histoire de l'Afrique Noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.16.

durée), car étant à l'orée de la célébration de la 75^{ème} édition de la journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui s'est célébré le 8 Mai de cet année .Il a semblé intéressant d'étudier une période de vie de cette organisation humanitaire qui regroupe le plus vaste réseau de volontaires au monde c'est-à-dire 62 ans d'existence de la CRC au Cameroun (1960-2022) et l'espace prise (prise en compte des faits de société dans leur ensemble). Ainsi, la CRC compte un siège national, des comités départementaux et d'arrondissement au Cameroun. Il s'agit enfin dans la foulée de faire une une histoire des faits sociaux, liée ici aux problématiques de développement.

La prétention à une quelconque exhaustivité dans l'inventaire historique des actions entreprises et mises en œuvre par la CRC en faveur du développement dans sa globalité. Ainsi, dans la période couverte par cette étude, ne relève pas de ce travail. Cette étude vise plutôt à ressasser les actions et les œuvres majeures réalisées dans la période concerné. En particulier les actions qui ont une portée historique significative pour le développement des populations.

4.2. Délimitation spatiale

Le Cameroun qui fait l'objet de ce travail est situé en Afrique Centrale, au fond du Golfe de Guinée. Il est limité au nord par le Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale et à l'Ouest par le Nigéria.

Le Cameroun qui fait l'objet de notre étude est un pays qui compte plusieurs grandes villes parmi lesquelles Yaoundé, la capitale politique du pays qui compte plus d'un million d'habitants, Douala la Capitale économique compte plus de deux millions d'habitants. Ensuite viennent les villes comme Garoua, Bafoussam, Maroua, Bafoussam, Bamenda, ... qui sont d'importants centres urbains.

Le Cameroun compte près de 240 ethnies, réparties en trois grands groupes (Bantous, sémi-bantous et soudanais) et correspond également à 240 langues nationales. Les ethnies les plus représentatives sont :-Bantous : Béti, Bassa, Bakundu, Maka, Douala, Pygmées...

-Sémi-bantous : Bamiléké, Gbaya, Bamoun, Tikar....

-Soudanais : Foulbé, Mafa, Toupouri, Arabes-Choas, Moundang, Massa, Mousgoum...

Le français et l'anglais sont les langues officielles, elles sont parlées respectivement par 70°/° et 30 °/° de la population. L'espagnol et l'allemand sont également connus par de nombreux citadins. Le Cameroun est un État laïc, relativement deux principale religions y sont

pratiquées : le christianisme et l'islam. On note aussi la pratique de l'animisme par de nombreuses populations.

La saison sèche se situe dans ce pays de novembre à février. Les températures Minima et Maxima sont de 23 à 31°C en janvier et à 35°C en juillet, le décalage horaire est de GMT plus 1 heure.

5. Clarification conceptuelle

L'une des exigences de tout travail qui se veut scientifique, surtout dans le domaine des sciences humaines, réside dans la définition de ses termes. Cette exigence constitue comme condition *sine qua nōme* de toute recherche d'ordre historique⁷. C'est dans ce sens que Robert Marichal écrit :

Un historien ne doit jamais aborder l'histoire d'une idée ou d'une ou d'une institution sans faire méthodiquement et exhaustivement l'histoire des mots par lesquels on l'a exprimé ou désigné et cela...non pas hâtivement en feuilletant les lexiques, mais par des sondages, naturellement dans les textes mêmes⁸.

De ce fait, les concepts qui retiennent notre attention dans ce travail sont : Organisation Non Gouvernementale, Croix-Rouge Camerounaise, le volontariat et le bénévolat.

Organisation Non Gouvernementale : C'est un terme polysémique selon lequel *l'Encyclopédie Française Universalis* il se définit comme, « une association à but non lucratif d'intérêt public, qui ne relève ni de l'Etat, ni d'institutions Internationales »⁹. Cette perception des ONG, n'est pas loin de celle du dictionnaire *Petit Robert*, qui définit une ONG comme « la communauté d'intérêts qui entraîne les uns l'obligation morale de servir les autres et leurs porter assistance ». La conception des juristes se situe dans ce sillage en l'occurrence Tomme « fait une observation selon laquelle les ONG sont des personnes morales de droit, dégagées de la tutelle publique. C'est dans cette logique que le législateur Camerounais prévoit dans la loi n°99/10 du 22 décembre 1999, sur les ONG à son article 2 : Au sens de la présente loi, « une ONG est une association déclarée ou association étrangère autorisée conformément à la législation en vigueur et agréée par l'administration en vue de participer à l'exécution des missions d'intérêts général ».

⁷ F. Kangué Ewane, « *Semence et moisson coloniale. Un regard d'Africain sur l'histoire de la colonisation* » Yaoundé, Editions CLÉ, 1985, p.87.

⁸ R. Marichal, *La critique des textes*, in C. Samaran (Dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, encyclopédie de la pléiade, 1961, p.1326.

⁹ *Encyclopédie française Universalis*, 2012, p.7.

Pour Sierpinsky¹⁰, pense que les ONG sont simplement des associations ou des fédérations ayant un but non lucratif dont les actions dépassent le cadre d'un seul Etat aussi bien dans le domaine politique, syndicale ou corporatif ,culturel ou humanitaire. Pour les sociologues tels que Merl marcel, décrit les ONG comme étant : « tout groupement, association ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à différents pays en vue de la poursuite d'objectifs non lucratifs »¹¹. Pour Lusotopie, les ONG en *lusophonie terrain de débat*. Définit « les ONG, comme des entités formées sur une base volontaire et non lucrative, ayant comme objectif la fourniture de services ou la construction d'alternatives sociales ».

Les internationalistes comme Brice Scool, pense que : « Les organisations non gouvernementales (ONG) sont des groupements ou des associations sans but lucratif, créée par des particuliers afin d'apporter leurs pierre à l'édifice de la solidarité humaine à des domaines variés que humanitaire, l'environnement, idéologie ou le social¹² ». Ce point de vu, n'est éloigné de celui des historiens internationalistes comme Robbert Frank, qui pense que : Les ONG, sont les associations d'individus, indépendantes des Etats, à but non lucratif, qui agissent pour l'intérêt public ou de la solidarité humaine, dans le champ national, ou international.¹³

A partir de ces définitions que l'on a pu présenter au cours des multiples recherches, l'on peut constater que les ONG, caritatives telles que la Croix-Rouge ont des ambassadeurs humanitaires auprès des couches vulnérables défavorisées. En outre, constituent tel un catalyseur, de développement des pays ?

Croix-Rouge Camerounaise : est une Association humanitaire de développement fondée au Cameroun depuis 1960, qui par le souhait du Mouvement International de la Croix-Rouge d'avoir une représentation nationale dans chaque Etat ayant souscrit aux conventions de Genève de 1949 et à ses protocoles additionnels de 1977. La CRC agit ainsi dans l'Etat du Cameroun comme auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine de l'humanitaire , ceci à travers ses sept principes fondamentaux qui sont : Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Universalité.

¹⁰ B. Sierpinky, *Institutions internationales*, Paris, Dallos, 2021, p.100.

¹¹ M. Merle, *sociologie des relations internationales*, Paris, 3^e Ed. Dalloz, 1982, p.362.

¹² B. Soccol, *Relations internationales*, Paris, Paradigme, 2008, p.30.

¹³ F. Perroux, *L'économie du XXe siècle*, Paris, PUF, 2^e Ed, 1964 , p.155.

Le Développement : le concept de développement est une notion complexe et polysémique, il peut prendre des connotations selon le domaine et le champ de recherche ou l'on se trouve et surtout, les courants de pensée ainsi que leurs tenants. Mais, l'on ne peut épiloguer sur la notion de « développement », sans toutefois, évoquer le « sous-développement », qui peut être une situation où les besoins économiques fondamentaux de l'Homme (l'alimentation, la santé, l'éducation) ne sont pas satisfaits. Ainsi, ce concept fut utilisé pour la première fois par le président américain Harry Truman dans son discours du 20 Janvier 1949 au cours duquel il présentait son programme politique¹⁴ .

Selon le grand Larousse Universel le développement est l'ensemble des différents stades par lesquels passent un végétal, un être vivant pour atteindre sa majorité. Cependant, les économistes définissent le développement comme étant une adéquation entre les ressources et la demande. C'est le cas de F. Perroux, qui décrit le développement comme : « l'état d'un pays qui présente un équilibre entre la croissance de production et l'amélioration de la qualité de vie de sa population »¹⁵ . La réflexion scientifique portant sur le Développement Durable (DD), le définit comme un processus par lequel un pays est capable de connaître une croissance durable autonome et convenable répartie entre groupe sociaux et entre individu¹⁶ .

Selon le PNUD, le développement est un processus qui conduit à l'élargissement de l'éventail des possibilités offert aux individus. Ainsi, depuis 1992, cet organisme subsidiaire de l'ONU a défini les critères de développement humain : une vie longue et en bonne santé, le savoir et une bonne qualité de vie descente et libertés sociales et politique¹⁷ . C'est dans le même sillage, que Wilfried Gallais, conçoit que : « le développement est lié à la croissance économique, l'éducation, le changement de dimension caractérisé par l'augmentation soutenue pendant une longue période d'un indicateur ». Cette notion que l'on fait du développement n'est pas très loin des anthropologues qui définissent le développement selon ce cadre social : Développement comme l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprise par le truchement d'institutions ou d'acteurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu et reposant sur une tentative de greffe de ressources ou de techniques ou de savoir¹⁸ .

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ <http://cdurable.info/la-notion-de-developpement-vers-une-application--durable->, 1437. Html, mise en ligne vendredi 9 janvier 2009, consulté le 24 mai 2023.

¹⁷ J.P.O. De Sardan, *Anthropologie et développement*, Paris, Éditions Karthala, 1995, p.7.

¹⁸ *Ibid.*

Pour le philosophe Camerounais Ebénézer Njoh-Mouelle¹⁹, il met l'Homme au centre de tout développement : « l'Homme doit être la finalité de tout », la vision philosophique sur le développement place l'Homme au-dessus de toutes les préoccupations. Cette perception du développement n'est pas loin de celle de François Perroux, qui voit le développement comme : « La combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rende apte à faire accroître cumulativement et durablement son produit réel global »²⁰. Les sociopolitologues, pensent que le développement n'est simplement un fait économique, il est le but de mouvement social dont les objectifs et les caractères dépendent du type de société sous-développée²¹. Ainsi, d'autres tels que Berr et Harribey, décrivent le développement comme étant un processus endogène lorsqu'il déclare que :

Il est un processus endogène et cumulatif de long terme de progrès de la productibilité de réduction des inégalités, en intégrant des couts humains et environnementaux et insérés dans les matrices culturelles et les trajectoires historiques plurielles permettant à un nombre croissant de passer d'une situation de précarité, de vulnérabilité et d'insécurité à une situation de plus grande matrice de l'incertitude, de stabilité des déploiement des capacités et de satisfaction des besoins fondamentaux²².

Ce terme signifie dans un autre sens, élevé, progressé, évolué, développé. Ainsi, « développer » traduit une autosuffisance dans tous les domaines notamment politiques, économique, social, un accroissement des modes de vie des populations. La géographe Sylvie Brunel définit le développement comme un processus d'amélioration des conditions de vie des populations. Le développement prend un caractère social avec Bairoch donne une acception du développement : « ensemble des changements économiques, sociaux, techniques, et institutionnels liés à l'augmentation du niveau de vie résultant des mutations techniques, et organisationnelles, issues de la révolution industrielle du XVIIIe siècle »²³. En outre, définir le développement sans inclure l'aspect local. Xavier Greffe définit le développement comme étant le développement d'un territoire local à partir des décisions qui peuvent être prises d'en haut, ou comme un développement pris en charge par les seuls acteurs locales²⁴.

¹⁹ E. Njoh-Mouelle, *Développement de la richesse humaine*, Yaoundé, Edition CLE, 1980, pp.240-243.

²⁰ *Ibid.*, p.244.

²¹ R. Aron, *Trois essais sur l'âge industriel*, Paris, PLON, 1966, pp.240-243.

²² E. Berr et Harribey, *Le développement en question ?*, Paris, PUF, 2006, p.12.

²³ B. Billaudot, *Après le développement ou autre développement ?*, Grenoble, Cahier de Recherche, 2004, p.4.

²⁴ X. Greffe, *Politique économique : programmes, instruments, perspectives*, Paris, Economica, 1985, pp.5-15.

Pour Masne²⁵ le développement est : un processus qui permet aux êtres humains de développer leurs personnalité, de prendre conscience eux même une existence digne et épanoui. Il renchérit cette perception du développement, l'lorsqu'il souligne que c'est un processus qui libère les populations de la peur du besoin et de l'exploitation et ce qui fait reculer l'oppression politique et sociale.

Edgard Morin²⁶ pense qu'il faut « une restructuration du concept de développement ». Pour le chercheur, « le développement doit dépasser la seule vision économique pour envisager l'amélioration des conditions de vie des populations, l'accès à l'éducation, aux infrastructures sanitaires, l'assainissement de l'environnement par le ramassage des ordures, le désenclavement des routes, l'accès à l'eau, l'électrification etc. En réalité, améliorer les conditions de vies revient de promouvoir le bien-être.

Développement endogène propose une analyse radicale des modèles dominants en définissant la culture comme « fondement, dimension et finalité essentielles du développement »²⁷ . Il se pose comme une alternative intéressante importante car il conjugue avec les volontés et les aspirations profondes des populations. Cette approche définitionnelle du développement met en avant l'humain et des cultures et des savoir-faire locaux avant l'enjeu économique. De ce fait le développement endogène tourne autour de deux facteurs dont une valorisation des ressources disponibles localement et une territorialisation de l'activité économique²⁸ .

Volontariat/Bénévolat : Pour ce qui est des termes volontariat et bénévolat .Ces mots sont voisins mais notre objectif ici est de ressortir à travers les différentes approches historiques la dichotomie qui existe entre eux .Pour cela, le volontariat selon le dictionnaire *Larousse* est « la participation volontaire a une mission, une action ». Dans le dictionnaire *le Robert* « le volontariat se dit en France, sous le régime de la loi militaire de 1872 de la situation des engagés conditionnels qui faisaient une seule année de service ».

Dans la « Note d'orientation sur le "volontariat et législation" », le volontariat est un phénomène ancien et universel, ce document nous fait comprendre que depuis la naissance des

²⁵ Lire le rapport de la commission du sud portant sur le défi du sud, Paris 1990, pp.10-11

²⁶ E. Morin, « Dépasser la notion de développement », in E. Morin et als. *Pour une politique de l'humanité ? Au-delà du développement*, Atlantique, Ed de l'actualité Poitou-Charentes, 2009, p.1.

²⁷ J. Berque, *Pour une transmission des savoirs et des valeurs*, Paris, UNESCO, 1976, p.17.

²⁸ A. Ferguene et A. Hassain, « Développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation : Elément d'analyse à partir du cas de Ksar-hella (Tunisie) », *Revue Région et développement*, n°7, 1998, p.2.

civilisations, les êtres humains ont eu à cœur d'aider les autres et ce faisant de s'aider eux-mêmes. C'est pourquoi dans la plupart des cultures ont des mots pour le designer. C'est le cas pour : *Banagay aux philippines ,bénévolat et volontariat en France , Gotong Royong en Indonésie , Harambe au Kenya, Nsul* dans de nombreux pays arabes²⁹ .Ce terme est influencé par l'histoire, la religion et la culture des populations d'un endroit à un autre .

Le volontariat ainsi sous le prisme des civilisations anciennes a trait à toute action humaine d'altruisme, entraide des individus en société cependant ce terme dans la littérature contemporaine est vu sous un angle précis paradoxalement à la littérature ancienne qui l'apparente au salariat, au bénévolat et au service civique.

Le guide de promotion du volontariat au sein des Etats et gouvernements de la CONFEJES nous clarifie ces différents concepts afin d'éviter toute confusion et nous fait comprendre que le terme anglo-saxon « *volunteer* » est traduit indifféremment en français par « bénévolat » et « volontaire »³⁰.mais bien que ces deux mots aient la même étymologie une distinction s'impose car « bénévolat » est issu du latin *benevolus* et est utilisé comme substantif depuis la fin du 19ème siècle pour signifier celui qui accompagne un acte de manière désintéressée tel est ainsi le bénévolat qui vient de volontaire pour dire « qui veut /qui a la volonté » de ce fait , ce guide nous permet de comprendre que le bénévolat est une activité libre qui n'est pas encadré par un statut tandis qu'il ya pas de volontariat sans texte(loi ou décret) . Le bénévolat et le volontaire s'engagent dans une action au service de la société. Mais si le bénévolat consacre son temps, un temps qu'il décide librement, sans contrepartie et qui peut être à court ou à long terme, le volontaire quant à lui s'engage à temps plein dans un organisme défini pour une mission à durée déterminée et bénéficie en échange d'une indemnité³¹.

Dans le même sillage ; la Stratégie Nationale du Volontariat (SNV) au Cameroun clarifie d'avantage ces concepts que sont le volontariat, le bénévolat, le service civique et le salariat .Dans ce document, le bénévolat est une activité libre, non encadré par un cadre réglementaire, tandis que l'activité de volontariat et de service civique ont en commun l'engagement dans une action au service de la société voir de l'intérêt général³².

²⁹ Note d'orientation « volontariat et législation » projet conjoint des sociétés de la croix rouge et du croissant, de l'union inter parlementaire et des volontaires des nations unies, 2004, p.7.

³⁰ Guide de promotion du volontariat au sein des Etats membres de la CONFEJES

³¹ *Ibid.*

³² Stratégie nationale du volontariat au Cameroun, 2014, p.15.

Mais si le bénévole décide librement du temps à consacrer à son activité ,sans contrepartie ,le volontariat y compris le service civique est contraint de s'y consacré à plein-temps dans un organisme déterminé et pour une mission qui peut s'étaler sur une période déterminée .Le bénévolat se définit donc comme une action non lucrative, non rémunéré et hors carrière de la part des individus qui se dévouent pour le bien-être des populations ,de leur communauté et pour l'intérêt général ,tandis que le volontariat et le service civique reçoivent des indemnités et sont encadrés légalement nonobstant que leur objectif reste le même à savoir la participation à un projet de développement .Cependant le service civique reste du domaine exclusif de l'Etat, alors que le volontariat est ouvert aux organismes nationaux et internationaux publics et privés.

Le PVNU dans un rapport publié en 2011 sur *la situation du volontariat dans le monde*, définit le volontariat comme un acte d'engagement pour autrui dont les trois critères sont : « le libre choix de motivation pécuniaire et des bienfaits pour autrui »³³ .Pour le PVNU le volontariat est donc un moyen efficace pour engager les gens à s'attaquer aux défis du développement et d'une paix durable dans le monde.

Il en ressort de ce qui précède que les termes volontariat et bénévolat sont des notions voisines mais avec des particularités distinctes.

6. Revue critique de la littérature

Michel Beaud, parlant de la revue critique de la littérature souligne qu' :« Aucun étudiant si brillant soit-il ne peut faire tout seul ce que l'humanité a mis des siècles à enfanter. Toute réflexion solide est avant tout, réflexion sur les autres auteurs »³⁴ . Le volontariat internationale est une période déterminée, qui permet à des personnes engagées et ayant des compétences de s'investir à plein temps de façon solidaire et désintéressée, dans un pays ou avec des Organisations Non Gouvernementales. Les volontaires de la Croix-Rouge partent pour une mission et un poste bien déterminé, pour les projets en contexte d'urgence humanitaire et de réhabilitation, ou encore de développement. Leurs missions s'effectuent avec leur partenaire au développement. Les enjeux de ces différentes activités selon les contextes de certains travaux scientifiques que nous avons parcourus, sont abordés sous plusieurs approches.

³³ Programme Volontaires des Nations Unies, Rapport sur la situation du volontariat dans le monde, 2011, p.4.

³⁴ M. Beaud, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 1985, p.143.

Au rang de ces travaux, notons ceux d'Amina Yala³⁵, qui démontre que dans le vaste champ de coopération internationale, plusieurs acteurs, qu'ils soient du secteur public que du secteur privé, sont susceptibles d'intervenir. Certains travaillent dans les organismes gouvernementaux de coopération bilatérale (ministère des affaires étrangères, lycée français ...) ou multilatérale (Union Européenne, ONU ...). Ce sont les diplomates, des coopérants, des experts qui exercent des fonctions de représentation, de substitution ou de conseil. Le volontariat, forme originale de coopération, est une nébuleuse dans laquelle il n'est pas facile de se retrouver, du fait de la diversité des associations et de la différence de statut qu'on rencontre dans ce secteur. Le volontariat selon cet auteur évolue en fonction du complexe tant national qu'international, nonobstant le discours sur l'aspect enrichissant du volontariat international. Les volontaires sont selon elle des avants postes de l'idéologie de leurs pays d'origine³⁶. Car, bien que pouvant être parfois animés de bonnes intentions, ils contribuent à véhiculer une certaine « idéologie humanitaire ». Les organisations volontaires proposent leurs religions. Les ONG laïques quant à elles se disent porteuses des droits de l'homme, investies d'un « droit d'ingérence » humanitaire, qui se pose lui-même comme une variante moderne du devoir supposé de civilisation, dont s'étaient investies certaines puissances occidentales au matin de l'entreprise coloniale.

À travers l'humanitaire d'urgence ou de développement, les pays du nord tentent d'imposer un modèle économique, un système politique et un mode de vie au reste de l'humanité. Elles tentent de convertir à leur propre conception du monde, les autres sociétés où elles interviennent sous le couvert de l'humanitaire. Les volontaires sont donc bien souvent utilisés et manipulés par les médias, bailleurs de fonds, pouvoirs publics et politiciens, qui ont largement exploité et récupéré à leur avantage, cette image « irréprochable » du « héros humanitaire ». Par ailleurs, les volontaires se veulent solidaires dans le but d'atteindre leurs objectifs cachés. Dans cet ouvrage, Amina Yala aborde la question du volontariat international sous un angle géopolitique et ne se penche pas assez sur l'apport ou les débouchés de l'action volontaire auprès des communautés locales. Toute chose que nous envisageons étudier dans le cadre de la présente recherche, qui vise également à mettre en évidence les nombreux apports de la CRC dans le processus de développement du Cameroun.

³⁵ A. Yala, *Volontaire en ONG : L'aventure ambiguë*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2005, p.44.

³⁶ *Ibid.*

La Stratégie Nationale du Volontariat au Cameroun³⁷ dans un document publié en 2014 nous montre les valeurs et les vertus du volontariat au Cameroun. Ce manuel s'intéresse à montrer l'importance du secteur du volontariat pour la frange jeune. En effet il présente le volontariat comme un acte d'engagement des individus dans la communauté ou la collectivité d'accueil. Les actes volontaires sont ici présente comme un développement du patriotisme, d'appartenance ,d'inclusion, d'apprentissage, de don pouvant influencer le cour de la vie des volontaires ,le volontariat ici est présenté comme un moyen de développement dans la mesure où il permet de lutter contre les fléaux comme l'incivisme et le tribalisme mais sans pour autant montrer l'impact de ces actions pour les localités d'accueils.

Jean Claude Shanda³⁸ part d'un constat selon lequel les ONG se multiplient dans le monde au lendemain de la chute du mur de Berlin. Celles-ci ont apportées un espoir au niveau du système des Nations Unies. Mais il s'interroge dès lors sur les objectifs de leurs actions,pour répondre à ce problème , il par montre d'abord, l'émergence des ONG après la Deuxième Guerre Mondiale comme Premier facteur qui a contribué à cette émergence. L'auteur insiste ensuite sur les ONG telle que Médecin Sans Frontière (MSF). Enfin il tire de ce fait les conclusions selon lesquelles, les ONG sont indispensables aujourd'hui pour le fonctionnement du système des Nations Unies. Seulement, l'auteur n'aborde pas les activités des ONG à caractère humanitaire dans le développement, il évoque certes quelque une sans toutefois, présenter leurs actions de développement concrètes sur le terrain comme la Croix-Rouge. Cependant il a permis de comprendre les fondements des ONG, sur la législation Camerounaise selon le code pénal. Mais il reste à bien connaitre le rôle spécifique joué par les ONG au Cameroun comme la CRC.

Brice Soccol³⁹ fait une observation synthétique de la société internationale après la guerre de 1945. De ce fait, il explique que la société internationale a été profondément modifiée et diversifiée. L'auteur questionne le statut juridique des ONG qui sont considérées comme des associations de droit interne. Elles relèvent du droit nationale de l'Etat ou se trouve localisé leurs sièges. En outre, elles sont reconnues par certains organes interétatiques. D'après, l'article 71 de la charte des Nations Unies : « Le conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent des

³⁷ « Stratégie nationale de volontariat au Cameroun » novembre 2014.

³⁸ C. Shanda, *Le système des organisations internationales et non gouvernementales : Émergence d'un droit*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp.5-16.

³⁹ B. Soccol, *Les Relations Internationales*, Paris, Paradigmes, 2008, p.30.

questions relevant de sa compétence ». La perception par cet auteur se limite seulement sur l'aspect politico-juridique des ONG dans le monde. Il n'apporte pas des indices quantifiables de développement. A l'instar de la CRC qui participe à l'amélioration des conditions de vie des populations locales dans la région du Centre, les deux auteurs internationalistes sus évoqués font plutôt un plaidoyer aux Nations Unies d'une éventuelle reconnaissance juridique des ONG.

Bernard Hours dans son article intitulé « Les métaphores des représentations de la solidarité, du développement à l'humanitaire », vise à justifier l'hypothèse selon laquelle les ONG constituent l'outil principal de gestion des formes collectives pour penser la solidarité d'aujourd'hui⁴⁰. Mais l'auteur attire également notre attention en faisant une rétrospective des périodes coloniales en Afrique, où les organisations Non Gouvernementales étaient présentes dans le monde avec des missions philanthropiques et évangélistes qu'elles avaient à vulgariser. L'auteur ne reste pas sceptique sur le travail de premier ordre que ces ONG ont abattu, mais il déplore le fait que plus tard, la feuille de route de ces ONG se soit travestie pour des intérêts mercantilistes. Du point de vue de la conjoncture du néocolonialisme qui prévaut au 21ème siècle l'auteur interpelle ses lecteurs sur le fait que l'Aide Publique au Développement peut parfois avoir des intérêts latents en dehors de cet altruisme qui est présenté à première vue. Cet ouvrage bien qu'attirant notre attention sur les intérêts latents des ONG dans les pays d'accueil semble dans une mesure ne plus être d'actualité au vue de moult expériences que nous avons vécu dans les ONG notamment à la CRC. En effet, la CRC avec le soutien de ses partenaires au développement notamment la Fédération Internationale de la Croix-Rouge (FICR) a instauré et met en pratique des initiatives comme l'Engagement Communautaire et Recevabilité (CEA-Community Engagement and Accountability) qui est une méthode de travail qui connaît et valorise les membres de la communauté en tant que collaborateurs des ONG dans la mise sur pied des projets de développement. Cette initiative permet de s'assurer que les opinions des populations locales sont prises en compte et utilisées avant de guider un travail dans les localités c'est l'une des missions que leur travail se propose d'étaler à travers les volontaires de la CRC avant de mener un projet dans l'étendue du territoire Cameroun.

Les travaux de Jean Paul Deler⁴¹ analysent la sociogenèse des ONG, dans l'objectif de comprendre les variables internes des ONG ainsi que les ambitions internationales, nationale et locales. Il fait ensuite un bilan synthétique sur les activités économiques, sociales et culturelles

⁴⁰ B. Hours, « Les métaphores des représentations de solidarité : Du développement à l'humanitaire », *Actes du colloque international ONG et développement : du NORD aux SUDS*, Paris, CNRS-ORSTOM, 1998, pp.217-228.

⁴¹ J.P. Deler, (sd), *Les ONG et développement*, Paris, Éditions Kharthala, 1998, p.1.

des ONG. En outre, ces analyses posent aussi diagnostic économiques sur les rapports, avec les populations locales et les populations cibles ainsi que les Etats d'accueils. Lesdites relations d'après l'auteur sont complémentaires, et ayants une vision commune pour le bien-être des populations de la région. Cet ouvrage évalue également de façon spécifique les projets et les dispositifs d'intervention et en fin leur technique d'approche d'intervention. Ce document apporte aussi certaines clarifications sur la sociologie évolutive des ONG. Mais il ne fait que pas allusion sur les relations qui existent entre l'Etat et les ONG.

Jean Paul Pougala⁴² est plus sceptique et dur sur les ONG dites humanitaires ou de développement. Il dénonce l'espionnage que font ses ONG en Afrique. Il estime d'ailleurs, qu'elles sont plus gouvernementale, car celles-ci sont majoritairement financées par le congrès Américain à 100%. Dans cette perspective, Il est plus pertinent lorsqu'il évoque l'exemple de la condamnation de l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo ou il estime que les ONG ont été un catalyseur pour leurs arrestations. Ces ONG, telles qu'*Amnesty Internationale* appliquent le respect des droits humain seulement en Afrique et non sur d'autres continents, comme l'Amérique, qui marche sur les droits de l'Homme. L'homicide de l'afro-américain George Floyd le 25 mai 2020, est un exemple. En plus de ces spécialistes du développement, l'on fait appel à d'autres expertises comme les journalistes, et les hauts fonctionnaires de la BAD⁴³.

Jacques Brasseul et Cecil Lavrel-Meyer⁴⁴ quant à eux sont plus clair sur le rôle humaniste dont fait montre les ONG au sein des couches vulnérables tant dans les pays développés que sous-développés. Ce livre catégorise les ONG dans un premier temps et dans un second explique leurs champs d'actions : ce sont les organismes bénévoles privés qui agissent à la fois dans les pays développés pour mobiliser l'opinion publique, et dans les pays sous-développé pour participer au développement économique et social. Ainsi, cette prise de position entre en droite ligne avec les actions de développement de la CRC au Cameroun mais n'illustre pas le cas spécifique de la CRC au Cameroun tel notre travail se tache de montrer.

Alain Piveteau⁴⁵ fait une reconnaissance élogieuse des ONG, grâce à leurs multiples efforts qu'elles fournissent pour les pays en développement en en particulier ceux d'Afrique subsaharien. Il dresse de ce fait un bilan croissant de leur contribution au financement du

⁴² J.P. Pougala, *Géostratégie africaine*, Douala, Institut d'éducation géostratégique, 2012, pp.28-29.

⁴³ BAD, Banque Africaine de Développement créé en 1964 donc le siège social se trouve à Abidjan en Côte-d'Ivoire, elle compte 84 pays membres régionaux et 27 pays non régionaux.

⁴⁴ J. Brasseul, (Sd), *Économie du développement*, Paris, Armand Collin, 2016, pp.235-236.

⁴⁵ A. Piveteau, *Entre État et marché : les ONG de développement face à la critique*, Paris, Karthala, 2007, pp.1-10.

développement. En 1970, les ressources propres (dons nets) fournis par les ONG ne totalisaient que 0,2 de l'aide publique. En 2001, elles sont à plus de 7 milliards, soit près de 14 l'aide publique au développement en provenance des pays du CAD (ODED 2003). A cette contribution il convient d'ajouter la part de l'aide publique (bilatérale et multilatérale), convient aux Pays en Voie de Développement (PVD) pour la réalisation de leurs programmes. Au total, ce sont 12 et 13 milliards de dollars qui transitent annuellement par le canal non gouvernemental et permettent l'aboutissement d'opération de développement et d'actions humanitaires. Cette perspective générale et financière met en relief la place et le rôle de l'acteur non gouvernemental dans le processus d'aide au développement. Cet ouvrage est pertinent à plus d'un titre car, il tire une sornette d'alarme contre les ONG par les grandes puissances. Ces dernières sont aux ordres de ces grandes puissances qui mettent pression au pays du tiers monde. Il souligne aussi la perte de la crédibilité des Etats au sein des populations aux profits des acteurs non gouvernementaux. Cependant l'ouvrage fait des acteurs non Etatiques un danger contre la souveraineté des Etat-nations ce qui n'est pas le cas pour la CRC dont notre travail s'intéresse sur ses actions humanitaires volontaires.

Anne Cecile Robbert⁴⁶ porte un regard critique sur l'aide au Développement des pays du Nord en Afrique. Premièrement, elle estime que l'aide est surtout une idéologie et s'inscrit dans un rapport de domination qui prend appui sur une sorte de « sur victimisation ». Deuxièmement, cette aide peut prendre des différentes formes : Dons en argent ou en nature, assistance technique publique ou privée, coopération associative, soutien à des micro-projets, cofinancement des infrastructures, humanitaire d'urgence. Mais par contre elle fait montre d'une humilité et une honnêteté intellectuelle de ne pas nier l'utilité de l'aide en question qui peut être apporté en Afrique dans les circonstances graves où elle se trouve ; personne n'entend laisser les populations mourir ou souffrir sans agir. En revanche, il faut dénoncer la perversité d'une aide si elle participe, en pratique, un apport de domination et de d'acculturation.

Sanou Mbaye⁴⁷ quant à lui fait un diagnostic lucide sur l'Aide Publique au Développement (APD). Pour ce panafricaniste, les dons alloués au titre de l'Aide au Développement, sont utilisés pour rémunérer les biens et les services liés à l'exécution des projets et programmes qui répondent davantage à l'impératif d'exportation des pays développés qu'aux besoins réels des pays emprunteurs. De ce fait, les projets sont loin de promouvoir le développement, mais

⁴⁶ A-C. Robbert, *L'Afrique au secours de l'occident*, Paris, Editions Ouvrière, 2006, pp.92-93.

⁴⁷ S. Mbaye, *L'Afrique et les Aides Etrangères*, Paris, Edition ouvrière, 2009, pp.50-51

servent au contraire à remplir les carnets de commande des firmes occidentales et à enrichir les élites des pays bénéficiaires. Mais cependant, il préconise des réformes sociales et institutionnelles pour redéfinir la stratégie de développement de l'Afrique et non d'un développement imposé par les bailleurs de fond et des ONG internationales. Pour notre travail ne s'attarde pas à démontrer les actes que la CRC et les autres ONG spolié aux communautés mais se penche plutôt à montrer son altruisme envers les populations Camerounaises.

Au-delà, des ouvrages généraux et articles sur les ONG et la question de développement des populations locales. Plusieurs recherches en l'occurrence des mémoires et thèses de Doctorat ont été consacré aux ONG et aux questions de développement en générale et sur l'accompagnement de celle-ci par les organisations internationales de façon parcellaire nous présentons quelque uns de ces travaux.

Emile Comba⁴⁸ dans son mémoire de master 1 en migration internationale à l'université POITIER en 2009 a plutôt abordé la question du volontariat international dans le sens de son apport pour la construction des identités volontaires. Pour elle le volontariat est une école de vie aux apports multiples pour les volontaires. C'est une expérience impérative et transformante qui permet d'avoir une meilleure connaissance de soi, de développer des qualités humaines d'ouverture, de tolérance, cette expérience change le regard du volontaire sur le monde, sur autrui. L'auteur analyse le sens de l'apport du volontariat en particulier dans la construction identitaire des acteurs : elle procède à un questionnement intéressant sur l'apport du volontariat de solidarité internationale, ses répercussions personnelles à partir des entretiens relationnels et professionnels menés auprès des volontaires au retour de leurs missions. Cependant cette approche ne permet pas de percevoir l'impact du volontariat pour les pays d'accueils, sur l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaire que cet impact est difficilement perceptible faute d'outils appropriés sur la question que nous proposons d'apporter dans notre travail.

Medar Tsala Buni⁴⁹, fait une analyse sociopolitique du Cameroun portant sur la crise économique de 1986. Il part sur deux raisons : la première il met un accent sur la production agricole de cette période qui fut réduite par la découverte du pétrole à partir de 1978. Cela avait entraîné la modification des forces productives et des pouvoirs publics. L'on assista à la chute

⁴⁸ E. Comba « Une expérience humaine, sociale, initiatique du récit des volontaires rentrés de mission », Master de Master, Université Poitier, 2010.

⁴⁹ M. Tsala Buni, « L'aide internationale au développement du secteur agricole au Cameroun de 1972 à 2013 : le cas DU FIDA et de la FAO » Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2015.

drastique du PIB de 6,3^o/° par an. La deuxième raison, est la chute des matières premières mondiale. Ce qui justifie l'aide sollicité par le Cameroun vers les institutions internationales, comme FIDA et de la FAO, pour ré-boosteur la production agricole au Cameroun. Même si l'auteur ne présente pas clairement les sources de financement de l'aide internationale, il reste toutefois satisfait sur les avantages obtenus par la femme rurale de la région de l'ouest qui ont eu un impact réel sur le revenu agricole du pays.

De ce qui précède, il ressort que, plusieurs travaux ont abordé certains aspects de notre thème. Mais ces ouvrages, , mémoires et articles se limitent à présenter pour les uns l'évolution juridico-politique ainsi que les mutations des ONG et pour les autres les instruments de domination qui ouvrent la voie au néocolonialisme. Notre sujet retrace les actions de développement des ONG à travers le volontariat, en revenant sur ce qu'on dit les autres précédemment, mais va plus dans un autre cadre en présentant les différentes réalisations de la CRC et en montrant la valeur des actions volontaires pour la recherche du bien-être des populations.

7. Problématique

La problématique consiste à poser un problème et savoir le résoudre. Ainsi, elle peut se définir comme un ensemble cohérent sous forme de texte, construit d'une question ou quelques questions principales. Cet ensemble est mis en lumière par Pinto et Grawitz en ces termes : « La problématique est le champ des connaissances théoriques dans lequel on pose le problème exact de sa population et des concepts requis pour les poser »⁵⁰. Le développement National est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et de la coordination des acteurs qui y interviennent. Autrement dit, la recherche du bien-être des populations et une mutualisation des efforts consentis d'une part par le gouvernement Camerounais, et d'autre part ses partenaires au développement. Il est donc important, voir primordial de montrer les actions mutualisées de développement socioculturel de la CRC. Quelles sont les actions du volontariat CRC qui participent au développement du Cameroun? Autour de cette question centrale gravitent quatre questions subsidiaires à savoir : Quelle sont les projets de développement mis en œuvre par la CRC pour les populations camerounaises ? Les actions posées par les volontaires sont-elles réellement prises en compte par les populations locales et le gouvernement ? Quelle sont les secteurs d'activités ciblées par la CRC? Quels sont les

⁵⁰ M. Grawitz, et R. Pinto, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Edition Dalloz, 1971, pp.288-289.

difficultés et les perspectives envisageables pour un meilleur développement socio-économique et culturel des actions volontaires CRC ?

8. Hypothèses de recherche

La présente étude s'articule à partir d'une hypothèse principale et de deux hypothèses secondaires.

L'hypothèse centrale envisage que les actions humanitaires de développement de la CRC au Cameroun pourraient être un levier pour le développement du pays, malgré la dichotomie ontologique à l'action humanitaire elle-même.

Comme hypothèses secondaires, nous envisageons d'une part que le volontariat au sein de la Croix Rouge Camerounaise pourrait permettre le développement du pays grâce à des actions ciblées adossées à des secteurs précis, qu'ils soient du domaine politique, économique, culturel ou social. D'autre part, la CRC serait un acteur de la cohésion et du développement de l'action sociale au Cameroun à travers les différents clubs et filiales disséminés sur l'étendue du territoire national.

9. Approche méthodologique

Madeleine Grawitz et Roger Pinto définissent la méthodologie comme « Un ensemble d'opérations intellectuelles par lesquelles une discipline recherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, et les démontre »⁵¹. Ainsi, les techniques de collecte des données et les méthodes d'analyse ont permis de recueillir et de traiter les informations nécessaires pour mener à bien notre recherche.

9.1. Méthodologie de collecte des données

L'élaboration de ce travail a été rendu possible grâce à des sources multiples : sources orales, écrites et numériques.

Les sources orales : une descente sur le terrain a été effectuée en vue de recueillir les témoignages oraux destinés à compléter, étayer et ensuite critiquer les informations tirées des documents. A cet effet, les différentes techniques utilisées pour collecter les données orales sont basées sur : les entretiens, et l'observation directe.

⁵¹ Grawitz et Pinto, *Méthode des sciences sociales...*, pp.288-289.

Comme entretien, nous avons privilégié deux principaux types : Les entretiens semi-directifs et le *focus group*.

Les entretiens semi-directifs ont été orientés vers le personnel de la CRC, telles que le Directeur de la Direction de la communication et de la promotion des valeurs humanitaire (DCPVH), le directeur de Direction National de la Gestion des catastrophes et autres cadres de ces institutions. De plus, nous nous sommes entretenus avec les volontaires de la CRC et cadres des comités départementaux. Après ceux-ci, nous avons récolté les informations à travers des questions plus ou moins ouvertes, ceci en respectant notre champ de recherche. Par ailleurs, nous nous sommes aussi rapprochés d'autres personnalités de la société civile ainsi que des populations bénéficiaires concernant la portée des actions volontariat dans leur localité.

Le Focus Group quant à lui nous a permis de procéder à un trie sur les différents avis de la société civile sur les projets de développement. Car toute action de développement participe au changement social des populations. Nous avons ainsi pu avoir une idée du degré d'appréciation sur l'impact des projets pilotés par la CRC sur le terrain.

Pour ce qui est de l'observation directe, il est primordial de mentionner que nous avons participé à quelques projets menés sur le terrain durant notre stage académique à la CRC. Il s'agit des projets de désinfection des marchés, hôpitaux et autres infrastructures de la ville de Yaoundé pour la riposte contre la COVID 19. Avec la CRC, nous avons aussi assisté aux formations des agents de santé communautaire et à certaines formations en soin de premier secours volontaire, de même qu'à des séminaires qui nous ont permis de comprendre les bienfaits des actes humanitaires. Notre présence à ces activités nous a permis d'être un témoin oculaire et de pouvoir vivre la réalité des faits sur les actions de développement de la CRC.

Pour ce qui est des sources écrites, nous avons pu mobiliser les sources primaires et les sources secondaires.

Les sources primaires constituent l'ensemble des documents pris à leur état Original. De ce fait, nos sources primaires sont composées des documents d'archives, de texte de référence, lois, décrets, arrêtés, correspondances et autres documents relatifs aux activités de la CRC.

Les sources secondaires font référence aux documents issus de l'analyse des données primaires. Ainsi, nous avons fait recours à ces derniers pour la réalisation de notre travail. Entre autre, nous avons les ouvrages généraux et spécifiques, des thèses, des mémoires, articles, rapports, journaux, mensuels, etc. Celles-ci nous ont permis d'être en relation directe avec les

débats autour de la question du volontariat, compte tenu des différentes perceptions et orientations des auteurs.

La consultation de ces documents écrits s'est faite à plusieurs endroits en fonction de la nature du document. Pour ce qui est des documents d'archives, les lieux ciblés ont été les Archives du siège national de la CRC et du Ministère des Relations Extérieures.

Les textes de référence et les rapports sur l'accord de coopération entre la CRC et l'Etat du Cameroun ont été scrutés au ministère des relations Extérieur (MINREX), pour ce qui est des ouvrages généraux, thèses, mémoire, articles et revues, leur consultation s'est déroulée dans les centres de document de Yaoundé. Dans le même sillage, le Cercles Histoire-Géographie et Archéologie (CHGA) et philo-psycho-socio-anthropologie (CPPSA). La bibliothèque de l'institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC). Outre ces centres de recherche et bibliothèques suscités, d'autres centre de documents ont été répertoriés et consultés. On a par exemple la Fondation Paul Ango Ela, l'institut Français de Yaoundé et la bibliothèque de l'Organisation France Volontaire de Yaoundé qui nous ont été d'une importance capitale.

Dans le but de recueillir les données et de conserver ces documents, nous avons procédé par l'examen documentaire à travers des fiches de synthèse.

À la suite des données textuelles et orales, les photos et autres sources imagées de divers ordres ont eu une portée capitale pour achever notre recherche documentaire. Ces dernières ont permis de toucher du doigt les réalisations de la CRC. Elles sont tirées particulièrement des sites internet de la CRC et des ONG Humanitaires et de développement, ainsi que ceux des ministères cités plus haut. Nous les avons également eu grâce à des sites web de référence tels que « Mémoire online », « Cairn.info », « Academia.Edu », etc...

9.2. Méthode d'analyse des données

Ce travail a été possible grâce à une approche rédactionnelle méthodique. De ce fait nous avons opté pour une démarche qualitative et quantitative qui nous a permis de procéder à la démarche hypothético-déductive pour avoir des réponses à nos différents questionnements.

La démarche qualitative : elle pourra nous permettre de parvenir à comprendre, à interpréter et à présenter l'essentiel des phénomènes, sociaux que la CRC étudie pour le développement. Ainsi, le but est d'obtenir des informations qui, sans nécessairement être nombreuse, seront les plus susceptibles de révéler l'essentiel de la réalité des populations ciblées par les ONG.

La démarche quantitative : elle nous permet de collecter les informations et des faits sociaux de la CRC. Ces données sont chiffrées et complétées par les tableaux de l'action des volontaires CRC sur le terrain. L'objectif est basé sur la mesure des opinions, la quantification des réalisations des volontaires.

La Démarche hypothético-déductive à laquelle aboutit la présente étude est une approche classique, globale, thématique, analytique et même chronologique. Elle s'articule autour de la collecte des données, afin d'en tirer l'information utile venant de la population, l'on utilise les instruments tels que : l'enquête par interviews et observation. Ainsi la confrontation des diverses sources et informations recueillies a été soumise au tribunal de la raison voire de la critique dans le but d'établir une vérité historique. Telle est la démarche scientifique qu'on a suivie pour la rédaction de ce mémoire.

La démarche descriptive et compréhensible : cette démarche s'inscrit, dans une approche descriptive d'une part, et compréhensible d'autre part. En effet, dans cette recherche, l'on va décrire les stratégies que les volontaire CRC emploient sur les populations cibles. On y inclut leur façon de procéder. En plus de cela, l'on tentera de comprendre pourquoi les ONG, sont mieux audibles au sein des populations.

La démarche historique et séquentielle : elle permet de comprendre l'évolution, juridico-institutionnelle de la CRC dans le temps ainsi que dans l'espace.

Les moyens utilisés dans la collecte des données, sont : l'entretien semi directif et l'observation : tout d'abord, l'on mènera un entretien semi directif avec chaque responsable, à savoir les autorités administratives des localités ciblées. Puis les acteurs de développement du volontariat, les volontaires dans leurs activités. Ensuite les populations visées. L'on observera, plusieurs rapports d'activités de la CRC issus de ces localités et parallèlement, l'entretien afin d'obtenir des précisions sur ce l'on a observé l'entretien et guide d'entretien : ces méthodes d'entretien que l'on utilise couramment se caractérisent par un contact direct entre le chercheur et ses interlocuteurs (les agents de la CRC. Les populations locales) etc. Pour établir un véritable échange. Ces entretiens sont semi-directifs car canalisés par un grand nombre de questions. Ces questions ouvertes vont permettre que l'on ne s'éloigne pas de l'objectif de l'étude. L'observation et grille d'observation : l'on choisira l'observation non participante. Ici, il vaut mieux ne pas se mêler de peur d'influencer la vie de chaque acteur concerné. L'on récoltera des données plus objectives sur les actions de la CRC.

10. Cadre théorique

Il est question dans cette partie de présenter les théories qui ont été inspirées pour expliquer les phénomènes liés au changement social. Ainsi, dans le cadre de cette recherche nous avons utilisé deux théories des relations internationales à savoir : la dépendance et la cohésion sociale.

La dépendance : La théorie de dépendance fut développée par Samir Amin, André Gunder Frank, etc. Ainsi, ces différents auteurs se sont inspirés du marxisme. Ils ont abordé les notions d'échange inégal et de la division internationale pour rendre plus clair le cycle infernal de la dépendance économique des pays en voie de développement par rapport aux pays développés⁵². Il est établi de façon générale que l'Afrique et en particulier le Cameroun refuse de mettre en œuvre ses propres plans de développement pour les populations locales. Le développement de la population doit venir des interventions extérieures du moins d'une organisation comme la CRC qui est partie intégrante du Mouvement International de la Croix-Rouge qui prend ses origines en Suisse à travers les accords de Genève. A cet effet, les populations sont dans une posture d'assistanat perpétuel.

La cohésion sociale : La cohésion sociale désigne entre autre aussi bien des formes de participations citoyennes et sociales que les valeurs partagées, l'absence d'exclusion, la réduction des inégalités et de la ségrégation, voir politique et sociale. En outre, Alexis de Tocqueville (1835-1849) relevait que la cohésion sociale, d'un côté des associations de la participation à la vie sociale, de la culture civique est ce que l'on appellerait aujourd'hui le capital social et de l'autre l'Etat⁵³. Les valeurs soulevées dans ce document sont celles que prône la CRC. Car au niveau de l'applicabilité des projets de développement aucune couche sociale n'est exclue.

10. Définition des concepts opératoires

La définition des concepts opératoires est une étude des mots clés de la thématique ou du résumé.

⁵² P. Tremblay, *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques*, Québec, Université Chicoutimi, 1999, p.23.

⁵³ M .Fosé et M. Pardi, *Une théorie de la cohésion sociale*, en ligne, url : [https // : spire. Sciencespo.fr](https://spire.sciencespo.fr), consulté le 4 mai 2022 à 15h30min.

Organisation Non Gouvernementale : C'est un terme polysémique selon lequel l'*Encyclopédie Française Universalis* il se définit comme, « une association à but non lucratif d'intérêt public, qui ne relève ni de l'Etat, ni d'institutions Internationales »⁵⁴. Cette perception des ONG, n'est pas loin de celle du dictionnaire *Petit Robert* , qui définit une ONG comme « la communauté d'intérêts qui entraîne les uns l'obligation morale de servir les autres et leurs porter assistance ». La conception des juristes se situe dans ce sillage en l'occurrence Tomme « fait une observation selon laquelle les ONG sont des personnes morales de droit, dégagées de la tutelle publique. C'est dans cette logique que le législateur Camerounais prévoit dans la loi n°99/10 du 22 décembre 1999, sur les ONG à son article 2 : Au sens de la présente loi, « une ONG est une association déclarée ou association étrangère autorisée conformément à la législation en vigueur et agréée par l'administration en vue de participer à l'exécution des missions d'intérêts général ».

Croix-Rouge Camerounaise : est une Association humanitaire de développement fondé au Cameroun depuis 1960, qui par du souhait du Mouvement Internationale de la Croix-Rouge d'avoir une représentation nationale dans chaque Etat ayant souscrit aux conventions de Genève de 1949 et à ses protocoles additionnels de 1977. La CRC agit ainsi dans l'Etat du Cameroun comme auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine, ceci à travers ses sept principes fondamentaux qui sont : Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Universalité.

Volontariat : Du latin *Volutaris*, qui veut dire *volonté*, le volontariat est une activité non contraignante, au profit d'autre individus ou de la collectivité qui de manière non rétribué, est effectué dans un cadre plus ou moins formel par une personne physique. Le volontariat implique un engagement réciproque et formalisé à plein temps pour une période donnée et une mission précise, en général dans une structure et un milieu différent. Il constitue, pour le volontaire, une opportunité de mettre à contribution ses savoirs.

Bénévolat : Le terme bénévolat, vient du latin « *bénévolus ou benevolen* » (*qui veut dire bien faire*), C'est la situation dans laquelle une personne fournit de façon désintéressée une prestation pour une personne ou pour un organisme. Le bénévole ne perçoit pas de rémunération néanmoins, il peut être dédommagé des frais induits par son activité. Sa participation est volontaire et il est toujours libre d'y mettre un terme.

⁵⁴ *Encyclopédie française Universalis* , 200, P.7.

Le service civique : Le service civique est un dispositif gouvernemental d'encouragement à l'engagement citoyen et de soutien public à celui-ci. Il a pour objectif général de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

11. Difficultés Rencontrées

La réalisation de ce travail a été ponctuée par un certain nombre d'obstacles. La première difficulté que nous avons relevé était des consultations des archives et rencontre des personnes ressources dans plusieurs associations humanitaires internationales basées au Cameroun. En effet nous y fumes désagréablement surpris en constatant qu'après avoir adressé de multiples demandes aux Représentant de ces ONG déployant les volontaires au Cameroun, ces dernières sont restées lettre morte, parfois sous prétexte des restrictions COVID 19 qui ne permettait plus à ces ONG d'ouvrir les portes aux chercheurs.

Face à ces difficultés multiples nous nous sommes rapprochés du siège de la CRC .Qui a mis à notre disposition le protocole d'accord de base signé entre l'Etat du Cameroun et la CRC .La présidente de la CRC nous a confié à la Direction de la Communication et de la Promotion des Valeurs Humanitaires comme personnes ressources à notre travail afin qu'ici nous puissions entrer en possession les informations des volontaires CRC dans toute les Régions du Cameroun. Ainsi dans cette Direction ou nous avons effectué un stage académique le personnel chargé de la documentation et des archives nous a permis de consulter les rapports d'activités ainsi que les discours prononcés par les deux entités lors de la convention. Au de la de ces personnes ressources, nous avons été orienté vers les comités départementaux à l'instar de celui du Mfoundi, Nyong et Mfoumou et Nyong et So'o pour y recueillir aussi des informations .Grace à cette opportunité, nous avons pu travailler avec les volontaires, le point focal qui coordonne et contrôle les activités de la CRC dans cette zone.

12. Résultats de notre étude

A la question de savoir quelle est la contribution des actions humanitaires de la CRC pour le développement du Cameroun ? Après les investigations menées sur le terrain et des différentes lectures, il en ressort que l'action humanitaire des volontaires de la CRC est réelle sur le terrain et devient pragmatique de part sa présence dans toutes les couches sociales, regorge elle également une valeur social et économique pour l'Etat du Cameroun, l'ONG notamment la CRC et les volontaires. Mais à cela s'ajoute des difficultés auxquelles nous avons

émises des perspectives afin de faire rayonner et vulgariser l'action humanitaire volontaire au Cameroun.

13. Annonce du plan

Compte tenu de la portée de ce sujet, il nous paraît pertinent de structurer ce travail en quatre chapitres :

Le chapitre I intitulé état des lieux du volontariat dans le monde et diagnostic. Ici, il est question de présenter l'encadrement institutionnel des actions humanitaires de volontariat dans la société internationale en présentant ce domaine de l'action humanitaire dans la société internationale, dans la coopération internationale, sa genèse, son évolution au fil du temps, sa situation actuelle.

Le chapitre II quant à lui sera consacré à la présentation du Mouvement International de la Croix-Rouge, ici il sera question pour nous dans cette partie de donner l'essence de cette organisation internationale à savoir son historiographie, ses fondements juridiques, ses missions, ses objectifs ainsi que les actions humanitaires réalisées par cette dernière à travers le monde

Le troisième chapitre III de ce mémoire sera consacré à la Croix-Rouge Camerounaise dans le Volontariat au Cameroun ou il sera question pour nous de présenter l'institution qu'est la CRC, ses fondements juridiques au Cameroun et la présentation de ses actions humanitaires dans la région du Centre.

Le Chapitre IV quant à lui fait une analyse des actions volontaires de la Croix-Rouge Camerounaise et émet des perspectives pour un meilleur développement de l'action humanitaire. En effet, Cette partie de notre travail se tâche de montrer l'essence des missions volontaires au sein de la CRC, elle présente également l'apport ou la valeur de ces actions ainsi que les limites rapportées par les volontaire sur le terrain et la fin de cette partie est consacrée aux perspectives à l'endroit de l'Etat , des ONG, et des communautés locales qui reçoivent les projets de développement en temps de paix et de secours volontaires pendant les conflits.

Chapitre I : État des lieux de l'encadrement du volontariat dans le monde et diagnostic

Le présent chapitre porte sur la présentation de l'état des lieux de l'encadrement du volontariat dans le monde et son diagnostic. Ainsi, cette partie de notre travail sera menée à l'échelon international notamment aux Nations Unies, au sein de la Francophonie, au sein de la CONFEJES (Conférence des Ministres des Sports de la jeunesse et de Sport de la Francophonie), puis régional à l'instar de l'Union Africaine, Union Européenne, sous régional comme à la CEDEAO (Conférence Des Chefs d'Etats de l'Afrique de l'Ouest) et au niveau national en illustrant avec un certain nombre de pays dont la France, l'Italie, les Etats-Unis, la Corée du Sud, le Japon, le Burkina Faso, le Niger et ce qui est fait dans notre pays le Cameroun. Etant dans un travail sur l'histoire des relations Internationales, il nous a paru important de présenter la sphère du volontariat même s'il elle nous semblerait être sommaire car ne pouvant pas intégrer la scène internationale qui promeuvent l'action humanitaire à travers le volontariat. Il sera donc question pour nous de présenter les initiatives des institutions suscitées en rapport à l'encadrement de ce domaine de l'action humanitaire sur le plan national et international afin de mieux nous édifier sur l'importance de ces initiatives afin de mieux valoriser l'altruisme au sein de nos sociétés en proie au mercantilisme pour ainsi s'en servir pour notre pays.

I. L'encadrement du volontariat sur le plan International

L'action humanitaire étant un phénomène qui habite l'humanité depuis fort longtemps, elle a connu de temps en temps des périodes sombres qui ont entravées son rayonnement. C'est dans cette logique que des acteurs intra-nationaux et internationaux se sont mis chacun à son niveau soit pour l'encadrement de l'action humanitaire en particulier du volontariat. La présente partie de notre travail consiste à présenter l'encadrement juridique et politique du volontariat au niveau du regroupement régional notamment à l'ONU, à la Francophonie, à la CONFEJES, au sein de l'Union Européenne et de l'Union Africaine.

1. Le volontariat au plan international, régional et sous régional

Pour appréhender la notion de volontariat, et dans un souci de comparaison, il a semblé nécessaire de voir comment cette activité est perçue et se décline dans les différents systèmes juridiques représentatifs au niveau mondial. A cet effet nous avons sélectionné un échantillon

représentatif international, régional, sous régional et national qui encadre ce domaine de l'action humanitaire.

1.1. L'approche des Nations Unies

Pour le Programme Volontaire des Nations Unies, le volontariat est un moyen efficace pour engager les gens à s'attaquer aux défis du développement et de participer à une paix durable dans le monde. La réalisation de cette activité exige la coopération et l'engagement du secteur public et de la société civile et du secteur privé, de même que l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale. Ainsi tout citoyen a un rôle important à jouer grâce au volontariat.

La définition du volontariat qui a été retenue est celle élaboré et adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2001 qui a été déclarée l'Année Internationale des Volontaires en optant la journée du 5 Décembre de chaque année comme Journée Internationale des Volontaires (JIV). En effet pour les Nation Unies, le volontariat renferme trois critères¹ :

-L'action doit être menée sur une base volontaire et non pas comme une obligation stipulée à travers une disposition légale, un contrat ou une exigence académique.

-La récompense financière ne doit pas être le but principal de l'engagement du volontaire. Son traitement est constitué soit du remboursement des dépenses encourues ou des versements assimilables à des allocations soit des paiements en espèce pour couvrir les frais de repas et de transport. En effet ce type de paiement est souvent considéré comme des pratiques appropriées, dans la mesure où ils rendent le volontariat abordable et inclusif.

- L'activité à laquelle le volontaire se livre doit être soit pour le bien commun, soit pour le bien-être social.

A travers ces trois critères du libre choix, de la motivation non pécuniaire et du bien fait pour autrui, les Nations Unies mettent en œuvre une approche qui reconnaît ouvertement les manifestations multiples et variées du volontariat que l'on peut trouver dans des contextes sociaux culturels très différents les uns des autres.

¹ Voir dans le rapport de l'ONU sur la situation du volontariat dans le monde, 2011.

1.2. Le volontariat au sein de la Francophonie

Le volontariat au sein de la francophonie a été adopté et institué par le sommet des chefs d'Etats et de gouvernements tenu à Bucarest en 2006. Il est destiné à offrir aux jeunes francophones la possibilité de :

- S'engager durant 12 mois à mettre leurs compétences à disposition d'un projet auquel ils vont participer ;
- Vivre une expérience de mobilité internationale au sein de l'espace francophone qui s'intégrera à leurs parcours professionnels ;
- Contribuer au développement des pays francophones notamment ceux d'Afrique, d'Europe centrale et orientale.

Déployés dans les cinq continents, les volontaires s'engagent à œuvrer dans les domaines d'actions privilégiés de la francophonie à savoir :

- La promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique,
- La promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme,
- L'éducation, la formation et la culture,
- L'appui au développement durable et à la solidarité,
- Les Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) pour la réduction de la fracture numérique,
- Le renforcement des capacités locales pour le développement économique, social et culturel.

Ainsi, Le volontariat au sein de la francophonie est avant tout un acte d'engagement personnel et désintéressé de jeunes francophones qui pour une durée déterminée, offrent leurs compétences dans un domaine d'activité précis, au profit d'un projet de la francophonie.

Les volontaires d'Internationaux de la francophonie « VIF » sont ainsi des jeunes diplômés, hommes ou femmes, ayant acquis dans le cadre de leurs études, des compétences avérées dans un domaine de formation. Ils sont tous animés d'un désir d'apprentissage et de partage. Ils s'engagent, durant 12 mois, à l'exclusion de tout autre engagement et de manière désintéressée, au service d'un projet de la francophonie. Ils ne sont considérés ni comme des stagiaires, ni comme des salariés de l'Organisation Internationale de la Francophonie ou de toute autre structure d'accueil.

Le volontariat constitue donc pour le volontaire de la francophonie, une opportunité de mettre à contribution des savoirs récemment acquis afin de se confronter aux particularités de la vie professionnelle, de partager et d'acquérir des savoir-faire et savoir-être dans un contexte culturel différent.

Parce qu'il est volontaire à plein temps, le volontaire n'est pas soumis aux règles du droit du travail ni au statut et règlement personnel de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), mais il perçoit une indemnité mensuelle de subsistance. Cette indemnité permet de se loger, se nourrir décentement dans son lieu d'affectation. Il bénéficie également d'une assurance santé, d'une assurance rapatriement sanitaire et d'une responsabilité civile. L'OIF assure également le transport aller-retour entre son pays d'origine et le pays d'affectation. Les assurances sont souscrites par l'OIF et sont soumises à des conditions.

1.3. Le volontariat au sein de la CONFEJES

La CONFEJES promeut le volontariat, notamment celui des jeunes comme facteur de développement et d'inclusion sociale au niveau africain. Ainsi tout en retenant la définition élaborée par les Nations Unies et les domaines dans lesquels le volontariat peut être exercé notamment l'éducation, le sport, la culture, la santé, la formation professionnelle, l'environnement, etc. la CONFEJES distingue quatre types de volontariat selon le mode d'intervention :

-Le volontariat informel : il est lié à la tradition culturelle de solidarité entre les membres d'un même village ou d'une même communauté et vise le renforcement des liens sociaux et la cohésion du groupe. Cette forme de volontariat s'exerce à l'échelle du village, du quartier ou de la commune ;

-Le volontariat sous-tutelle de l'Etat ou volontariat institutionnel : il est constitué dans certains pays par service national, les contractuels de l'éducation et de la santé, les volontaires de la francophonie et du Commonwealth, etc. Cette forme de volontariat mobilise les volontaires dans les secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'entreprenariat, le sport, les petits métiers, le renforcement des collectivités locales, etc.².

-Le volontariat formel ou étatique : il tire ses origines soit des projets bilatéraux ou multilatéraux, soit d'une structure de développement. Les actions du volontariat ainsi menées

² Guide du volontariat de la CONFEJES, 2010.

sont portées par les structures formelles à caractère collectif et les individus investis de mission précise comme par exemple les brigades anti-feu ou Politico-sanitaires des quartiers, les aides-soignantes, les secouristes, les comités de gestion ou locaux villageois, etc.

-Le volontariat international : il tire sa source des institutions et autres programmes de gestion des volontaires à l'échelle transnationale. Ces institutions et programmes interviennent généralement sur des activités orientées vers les communautés de base, en aidant les Organisations de la Société Civile, Organisations Non Gouvernementales par la fourniture d'une main d'œuvre qualifiée d'une part et en renforçant directement la communauté locale dans la réalisation des activités liés à l'amélioration de leurs conditions de vie d'autre part on peut citer par exemple : les Volontaires des Nations Unies, Le corps de la paix , la Croix-Rouge, France volontaires, les volontaires de la francophonie, JICA, KOICA, etc.

1.4. Le volontariat au sein de l'Union Européenne

La commission européenne a mis sur pied le Comité de Volontaires Européen(CVE) qui a pour objectif de favoriser la participation des jeunes à diverses formes d'activités de volontariat, tant au sein qu'à l'extérieur de l'Union Européenne. Ses domaines d'intervention sont entre autres l'art, la culture de l'environnement et la protection du patrimoine, les médias, l'information des jeunes contre les exclusions sociales, le racisme et la xénophobie, la santé, l'économie solidaire, le sport, la diversité culturelle, etc. Le volontaire participe individuellement ou collectivement à une activité d'intérêt général et généralement non rémunérée³.

Ce programme de volontariat est mis en œuvre pour toutes les institutions européennes (aussi bien le parlement européen que la commission) et les Etats membres de l'Union Européenne. Chacun des pays membres de l'Union Européenne doit développer sur son territoire les volets du programme.

Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) est une des cinq actions du programme *jeunesse en action* actuellement appliqué par l'Union Européenne. C'est un système de volontariat transfrontalier destiné aux jeunes. Ce programme a été mis sur pied pour contribuer au développement des activités Transnationales des services volontaires et des échanges

³ Cf. Le VSI n'est pas rémunéré mais il perçoit une indemnité mensuelle dont le montant varie selon le pays ou est effectuée l'activité du SVE. Il s'agit en fait d'une activité à temps plein effectuée en une seule fois et dont la durée est comprise entre 2 et 12 mois. Le volontaire bénéficie pour sa protection sociale d'une assurance de groupe contractée par la commission européenne. Voir dans ce sens GHK, *volunteering in the european union*, brunelle, commission européenne, 2010.

jeunesse. Il définit le volontariat comme une éducation informelle permettant d'acquérir des compétences utiles pour la vie professionnelle.

Le VSI est ainsi la principale contribution de l'Union Européenne au développement du volontariat, notamment du volontariat à l'étranger ou du volontariat international encore appelé volontariat transfrontalier qui se définit comme un travail non rémunéré (à l'exception d'indemnité et de remboursement de certains frais) accompli de plein gré au sein d'une organisation d'accueil, en dehors du pays de résidence du volontaire et au profit d'une partie tierce⁴.

1.5. Le volontariat au sein de l'Union Africaine

La Charte Africaine de la Jeunesse (CAJ) de 2006 met un accent particulier sur l'importance de la participation des jeunes dans la gouvernance et le développement socio-économique du continent et la nécessité de relever d'une manière globale les défis auxquels les jeunes font face. A cet effet, des recommandations issues du cinquième forum pour le développement de l'Afrique ont clairement exprimé le besoin de création du corps des jeunes volontaires de l'Union Africaine à populariser et à promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la charte de l'Union Africaine de la jeunesse, dont une des composantes fait référence au développement d'un projet de volontariat pour les jeunes en Afrique⁵.

Il existe ainsi au sein des structures de l'Union Africaine, un programme de volontariat orienté vers les jeunes. Ce programme promeut le volontariat pour approfondir la situation des jeunes en tant que participant clés dans la réalisation des projets de développement notamment les Objectifs de Développement Humain de l'Afrique et des Objectif du Millénaires pour le Développement Durable des Nations Unies. De plus, il rassemble les jeunes pour les permettre de partager leurs compétences, leurs connaissances, leurs créativité et leurs apprentissages pour construire un continent plus intégré et par voie de conséquence, pour renforcer la pertinence de l'Afrique dans un monde globalisé. Il a été officiellement lancé le 03 décembre 2010 à Abuja au Nigeria.

Dans la pratique, les jeunes volontaires sont déployés dans l'un des Etats de l'U.A, pour une période allant de 12 à 24 mois. Leurs conditions de vie varient d'une région à une autre, Il

⁴ Cf. *La mobilité des jeunes en Europe*, Etude menée par le public policy and management Institute, UE

⁵ La Résolution (A/RES/56/38) de l'assemblée générale a aussi fait une recommandation concernant le soutien au volontariat dans le développement de « programme spécifiques pour encourager le volontariat des jeunes, et à la mise en place des systèmes permettant de reconnaître et de valoriser les contributions faites par les jeunes à travers le bénévolat et le volontariat.

leurs est fourni une couverture sanitaire et une allocation de subsistance mais également une assurance médicale d'un titre de transport aller et retour.

Dans la même veine, Le volontariat dans le cadre de la CEDEAO a pour mandat spécifique la mobilisation des volontaires en Afrique de l'ouest. Le Programme Volontaires de la CEDEAO est engagé dans la promotion des idéaux et stratégies de la communauté, y compris l'union, la paix, la démocratie, le développement durable et l'intégration régionale. Telle est la mission principale assignée du programme, au cours de son lancement le 26 mars 2010 à Monrovia au Liberia. L'Objectif de ce programme est de mobiliser l'expertise ouest africaine au service de la paix et du développement dans la CEDEAO. Ce programme constitue un outil clef pour la participation collective de nos populations à la réalisation de la vision 2020 de la communauté. Une vision qui vise à rapprocher d'avantage la CEDEAO de ses populations à l'horizon 2025⁶.

De 2010 à nos jours, de nombreux volontaires ont été recrutés dans les domaines prioritaires du programme qui sont : l'éducation, la culture de la paix et de la citoyenneté dans les zones post conflit, la santé, l'environnement et la jeunesse. D'un coût de revient individuel d'environ 600 Dollars par mois assurance santé, vie, allocation de subsistance, chaque volontaire qui ne peut servir dans son pays d'origine est déployé pour une période d'un an avec possibilité de renouvellement.

Les critères de sélection sont : être jeune âgé de 18 à 35 ans ; être citoyen des pays de la CEDEAO ; avoir un niveau minimum du lycée ; avoir un casier judiciaire vierge ; être apolitique ;

La mobilisation des ressources financières provient notamment de l'ONU(VNU), de la Banque Africaine Développement et des Etats membres. A ce sujet, une réflexion est en cours au sein de la CEDEAO pour qu'un fonds spécifique soit mis à disposition.

Au vu de ce qui précède, l'on constate que le volontariat a été réglementé au sein de l'UA à travers une certaine législation, mais l'on constate encore une certaine léthargie dans le déploiement ou l'impact de ces volontaires lors des interventions et des projets de développement, ce qui laisse à penser que cette législation tarde encore à sortir des papiers

II. L'encadrement du volontariat au plan national

Au vu de l'importance des actes volontaires dans la sphère internationale, de nombreux Etats ce sont intéressé à l'encadrement de ce domaine de l'humanitaire à travers des institutions

⁶ F. Cchuks Njoagani, Directeur du CDJS, déclaration faite lors de la cérémonie de fin de formation de 40 Volontaires en Guinée Conakry, le 4 mars 2011.

publiques ou par des ONG internationales basées dans ces Etat. La présente partie de ce travail fait un état de lieu sommaire d'un certain nombres d'Etats en présentant le cadre juridico politique de l'encadrement du volontariat d'abord dans certains pays d'Europe notamment en France, Italie, Allemagne et Belgique puis dans certains pays d'Asie à l'instar du Japon et de la Corée et l'exemple dans certains pays d'Afrique comme le Burkina-Faso, le Niger, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Cameroun.

1. Le volontariat en Europe : cas de la France, l'Italie, l'Allemagne et de la Belgique

En France, L'appui au volontariat constitue pour le ministère des affaires étrangères Français un élément de sa stratégie visant à mieux associer les citoyens à la politique de développement et à favoriser la mobilisation de la société civile. Cette approche témoigne d'une relation active entre les pouvoirs publics et les associations au service des objectifs partagés de développement, de lutte contre la pauvreté et les inégalités et de renforcement des sociétés civiles. Elle concourt également aux politiques visant à favoriser la mobilité des jeunes et contribue à l'éducation et au développement. De toutes formes de volontariats recensées en France⁷, seul le volontariat de service international consiste à un engagement d'une personne majeure pour une mission de développement ou d'urgence humanitaire dans un pays du sud ou de l'est, au sein d'une association reconnue par l'Etat agréée, pour un temps déterminé. Ce volontariat est un engagement à l'international du service civique⁸.

L'objectif du VSI qui est un programme du ministère des affaires étrangères français qui est de permettre aux volontaires d'accomplir une mission d'intérêt général à l'étranger, hors de l'UE, dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire. Cependant, les associations Françaises peuvent envoyer leurs volontaires dans le cadre de ce programme ils sont regroupés de fait au sein du comité de liaison des organisations non gouvernementales de volontariat.

Le Service Civique Européen (SVE) est régi par la loi du 23 février 2005 et repose sur des compétences professionnelles qui sont mise au service d'une action citoyenne. Le volontaire bénéficie d'une formation au départ et reçoit une indemnité de subsistance et des avantages en nature qui ne peuvent être assimilés à un salaire. Ses frais de transport sont ainsi

⁷ Les différentes formes de volontariats : le service civique européen (SVE), volontariat internationale en entreprise(VIE), le volontariat de solidarité internationale en administration (VIA), le volontariat pour l'insertion _2eme chance, etc. voir, www.defense.gouv.fr, WWW.ubifrance.fr, WWW.Jeunesseaction.fr, consulté le 15 octobre 2022 à 15h00min.

⁸ Voir à cet effet www.francevolontaire.org, consulté le 15 octobre 2022 à 15h00min.

pris en charge et il bénéficie en outre d'une assurance et d'une couverture sociale. Le contrat des VSI est conclu pour une durée de deux ans renouvelables. Toutefois la durée des missions accomplies par un volontaire de façon continue ou non, pour le compte d'une ou plusieurs associations, y compris l'Etat ne peut excéder six ans.

Les domaines d'intervention des VSI sont : la santé, l'éducation, le développement économique, social et culturel, le développement rural et urbain, l'agriculture et la gestion de l'eau, la sécurité alimentaire, etc.

Au demeurant, il a été créé sur cette base de l'Association Française des Volontaires du Progrès, la plateforme France volontaires. Celle-ci associe les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et le monde associatif (ONG, Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, organisme de formation et d'information...) et porte la dynamique collective initié par la signature de la charte.

Son objet est de mieux faire connaître et reconnaître la richesse et la diversité des différentes formes d'engagement, de renforcer la concertation et les échanges entre acteurs et de favoriser la structuration et le développement des secteurs et de contribuer à l'innovation et l'amélioration de la qualité. France Volontaire est également une organisation d'envoi de volontaires et, en tant que membre fondateur de l'agence du service, il contribue au développement de cette nouvelle forme d'engagement international.

Quant au volontariat Italien, il est régi par la loi n° 266/91 sur le volontariat. Il y est défini comme une activité effectuée de plein gré, spontanée et non lucrative c'est-à-dire sans objectif de gain financier direct ou indirecte uniquement pour des raisons de solidarité. Les volontaires ne peuvent recevoir de l'argent sous aucune forme qu'à titre d'indemnité ou remboursement des frais dépensés pour le service. Par ailleurs, la loi définit clairement la différence entre une activité volontaire et une activité rémunérée.

L'observatoire national a été établi en Italie, à travers la loi 266/99, dans le but d'assister les organisations volontaires et d'appuyer leurs diffusions dans le pays. La même loi établit des Centres de Service Volontaire (CSV) dont le but est de doter les associations de volontaires des services relatifs à la promotion, à la consultation, à la formation et à la communication.

Le statut de volontaire est incompatible avec toute forme de travail rémunéré au sein de la même organisation⁹. La loi n°266/99 définit strictement les caractéristiques essentielles d'une organisation de volontaires. Celle-ci doit être sans but lucratif, non gouvernementale et démocratique. Ses activités doivent profiter à des personnes tierces (non membre de

⁹ *Ibid.*

l'organisation) et au bien commun, et les revenus commerciaux doivent rester marginaux. Cette loi définit en outre le volontariat comme une activité accomplie de plein gré, via une organisation dont le volontaire est membre, sans objectif de gain financier direct ou indirect, et uniquement pour des raisons de solidarité. L'activité volontaire ne peut faire l'objet d'aucun paiement, en particulier par celui qui en bénéficie. Le volontaire a uniquement droit au remboursement de ses frais réels.

Au niveau national, les administrations publiques peuvent recruter les volontaires, mais uniquement ceux qui sont inscrit dans une association de volontaire reconnue par l'Etat. Les associations de volontaires doivent par ailleurs coopérer avec le Centre National de Volontariat (CNV), pour une meilleure insertion dans le milieu professionnel des jeunes et un rendement plus optimal. Les volontaires ne peuvent en aucun cas prendre la place des employés quel que soit la structure ils exercent leurs services. Ils doivent en outre travailler sans recevoir de véritable rémunération. Ils perçoivent qu'une indemnité dont le montant varie selon la structure dans laquelle ils sont affectés.

A côté du volontariat au niveau civil il existe également le service militaire, assimilé au volontariat et ouvert aux italiens de 18 à 28 ans, ainsi qu'un service civil national financé par l'Etat. De façon générale, les volontaires à l'intérieur du pays ne jouissent pas d'un statut juridique particulier. Ils doivent être membre d'une organisation pour pouvoir y pratiquer une activité volontaire, cette organisation est alors tenue de les assurer, surtout lorsque les volontaires fournissent des services au secteur public.

Quant au volontariat international dans ce pays, il est régi par la loi n°49/1987. Cette loi prévoit que les volontaires qui participent à un projet mis en œuvre par une ONG de coopération au développement reconnue par les ministères italiens des affaires étrangères, doivent avoir un contrat de volontaire international de deux ans et qu'ils ont droit à l'assurance sociale. Ils reçoivent également une indemnité mensuelle de service dont le montant dépend du cout de la vie dans le pays de destination. Ces volontaires sont également logés ou reçoivent une indemnité une indemnité mensuelle de survie dont le montant dépend du cout de la vie dans le pays de destination. Ces volontaires sont également logés ou reçoivent une indemnité de logement.

En Allemagne, Un rapport détaillé de la commission d'enquête parlementaire sur l'avenir de l'engagement civique présenté au Berstag (parlement fédéral) allemand définit le service volontaire comme une certaine forme d'engagement civique en faveur de l'intérêt général, soutenu par l'Etat et accompli par les jeunes dans un cadre organisé de programme nationaux

et internationaux¹⁰. Les services volontaires jouissent d'un statut juridique spécial garanti par l'Etat, et leurs organisateurs reçoivent des subventions publiques provenant du budget fédéral pour la politique de l'enfance et de la jeunesse. Ils ne sont équivalents à un emploi rémunéré et ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une formation professionnelle ni d'études¹¹.

Même si le volontariat ici reste considéré essentiellement comme une activité destinée aux jeunes (tandis que les personnes possédant un emploi contribuent le plus souvent aux organisations caritatives par les donations), il convient de souligner que le service volontaire ici ne signifie pas service volontaire de la jeunesse car des initiatives ont été lancées en vue de soutenir le volontariat pour toute les générations¹².

L'Allemagne possède une loi spéciale établissant le cadre des programmes nationaux de volontariat. C'est la loi sur « la promotion des services volontaires de la jeunesse ». Elle présente les mesures d'aide au volontariat qui font qu'en Allemagne, les volontaires locaux ou transfrontaliers jouissent d'un statut spécial similaire à certains égards à celui des salariés. L'article 2 de cette loi définit les volontaires comme des personnes ayant terminé leur scolarité obligatoire, mais qui n'ont pas encore 27 ans révolus et qui entreprennent un service non rémunéré à temps plein, pour une durée allant de 6 à 24 ans mois en dehors du cadre de leur éducation professionnelle.

Cependant, même si leur service n'est pas rémunéré, les volontaires peuvent être logés et nourris, recevoir des vêtements de travail et de l'argent de poche. La valeur en espèce de ces indemnités ne peut dépasser 6°/° du plafond des revenus pour l'assurance –pension. De plus, ce service doit être organisé par une structure reconnue par l'autorité du Land concerné pour l'organisation du service de volontariat local et dans ce cas du volontariat transfrontalier, à l'étranger (art. 10). Cette loi (art. 2) assimile également les jeunes qui suivent une formation en vue d'un service volontaire à l'étranger aux volontaires, ces jeunes bénéficient donc des mêmes garanties et prestations.

Enfin, un système de reconnaissance des compétences a été mis en place. En effet, afin de reconnaître les compétences acquises, tous les volontaires reçoivent de leur organisation d'accueil un certificat décrivant leurs tâches et évaluant leurs services. Les anciens volontaires

¹⁰ Anonyme, « La mobilité des jeunes volontaires en Europe ». Étude menée par le public policy and management Institute, UE, en ligne, url : <http://www.europa.eu> et <http://www.cor.europa.eu>, consulté le 27 décembre 2022 à 16h 32min.

¹¹ *Ibid.*

¹² Stemmer, *Freiwilligendienste in deutschland*, 2009, p.4.

qui s'inscrivent dans une peuvent obtenir la reconnaissance en tant que stage du service volontaire effectué dans un domaine lié à leurs domaine d'études.

En Belgique, depuis 2005, le volontariat est encadré en par une loi qui définit les principaux aspects légaux. Une loi relative aux droits des volontaires qui a été adoptée le 3 juillet 2005 afin de soutenir l'engagement volontaire. Elle définit le volontariat comme une activité qui : est exercé sans rétribution ni obligation, qui est exercé au profit d'une ou de plusieurs personne autres que celles qui exercent l'activité, d'un groupe, d'une organisation ou encore de la collectivité dans son ensemble ; est organisé par une organisation autre que le cadre familial ou privée de celui qui exerce l'activité dans son ensemble ; n'est pas exercée la même personne et pour la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat, le volontaire est une personne effectuant une activité volontaire et l'organisation est une association de fait ou personne morale de droit public ou privé sans but lucratif. Quant à la différence entre le terme bénévole et volontaire elle reste avant tout théorique car dans le cadre les deux activités se rejoignent dans leurs buts, modalités et pratiques¹³.

Quant à la loi de 2005 qui met en évidence deux éléments incontournables : le volontariat doit être un acte libre et tourné vers autrui. A propos de l'Age moyen des volontaires, Jozefien Godemont et certains autres chercheurs ont établi en 2006 que le groupe le plus actif dans le volontariat se situe entre 40 et 70 ans. En Belgique, il convient d'y ajouter le groupe de 15-24 ans qui s'investit également de manière active.

En effet, le statut de volontaire en Belgique dépend aussi de la nature de l'Organisation dans laquelle l'action se déroule. En effet, seules les associations de faits peuvent organiser les activités de volontariat au sens de la loi. La loi stipule clairement que les organisations dont les activités visent l'enrichissement de ses membres sont exclues de la loi relative aux droits des volontaires.

2. Le volontariat en Asie : Cas de la Corée du sud (KOICA) et du Japon (JICA)

En Corée du sud, le volontariat est encadré par l'agence gouvernementale KOICA (Korea International coopération agency), chargé de la coopération internationale et responsable des programmes d'aide pour la réduction de la pauvreté et le développement socio-économique

¹³ « Étude de la loi de 2005 relative aux droits des volontaires. Sa mise en pratique par le secteur associatif et son évaluation depuis sa mise en application », (2012-2014), la plate-forme francophone du volontariat ASBI, en ligne, url : <http://www.levolontaire.be> consulté le 27 décembre 2022 à 16h 35 min.

dans les pays en voie de développement. La KOICA est composée des divisions régionales responsables des pays partenaires, notamment : la division du planning des politiques dans les domaines spécifiques, la division des amis du monde (WFK) qui gère le programme de Volontariat à l'étranger et le bureau de partenariat de la société civile et le bureau de l'aide humanitaire qui gère les secours d'urgence.

Comme pour le volontariat Américain, tous les volontaires de KOICA sont des nationaux coréens, recrutés depuis la Corée. Ces derniers subissent des tests de niveau qui déterminent leurs habiletés à travailler comme volontaire. Il est exigé d'eux qu'ils aient des connaissances dans un domaine de spécialisation précis, afin qu'ils puissent être utile à leurs lieu d'affectation. Ici, les volontaires sont postés dans les lieux de travail préalablement définis, en accord avec la structure étatique.

Généralement, la période de travail du volontaire Coréen est de 2 ans au maximum, pouvant être prorogé une fois à la demande une fois à la demande du volontaire pour achever un projet. Enfin les visites de terrain sont effectuées pour évaluer le travail du volontaire.

Le volontariat au Japon est encadré par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) Depuis son adhésion au plan Colombo¹⁴ en 1954. En effet, le Japon fournit une assistance humanitaire et financière aux pays en développement par le truchement de l'Aide Publique au Développement de la communauté internationale et d'assurer ainsi sa propre sécurité et prospérité.

Dans le cadre de l'APD c'est l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (« JICA » en anglais) existe depuis 1974, elle est chargée de sa mise en œuvre. Cependant, depuis 2008, la nouvelle structuration de l'APD comprend trois modalités à savoir : une partie de l'aide au développement non remboursable ; les prêts et la coopération technique dont le programme des volontaires est l'une des composantes.

En effet c'est depuis 1965 que le Japon a commencé à envoyer des volontaires japonais à l'étranger à travers le programme Japon Overseas Coopération Volunteer (JOCV) qui a pour objectif de soutenir la JICA dans la mise en place d'une économie stable et durable au service des populations, ceci par de l'envoi d'un personnel qualifié dans les régions défavorisées qui sollicitent son intervention dans divers domaines liés au développement.

¹⁴ Le plan Colombo est une organisation internationale créée en 1950 pour promouvoir le développement socio-économique des pays d'Asie du sud-est et de la région pacifique. Son siège est à Colombo au Sri Lanka.

C'est ainsi que depuis 2006, avec l'ouverture d'un bureau au Cameroun, la JICA a commencé l'envoi des volontaires dans les services décentralisés de l'Etat, pour une durée moyenne de deux ans. Ces volontaires travaillent en étroite collaboration avec les populations pour une meilleure prise en compte de leurs besoins et la promotion d'un esprit d'auto-assistance qui permet un développement durable.

3. Le volontariat dans les Etats Africains : cas Burkina-Faso, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Cameroun

Depuis le 29 novembre 2007, est institué un corps des volontaires nationaux au Burkina Faso .Cette loi présente les dispositions générales et les différentes mesures d'application du volontariat , le volontariat national s'étend comme toute activité non rémunéré , exercé librement à temps plein , sur une période déterminée et de façon désintéressée , par toute personne physique au profit d'une personne morale de droit public ou de droit privé, poursuivant une mission d'intérêt général ou d'insertion professionnelle , ou pour le développement social, économique et culturel d'une collectivité. Selon cette loi le volontaire national est donc toute personne physique qui se consacre à une mission de volontariat, à l'exclusion du volontariat effectué sur le territoire national en vertu des législations étrangères ou d'accord d'établissement. Le volontaire national n'est ni bénévole, ni un salarié au sens du droit du travail.

Le programme national de volontariat au Burkina Faso (PNVB) a pour objectif général de contribuer à la lutte contre la pauvreté et de contribuer à la bonne gouvernance, en maximisant l'engagement volontaire et la participation active de la société civile au développement du pays. Le volontariat dans cet Etat Ouest Africain est organisé à deux niveaux : au niveau national, la gestion du programme est confiée à un GIP (Gouvernement d'intérêt Public), sous la tutelle du ministère de la jeunesse et de l'emploi et au niveau régional, sa coordination est assurée par des centres régionaux de volontaires dont la gestion est confiée à des ONG. La gestion des volontaires nationaux est ainsi assuré par un organe constitué sur la forme de groupement d'intérêt public, la création de l'organisation , la contribution , les attributions et le fonctionnement de cet organe sont défini conformément aux dispositions réglementaires en vigueur relatif au statut général des groupement d'intérêt publics la loi précise que le volontaire national est lié à l'organe chargé de la gestion des volontaires nationaux et à la structure d'accueil par un contrat écrit de volontariat dont les conditions et les modalités d'exécution sont définies par l'organe chargé de la gestion des volontaires nationaux . Ce

contrat n'est ni un contrat de travail, ni un contrat de prestation de service et ne met pas le volontaire dans une situation de fonctionnariat.

La loi burkinabé précise et définit également les droits et devoirs des volontaires nationaux. Ses domaines d'intervention sont, entre autres, la santé communautaire, l'éducation, l'environnement, la lutte contre la désertification, le renforcement des capacités des communautés de base, etc.

Le programme de volontariat au Niger (PROVONI) est une initiative conjointe du gouvernement, du PNUD, du PVNU et de l'Association Française des Volontaires du Progrès. Il vise à développer et encadrer le volontariat au Niger. Ses objectifs sont de mobiliser la population, en particulier les jeunes, dans les actions de développement en vue de lutter contre la pauvreté. Le PROVONI est coordonné par une agence nationale en cours de création, dont les antennes régionales seront logées dans les directions régionales de l'aménagement du territoire et du développement communautaire. Le programme prévoit que pour être volontaire, il faut au préalable être enregistré dans sa base de données, être motivé, ni suivre, suivre une formation préalable. Accepter les termes et clauses du contrat proposé par le PROVONI.

Le contrat de ce volontariat ne peut excéder deux ans (le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable une fois). Ses domaines d'action sont : le soutien à la décentralisation, l'agriculture, l'environnement, l'informatique, la promotion de la jeunesse, etc.

Au niveau de la perception internationale du volontariat, le volontariat est le fait d'agir sans contrainte et de sa propre volonté. Le Volontariat désigne également le statut juridique sous lequel des personnes peuvent s'engager dans un travail dans l'intérêt collectif, Le plus souvent à vocation humanitaire, sociale, sportive culturelle, etc. Il existe diverses formes de volontariat qui vont de la simple forme traditionnelle d'entraide et de solidarité à la mobilisation communautaire, notamment dans les cas de secours d'urgence, de règlement de conflits ou tout simplement de lutte contre la pauvreté et pour le développement.

Le volontariat au Sénégal est quant à lui aménagé dans le cadre du Service Civique National (SCN), institué par la loi n°98-25 du 7 avril 1998. Il s'adresse essentiellement aux jeunes et pour objectifs principaux à savoir : leur dispenser une formation civique et morale ; leurs permettre d'apprendre un métier en vue d'une insertion dans le circuit du développement économique, etc.

Le SCN comprend ainsi trois divisions à savoir : la division des programmes, la division de la promotion et du civisme, et la division du recrutement et de la mobilisation. Pour y accéder, il faut être jeune célibataire (entre 18 et 35 ans), en bonne santé physique et mentale. La durée du service civique est deux (02) ans¹⁵.

Le volontariat Sénégalais s'est dans cette mesure forgé peu à peu et a pris ses marques tout le long de son histoire à travers plusieurs expériences qui lui ont permis d'écrire ses lettres de noblesse de par sa tradition, la société des castors sénégalais dans les années 50, les chantiers écoles et les scouts. Il s'agit ici des initiatives prises par les communautés locales pour se soutenir mutuellement. Lorsque les villages ici s'organisent pour aider les personnes qui n'ont pas de soutien, les malades pour travailler leurs terres, cela est considéré comme une forme de volontariat.

Dans le même sillage, les organisations locales sont aussi créées au Sénégal pour prendre des initiatives dans divers domaines comme l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement ou l'environnement. Les populations consacrent ainsi leurs temps pour mettre en œuvre des actions, mobiliser des ressources et ainsi, régler les problèmes de la communauté. Les associations villageoises de développement font également partie de ces organisations locales. Elles ont souvent agi sans aucun soutien des pouvoirs publics et des ONG, mais ont pu mobiliser dans le cours du temps la diaspora en ville et les émigrés à l'étranger pour financer leurs activités. Depuis quelques années, des relais ont émergé dans le but de sensibiliser ou organiser les populations dans le cadre de programmes étatiques de santé (lutte contre le VIH/SIDA, lutte contre l'excision, lutte contre la mortalité maternelle, vaccination, etc.).

Aux côtés de ces expériences initiées par la société civile et les autorités, le Sénégal bénéficie de l'apport de qualité de l'apport des volontaires venus des pays amis. Ce volontariat se caractérise par sa capacité de mobilisation communautaire malgré l'insuffisance des moyens dont il dispose.

Au Nigéria, le volontariat est encadré par le Nigerian Volunteer Service (NNVS) qui est une institution destinée à gérer le Volontariat au Nigéria. Elle a été mise en place en 2002 par le gouvernement fédéral à partir du contrat selon lequel le Nigéria est un grand réservoir de capital Humain, d'expertise techniques et dispose d'un potentiel d'investissement qui peut être judicieusement mobilisé pour accélérer le développement des communautés rurales. Ce

¹⁵ Loi n°98-25 du 07 avril 1998 instituant le service civique national.

programme intègre intimement les ressortissant de la diaspora dans la vision d'organiser, assurer la régulation des systèmes de volontariat afin de d'améliorer les standards et la qualité de vie des citoyens. Comme mission de ce service volontaire, il Ya cette tache de servir de véhicule à travers lequel le pays peut accepter et utiliser l'assistance et les services des volontaires. L'institution est ainsi chargé de coordonner et d'assurer la régulation, ainsi que d'établir des standards pour les organisations de volontariat et de volontaires qui opèrent au Nigéria. Le volontariat est officiellement reconnu comme un véhicule vers le développement national. Les objectifs de ces œuvres sont entre autre d'inculquer une culture de volontariat ; utiliser le volontariat comme un moyen de satisfaire les besoins nationaux dans le domaine économique et social ; identifier et clarifier les rôles et les responsabilités des organisations de volontaires et de volontaires eux même ; définir les mécanismes de communication et de reddition des comptes ; définir les règles et les standards de fonctionnement du volontariat ; diffuser l'information sur le volontariat ; mobiliser des ressources pour atteindre les buts et objectifs du volontariat.¹⁶

III. Le volontariat au Cameroun

1. L'encadrement du volontariat

La compréhension du volontariat ainsi que sa promotion passent nécessairement par un encadrement juridique rigoureux et une opérationnalisation de sa mise en œuvre par les institutions compétentes. L'analyse du cadre juridique et organisationnel du volontariat camerounais ainsi que la pratique de l'activité, permettent de préciser les contours de l'environnement du volontariat au Cameroun. La loi n° 2007/003 du 13 juillet 2007 instituant le service civique national de participation au développement, définit le volontariat et le statut du volontaire en ses articles 7 et 8.

Au terme de cette loi est volontaire toute personne qui s'engage pour une durée déterminée, à se consacrer de façon désintéressée a un projet d'intérêt général, dans le cadre du service civique national de participation au développement (article 7 alinéa 1). La période de volontariat du service civique national de participation au développement est fixée à six mois (article 8 alinéa 1). Elle est ouverte : Aux jeunes qui ont suivis une formation dans le cadre de la période obligatoire et qui aspirent à un apprentissage complémentaire, Aux jeunes qui n'ont

¹⁶ Nigerian Volunteer Services, 2012, Office off the secretary to the government of the federation, en ligne, url: [https://:www.nnvs.org.ng](https://www.nnvs.org.ng), consulté le 20 décembre 2022 à 16h45min.

pas suivi de formation dans le cadre de la période obligatoire et à tous les Camerounais aptes et désireux de contribuer au développement général de la nation.

Le décret n°2012/086 DU 09 mars 2012 fixant les modalités et les conditions de participation d'encadrement et de coopération au titre du Service Civique National de Participation au Développement quant à lui définit le volontaire comme « toute personne qui s'engage pour une durée de six mois au moins à se consacrer de façon désintéressée à un projet d'intérêt général dans le cadre du service civique national de participation au développement » (article 2 alinéa 1). Ledit décret précise en outre les modalités d'exercice du volontariat et de participation au service civique national.

Au-delà des textes qui définissent le volontariat, il a été mis en place une institution chargée de le mettre en œuvre. En effet, le décret n°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de Jeunesse et de l'Éducation Civique, fait de ce dernier le responsable de l'encadrement et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de Service Civique National de Participation au Développement et au volontariat. À ce titre, il a été créé au sein de ce département ministériel, une direction de l'Insertion Sociale des Jeunes et du Volontariat qui comprend une sous-direction du volontariat chargée : de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies du volontariat, du développement du partenariat en matière de volontariat ; de la sensibilisation et de la mobilisation des jeunes en vue de leur implication volontaire dans les actions d'intérêt communautaire, en liaison avec l'administration et organisations concernées, de la promotion et du suivi, de l'appui aux programmes et activités socioéducatives en faveur des jeunes en liaison avec les administrations et organismes concernés¹⁷. L'analyse de ces trois textes encadrant le volontariat au Cameroun, nous pouvons relativement relever quelques observations majeures : l'activité de volontariat est relativement nouvelle dans le cadre juridique camerounais, le volontariat semble faire partie intégrante du service civique national de participation au développement (article 7 Loi sur le service civique) et pourtant il y a une légère dichotomie au regard des définitions données plus haut, même s'il reste ouvert à toute personne désireuse de servir le volontariat camerounais semble être tourné essentiellement vers les jeunes des deux sexes, âgé de 17 à 21 ans, (article 8 de la loi sur le Service Civique Nationale de Participation au Développement), On ne peut pas être volontaire au-delà de six mois, sauf dérogation expresse accordée par l'institution humanitaire

¹⁷ Il est à noter que la sous-direction du volontariat comprend un service de la promotion du volontariat qui est chargé de promotion et du développement des actions de volontariat chez les jeunes (CF.art.41 du décret relatif à l'organisation du ministère de la jeunesse et de l'éducation civique).

(article 12 op cite), le volontariat privé c'est-à-dire celui qui est exercé par les organismes et association de volontaire privé n'est pris en compte ni encadré.

La perception précise du volontariat au Cameroun n'apparaît donc pas jusqu'ici clairement, en dehors du service civique national de participation au développement néanmoins il Ya lieu de signaler que le gouvernement Camerounais à adopter le 30 juin 2020 la loi portant organisation et promotion du volontariat qui inclus d'autres acteurs du volontariat notamment les ONG et les Organisations de la Société Civile. Il est également à noter qu'en dehors des administrations publiques, différents acteurs interviennent dans le domaine du volontariat au Cameroun sont notamment les partenaires au développement dont nous pouvons citer PEACE CORP, VSO, JICA, KOICA, France Volontaire, les OSC et le Mouvement Internationale de la Croix-Rouge notamment la CRC qui fait l'objet de notre étude .Ainsi défini le volontariat implique un engagement réciproque et formalisé à plein temps pour une période donnée et une mission précise, en général dans une structure et un milieu différents. Il constitue, pour le volontaire, une opportunité de mettre à contribution ses savoirs afin de se confronter aux particularités de la vie professionnelle et de partager et acquérir des savoir-faire et des savoir être dans un contexte culturel différent.

2. Forces et faiblesses du volontariat au Cameroun

Le diagnostic dans la présente partie peut se définir comme le constat tiré de l'état des lieux fait plus haut. Ici est effectué à partir de l'analyse des forces et faiblesses. Cette analyse permet de ressortir les enjeux et défis à relever du volontariat à la fin de notre travail.

2.1.Les forces du volontariat

Nous entendons ici par forces du volontariat tous les efforts des pouvoirs publics, ONG et d'autres acteurs pour l'encadrement de ce domaine.

Allant dans cette optique nous avons pu relever un dispositif juridique et institutionnel comprenant : Le décret de 2011 portant organisation du gouvernement et créant le ministère de la jeunesse et de l'éducation Civique, le décret portant organisation du MINJEC et créant en son sein une Direction du Volontariat, les loi sur le service civique National de Participation au Développement, l'apport de diverses catégories d'acteurs possibles , l'existence du Service National de Participation au Développement, l'existence des associations et des structures extrascolaires et universitaires, l'existence d'administration publiques dans lesquelles certains promeuvent les activités de volontariat, l'existence des associations de développement qui

accueillent les volontaires. Face à tout cet encadrement recensé nous avons constaté un certain nombre de faiblesses dans le secteur du volontariat.

2.2.Faiblesses du volontariat

Comme manquement que nous observons sur cet état de lieu du volontariat nous avons pu relever entre autres la connaissance approximative de la notion et des caractéristiques du volontariat, la difficulté de fonctionnement des organisations due à la modicité des ressources nécessaires, une quasi-absence du traitement des modalités de fonctionnement du volontariat dans le cadre du service civique qui se confond de temps à autre au salariat, le désintérêt ou la démotivation des volontaires effectifs ou potentiels au regard de leurs conditions de travail comparées à leurs homologues internationaux, une absence de valorisation et de prise en compte de l'expérience du volontariat dans les curricula professionnels, une insuffisance du cadre juridique, une absence de prise en compte des contenus stratégiques et opérationnels du volontariat, la non prise en compte des contraintes locale de financement, la non structuration du volontariat, la perte progressive de la notion de vie communautaire, et la difficulté de fonctionnement des structures de volontariat dues à la modicité des ressources humaines et financières telles sont les faiblesses qui relèvent du secteur du volontariat.

En définitive, il était question dans ce chapitre de faire une présentation de l'encadrement de l'action humanitaire volontaire au niveau politique, juridique et Institutionnel, ceci en présentant sommairement les acteurs internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux et faire un diagnostic de cet état de lieu que nous y remédieront à la fin de notre travail ceci dans l'optique de présenter les initiatives humanitaires de volontariat de ces acteurs. Il en ressort que des initiatives humanitaires sont engagées dans toutes les strates de la scène internationale avec des approches définitionnelles voisines du volontariat mais qui tous renvoient à l'altruisme. Si dans certains organismes le cadre juridique est implémenté par les leaders politiques, de ces institutions, dans d'autres cet encadrement est mis en œuvre par les ONG Internationales comme Mouvement Internationale de la Croix-Rouge à travers la CRC en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine de l'humanitaire.

Chapitre II : Sociogenèse du Mouvement International de la Croix-Rouge

Le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, est une Organisation Non Gouvernementale et internationale à double visage dans la mesure où elle œuvre à la fois sur le champ humanitaire et du développement des populations désœuvrées. Le présent chapitre vise d'abord à offrir un panorama sur l'histoire portant sur les circonstances de son éclosion dans le monde ceci en présentant ses pères fondateurs ensuite les bases créatives, ses composantes, ses missions, ses principes fondamentaux et enfin son déploiement dans le monde. Cette partie de notre travail nous permet donc ainsi de connaître l'essence de cette organisation humanitaire afin d'enlever tout préjugé qui rôde autour d'elle. Pour mener à bien cette tâche nous présenterons le contexte de création, son organigramme et ses objectifs.

I. Contexte de création du mouvement international de la croix rouge

Les conflits armés, les troubles et les catastrophes naturelles qui sévissent dans plusieurs parties du monde et auxquelles ne peuvent faire face les populations causent d'énormes dégâts dans les communautés avec pour conséquences des détresses morales considérables et moult autres anomalies humaines et matérielles. Dans le but de venir en aide aux peuples vulnérables que sont entrées dans la scène internationale plusieurs ONG à caractère humanitaire parmi lesquelles celles qui fait l'objet du présent chapitre à savoir le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge mais précisément sa représentation nationale au Cameroun à savoir la Croix-Rouge Camerounaise qui en temps de paix et de crise , redonne espoir aux milliers de personnes en difficulté ainsi qu'aux familles qui se retrouvent en situation de vulnérabilité du fait des circonstances auxquelles elles ne peuvent faire face .

En effet, l'histoire du MICR tire ses origines d'un homme d'affaire au nom de Jean Henry Dunant qui au soir du 24 juin 1859 arrive à SOLFERINO, petit village au nord de l'Italie où il trouve une bataille entre armées française et autrichienne qui fait jusque plus de quarante mille morts et blessés. Il constate que les services de santé militaires étaient débordés et décide de porter secours avec l'aide des populations riveraines .De retour à Genève, il va publier en 1862 un livre¹ dans lequel il décrit tout ce qu'il a vu et fait au courant de cette bataille et s'engage

¹ J.H. DUNANT, « Un souvenir de Solferino », 1862.

dès lors à créer un mouvement humanitaire de secours volontaire qui va venir en aide aux victimes de guerre mais qui plus tard va diversifier son champ humanitaire en intervenant auprès des populations en temps de paix ceci à travers ses composantes qui sont la Fédération Internationale de la Croix-Rouge, le Comité Internationale de la Croix-Rouge et les sociétés Nationales.

Photo n°1: Henry Dunant (1828-1910) Fondateur de la Croix-Rouge



Source : www.icrc.org consulté le 28 août 2022 à 7h55 min.

L'image ci-dessus illustre le portrait du fondateur de la Croix-Rouge, qui a été un grand homme d'affaire. Le 08 mai qui est son jour de naissance a été choisi comme Journée Internationale de la Croix-Rouge et se fête chaque année dans toutes les composantes du MICR.

1. Les Composantes du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Mouvement International de la Croix-Rouge et Du Croissant-Rouge est un Mouvement formé des trois grandes composantes suscitées et ayant chacune un champ d'action géographique déterminé composé pour chacune des trois organes statutaires. Lesdites composantes sont également dotées de nombreuses missions exclusivement humanitaires et leurs activités sont guidées par les principes fondamentaux du mouvement. Le Comité International de la Croix-Rouge ; la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Société Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnues conformément aux statuts du mouvement² sont les principales composantes de ce mouvement.

1.1. Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR)

Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), a un statut propre et doté de la mission³ exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes des guerres et des violences internes, ainsi que d'alléger les souffrances partout où il ya besoin. Fondé en

² Aux terme de l'article 4 des statuts du mouvement intitulé « conditions de reconnaissances des sociétés nationales », « pour être reconnue comme société nationale au sens de l'article 5 ,alinéa 2b » , des présents statuts , la société doit satisfaire aux conditions suivantes : 1 être constitué sur le territoire d'un Etat indépendant ou la convention de Genève pour améliorer le sort des blessés et malades dans les forces armées en campagne est en vigueur ;2 être dans cet Etat l'unique société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et être dirigé par un organe central qui seul la représente auprès des autres composantes du mouvement ;3 Etre dument reconnue par le gouvernement légal de son pays sur la base des conventions de Genève et législation nationale comme société de secours volontaire auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine de l'humanitaire ; Jouir d'un statut d'autonomie qui lui permettant d'exercer son activité son activité conformément aux principes fondamentaux du mouvement ; 5. Faire usage d'un nom et d'un emblème distinctif conformément aux dispositions des conventions de Genève et des protocoles additionnels à ses conventions ; 6. Posséder une organisation lui permettant de remplir les taches définie dans ses statuts y compris la préparation dès le temps de paix aux taches définie dans ses statuts y compris la préparation dans le temps dès le temps de paix aux tâches qui lui incombent en cas de conflits armé ; 7. Etendre son action à l'ensemble du territoire de l'Etat ; 8. Recruter ses nombres de volontaire et ses collaborateurs sans distinction de , de race, de sexe , de classe, de religion ou d'opinion publique ;9. Adhérer aux présent statut, participer à la solidarité qui unit les composantes du mouvement et collaborer avec elles ; 10 Respecter les principes fondamentaux du mouvement et être guidé dans son action par les principes du Droit International Humanitaire ».

³ Selon ses statuts , le CICR a notamment pour rôle de : a) de maintenir et de diffuser les principes fondamentaux du mouvement , à savoir : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité ; b) de reconnaître toute les société nationales nouvellement créée ou reconstituée qui répondent aux conditions de reconnaissance posée par l'article 4 et de notifier cette reconnaissance aux autres sociétés nationales ; c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les conventions de Genève , de travailler à l'application Fidèle du Droit Internationale Humanitaire application dans les conflits armés et de recevoir toute plainte au sujet des violations allégués de ce droit , de s'efforcer à tout temps en sa qualité d'institution neutre dont l'activité humanitaire s'exerce spécialement en cas de conflit armés-internationaux ou autres de troubles intérieur, d'assurer protection et assistance aux victimes militaires et civiles desdits évènements et de leurs suite direct ; e) d'assurer le fonctionnement de l'agence centrale de recherche prévue par les conventions de Genève ; f) de contribuer , en prévision des conflit armés, à la formation et à la préparation du e personnel et du matériel sanitaire, en collaboration avec les sociétés nationales , les services de santé militaire et civils et d'autres autorités compétentes ; g) de travailler à la compréhension et à la diffusion du Droit International Humanitaire applicable dans les conflits armés et d'en préparer les développements éventuels ; h) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par la conférence Internationale.

1863 et consacré par les conventions de Genève et par les conférences Internationales de la Croix-Rouge, il est une organisation humanitaire impartiale, neutre, indépendante ayant pour objectif de prévenir les souffrances engendrées par de telles situations⁴.

En effet, le CICR a pour mission d'intervenir dans les situations de conflit, il dirige et coordonne les activités internationales de secours du mouvement. Il s'efforce par ailleurs de promouvoir le Droit International Humanitaire universel. En tant que gardien des conventions de Genève, le CICR dispose d'un mandat permanent que lui a conféré la communauté internationale pour être le gardien et le promoteur du droit international humanitaire. Il est de ce fait habilité à :

- Veiller à ce que les civils qui ne participent pas aux hostilités pour qu'il soit épargnés et protégés lors des conflits;

- Visiter les prisonniers de guerre et détenus de sécurité,

- Offrir des services de santé de base ou en faciliter l'accès ;

- Contribuer à réduire les effets des mines et des débris de guerre explosifs sur les abris à répondre à des besoins urgents ;

- Aider les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge à se préparer et à faire face aux conflits armés et autres situations de violence.

En matière de Rétablissement des Liens Familiaux (RLF), le CICR s'emploie à répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leurs frontières ; aider les personnes à retrouver des proches disparus ; transmettre des messages entre des proches séparés par un conflit armé et réunir les familles dispersées. Ainsi, pour accomplir ses missions dans ce domaine le CICR s'est doté d'une agence centrale de recherche qui dirige et coordonne toute les activités déployées par le réseau international des sociétés nationales de la Croix-Rouge. De plus, le rôle de conseiller technique auprès des sociétés nationales et des gouvernements a été reconnu par les Etats à l'agence centrale de recherche du CICR⁵, qui travaille en collaboration avec la Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La structure de direction du CICR comprend trois principaux organes à savoir :

⁴ CICR, Division de l'agence centrale de recherche et des activités de protection, « Principes directeurs inter-Agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leurs famille », juillet 2004, p.6.

⁵ *Ibid.*

-Un organe plénier : L'assemblée, elle est l'organe suprême du CICR. Elle exerce la surveillance de l'institution, adopte sa doctrine, ses objectifs généraux stratégie institutionnelle, son budget et ses comptes. Elle nomme les directeurs et les chefs de l'audit interne. Composée de quinze (15) à vingt-cinq (25) membres de nationalité suisse désignés par cooptation, l'assemblée a un caractère collégial. Son président⁶ et sa vice-présidente⁷ du CICR⁸. L'assemblée peut déléguer certains de ses pouvoirs au conseil de l'assemblée.

-Le conseil de l'assemblée est un organe subsidiaire doté de certains pouvoirs que lui délègue l'assemblée. Son président et sa vice-présidente sont les mêmes que ceux de l'assemblée.

-La Direction : C'est l'organe exécutif du CICR, elle est composée de cinq (5) membres et est présidé par un Directeur Général. Les membres de la Direction Générale sont tous nommés par l'assemblée pour un mandat de quatre (4) ans.

1.2. La Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)

La Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été fondée le 05 Mai 1919 par Henry P. Davidson, alors président du comité de Guerre de la Croix-Rouge Américaine. Lors de sa création, elle portait le nom de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Ce n'est qu'en 1991 qu'elle est devenue la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

⁶ L'actuel président du CICR est Peter MAURER.

⁷ L'actuelle vice-présidente du CICR est madame CHRISTINEE BEERLI.

⁸ La présidence du CICR, le président représente l'institution sur la scène internationale et conduit, en étroite collaboration avec la direction générale, la diplomatie du CICR. Sur le plan interne, il veille à la cohésion, au bon fonctionnement et au développement de l'ensemble de l'institution.

Photo n°2: Henry P. Davidson



Source : www.Dignitymemorial.com consulté le 28 aout 2022 à 7h44.

La photo illustre le portrait de Henry Pomeroy Davidson, né le 6 Mai 1922 à Locust Valley dans l'État de New York aux États-Unis, il est un banquier et fondateur de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

La Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est considérée comme la plus vaste organisation humanitaire au monde, qui coordonne et dirige les opérations internationales de secours lors des catastrophes naturelles ou de catastrophes d'origine humaine non liées à des situations de conflit. Sa mission consiste à améliorer les conditions d'existence des populations vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité. Elle travaille auprès des sociétés Nationales pour mener des opérations de secours avant , pendant et après les catastrophes en faveur des victimes et des personnes vulnérables⁹ , elles associent ces opérations à des actions de développement pour renforcer les capacités des communautés.

⁹ Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge « Afrique : rapport de situation », Addis-Abeba, 19-22 Octobre 2012, p.2.

La Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est considérée comme le plus vaste réseau humanitaire de volontaire au monde, qui atteint cent cinquante (150) millions de personnes chaque année par le biais de ses cent quatre-vingt-neuf (189) sociétés nationales, dont la dernière en date étant celle du sud-Soudan. Elle tient sa force de son réseau de volontaires, du savoir-faire acquis dans ses communautés, de son indépendance et de sa neutralité. Elle persuade les décideurs d’agir en toutes circonstances dans l’intérêt des personnes vulnérables. Ce faisant, elle rend les communautés saines et sûre, réduit les vulnérabilités, renforce la résilience et encourage une culture de la paix dans le monde entier¹⁰. Composée d’un secrétariat basé à Genève et de cinq(5) bureaux de zones à travers le monde¹¹, la FICR se consacre selon les principes du Mouvement à favoriser et à promouvoir toutes les activités humanitaires déployées par les sociétés Nationales afin d’améliorer la situation des personnes les plus vulnérables. La Fédération Internationale dirige et coordonne également l’assistance internationale du mouvement aux victimes de catastrophes naturelles, aux réfugiés et dans les situations d’urgence sanitaire. Elle représente officiellement les sociétés membres sur le plan international. Elle encourage la coopération entre les sociétés nationales et s’efforce de renforcer leurs capacités, de réaliser les programmes efficaces dans les domaines de la préparation en prévision des catastrophes, de la santé et de l’assistance sociale¹².

1.3. Les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Les sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge forment l’assise du mouvement et en constituent une force vitale. Elles accomplissent leurs tâches humanitaires conformément à leurs propres statuts et législations nationales, en vue de réaliser la mission du mouvement et en accord avec les principes fondamentaux. Dans cette optique, les Sociétés nationales soutiennent les pouvoirs publics dans l’exécution de leurs tâches humanitaires selon les besoins propres à la population de chaque pays¹³.

Dans lesdits pays, les sociétés nationales sont des organisations nationales indépendantes et fournissent un cadre indispensable à l’activité de leurs volontaires et de leurs collaborateurs. Elles concourent avec les pouvoirs publics à la prévention des maladies, au développement de la santé et à la lutte contre la souffrance humaine par leurs propres programmes en faveur de la communauté dans des domaines comme l’éducation, la santé et le bien-être social. En liaison avec les pouvoirs, elles organisent les secours d’urgence et autres

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Il s’agit de la zone Asie pacifique, la zone Afrique, la zone Europe, la zone moyen orient et Afrique du nord.

¹² CICR, « stratégie de rétablissement des liens familiaux, y compris référence juridiques », février 2009, p.3.

¹³ Statuts du mouvement, article3(1).

aides aux victimes des conflits armés, conformément aux conventions de Genève, ainsi qu'aux victimes de catastrophes naturelles et d'autres cas d'urgence nécessitant leur assistance. En plus de cela, elles diffusent le DIH et aident également leurs gouvernements à diffuser ce même Droit International Humanitaire ceci en prenant des initiatives à cet égard. Dans le même ordre d'idée, les SN diffusent les principes et idéaux du mouvement et aident les gouvernements qui les diffusent également. L'on note également dans cette synergie Croix-Rouge avec leur gouvernement l'attention pour ces deux entités les garants au respect du Droit International Humanitaire et l'assurance à la protection des emblèmes distinctifs reconnus par les conventions de Genève et les protocoles additionnels à ces conventions¹⁴.

C'est ainsi qu'en en temps de guerres les sociétés nationales portent assistance aux blessés et aux malades, aux réfugiés, aux prisonniers et aux civils de retour chez eux et le cas échéant apportent leurs soutien aux services de santé militaire. La plupart des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont reconnues par leurs gouvernements comme des « auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine de l'humanitaire »¹⁵. Les sociétés nationales et Fédération Internationales des sociétés de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont particulièrement bien placées pour travailler avec les pouvoirs publics et les organismes d'intervention en cas de catastrophe et disposent au niveau local dans les communautés, des contacts qui leurs permettent de cibler les groupes les plus à risque et les plus vulnérables aux catastrophes. Dans chaque pays, des activités sont menées sur tout le territoire par un réseau de volontaires qui est souvent le premier sur place et prêt à intervenir lorsqu'une catastrophe survient¹⁶.

Sur le plan international, les Société Nationales , dans la mesure de leurs moyens, viennent en aide aux victimes des conflits armés conformément aux convention de Genève ainsi qu'aux victimes des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, ces secours, apportés sous forme de service , de personnel et de soutien matériel, financier ou moral, sont transmis après par les sociétés nationales concernées, le Comité International ou la fédération . Afin de renforcer le mouvement dans son ensemble, elles contribuent autant qu'elles le peuvent, au développement des Sociétés Nationales qui requièrent une telle assistance. Une société nationale sur le point de recevoir une telle assistance peut cependant assurer la

¹⁴ Statut du mouvement, article 3(2).

¹⁵ Statut du mouvement international de la Croix-Rouge adopté par la XXVe conférence internationale de la croix rouge à Genève en décembre 1995.

¹⁶ Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge « Guide pour la planification d'urgence et des interventions en cas de catastrophe »2008. P8.

coordination dans son pays, sous réserve de l'accord, selon le cas, du comité international ou de la fédération¹⁷.

Pour remplir ces objectifs, les sociétés recrutent, forment et affectent le personnel qui leur est nécessaire pour assumer leurs responsabilités. Elles encouragent la participation de tous et en particulier des jeunes, à leurs activités.

2. Les Organes statutaires du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le MICR n'est pas un mouvement qui fonctionne de manière anarchique, c'est une organisation qui se veut transparente et rationnelle dans la mise en œuvre de ses programmes. Pour cela, le mouvement est doté de trois organes statutaires à savoir ; la conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le conseil des délégués du Mouvement International de la Croix-Rouge et la commission permanente de la Croix-Rouge.

2.1. La Conférence Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge

Elle est la plus haute autorité délibérante du mouvement. A la conférence internationale, les représentants des composantes du mouvement se réunissent avec les représentants des Etats partis aux conventions de Genève, ces derniers exerçant leurs responsabilités d'après ces conventions et soutenant l'action globale du mouvement. Ensemble, ils examinent des questions humanitaires d'intérêt commun et toute autre question qui s'y rapporte et prennent des décisions à leur égard¹⁸.

Les membres de la conférence internationale sont des délégations des sociétés nationales, du comité international et des Etats ayants ratifiés les conventions de Genève, Egaux en droit, les délégations disposent chacune d'une voix. Un délégué ne peut appartenir qu'à une seule délégation. Une délégation ne peut se faire représenter ni par une autre délégation ni par un membre d'une autre délégation¹⁹.

Au titre de ses attributions, la conférence internationale contribue tout d'abord à l'unité du Mouvement ainsi qu'à la réalisation de sa mission dans le strict respect des principes fondamentaux. Elle contribue également au respect et au développement du Droit International Humanitaire et d'autres conventions internationales d'un intérêt particulier pour le mouvement. La conférence internationale est la seule compétente : pour amender les statuts et règlement du

¹⁷ Statut du mouvement, article 3, p.3.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*, article 9.

Mouvement International de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge ; pour trancher en dernier ressort, à la demande de l'un de ses membres, tout différent relatif à l'interprétation et l'application des statuts et du règlement, pour se prononcer sur toute question que la commission permanente, le comité international ou la fédération internationale adopte des décisions, recommandations ou déclaration sous forme de résolution. Elle peut attribuer des mandats au CICR et à la fédération dans les limites de leurs statuts du mouvement. Elle peut si nécessaire réglementer, à la majorité de ses membres présents et votants, des domaines comme la procédure et l'octroi de médailles, elle peut aussi créer, conformément au règlement ; des organes subsidiaire pour la durée de la conférence²⁰.

La conférence se réunit tous les quatre (4) ans, à moins qu'elle n'en décide autrement. Elle est provoquée par l'organe central d'une société Nationale, par le CICR ou par la Fédération, en vertu d'un mandat reçu à cet effet de la dernière conférence internationale ou de la commission permanente. En règle générale, la proposition de recevoir la conférence suivante, faite au cours d'une conférence internationale par une société nationale, le CICR ou la Fédération, est favorablement accueillie. Toutefois, face à ces circonstances exceptionnelles, la commission permanente peut changer le lieu et la date de la conférence internationale. Elle peut en décider de sa propre initiative ou à la demande du CICR, de la Fédération ou du tiers au moins des sociétés nationales²¹.

2.2. Le Conseil des Délégués du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Ce conseil est l'organe où les représentants des composantes se réunissent pour débattre des questions qui concernent le mouvement dans son ensemble²². Les membres du conseil sont des délégations des sociétés Nationales, du comité International et de la Fédération. Egales en droit, les délégations disposent chacune d'une voix²³.

S'agissant de ses attributions, le conseil se prononce et prend au besoin des décisions sur toute question touchant au mouvement qui peut lui être soumise par la conférence internationale, la commission permanente, les sociétés nationales, le CICR ou la Fédération. Lorsqu'il se réunit avant l'ouverture de la conférence internationale, le conseil propose à la conférence des candidats pour remplir les fonctions mentionnées à lui attribuées au niveau

²⁰ *Ibid.*, article 10.

²¹ *Ibid.*, article 11.

²² *Ibid.*, article 12.

²³ *Ibid.*, article 13.

internationale. Adopte l'ordre du jour provisoire de la conférence. Le conseil adopte ses décisions, recommandations ou déclarations sous forme de résolution. Il peut amender, à la majorité des deux tiers de ses membres présents et votant, le règlement de la médaillée Henry-Dunant. Il peut soumettre toute question à la conférence. Il peut également soumettre toute question à l'étude des composantes du mouvement. Le conseil peut créer à la majorité de ses membres présent et votants, tout organe et subsidiaire qu'il jugerait nécessaire en fixant son mandat, sa durée et sa composition. Mais le conseil ne prend aucune décision définitive sur les questions qui relèvent de la compétence exclusive de la conférence internationale ni aucune décision définitive sur les questions qui relèvent de la compétence exclusive de la conférence internationale ni aucune décision contraire aux résolutions de celle-ci ou concernant des questions qu'elle aurait déjà tranchée ou réservées à l'ordre du jour d'une conférence à venir²⁴.

Le conseil se réunit lors de chaque conférence internationale avant l'ouverture de celle-ci, ou à la demande du tiers des sociétés nationales, du comité international, de la Fédération ou de la commission permanente. Il se réunit en principe lors de chaque session de l'assemblée générale de la fédération. Il peut aussi se réunir de sa propre initiative. Il élit son président et son vice-président. Le conseil et l'assemblée générale de la fédération, ainsi que la conférence internationale quand celle-ci se réunit, sont présidés par des personnes différentes.

2.3. La Commission Permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est le mandataire de la conférence internationale entre deux conférences pour exercer les attributions de celle-ci²⁵. La commission permanente comprend neuf (9) membres dont : Cinq à internationale et restant en fonction jusqu'à la clôture de la conférence suivante ou, ultérieurement, jusqu'à la constitution formelle de la nouvelle commission permanente ; deux (2) représentent le CICR, dont le président, deux (2) représentent la Fédération, dont le président. Si l'un des membres est empêché d'assister à une séance de la commission permanente, il peut être remplacé à cette séance par un suppléant choisi en dehors de la commission permanente comme membre le candidat non élu à la voix sans toutefois appartenir à une société nationale dont un membre est déjà élu à la commission permanente. En cas d'égalité de voix, le principe d'une répartition géographique équitable sera le facteur déterminant²⁶.

²⁴ *Ibid.*, article 14.

²⁵ *Ibid.*, article 16.

²⁶ *Ibid.*, article 17.

La commission permanente veille à la préparation de la conférence internationale à venir à cette fin : on choisit le lieu et on fixe la date s'ils n'ont pas été déterminés par la conférence précédente ou si elle se trouve en présence des circonstances exceptionnelles ; en établit le programme, en prépare l'ordre du jour provisoire et le soumet au conseil, dresse par consensus la liste des observateurs ; lui assure l'audience et la participation les plus larges, elle statue entre deux conférences internationales et sous réserve d'une décision définitive de la conférence : Sur tout différend qui pourrait surgir quant à l'interprétation et à l'application des présents statuts et du règlement, sur toute question le comité international ou la Fédération lui soumettraient au sujet de leurs éventuels différends. En outre, elle encourage l'harmonie dans les actions du mouvement et à cette fin, la coordination entre ses composantes ; s'attache à favoriser la mise en œuvre des résolutions de la conférence internationale ; examine à ces fins les questions qui concernent le mouvement dans son ensemble²⁷ .

La commission permanente tient deux séances ordinaires par an. Elle se réunit en séance extraordinaire sur convocation de son président, qui agit de sa propre initiative ou à la demande de trois de ses membres. Ayant son siège à Genève, elle peut se réunir en un autre lieu choisi par son président et approuvé par la majorité de ses membres. Elle se réunit également au même lieu et à la même période que la conférence internationale. Toutes les décisions sont prises à la majorité des membres présents, sauf disposition contraire des statuts ou du règlement du mouvement.

C'est à travers ces trois composantes et ces trois organes statutaires que le mouvement remplit ses missions dans le respect de ses principes fondamentaux.

II. Les missions et principes fondamentaux du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Les missions du MICR sont essentiellement humanitaires et sont accomplies dans le strict respect de ses principes fondamentaux et des emblèmes

1. Les missions du mouvement

Le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sur le plan mondial joue un rôle de chef de file en matière de gestion des catastrophes²⁸. En effet, il est

²⁷ *Ibid.*, article 18.

²⁸ CICR, *Conflits armés internationaux et nationaux, trouble internes, catastrophe naturelle ou d'origine humaine*, 1987, p.393.

mouvement humanitaire mondial dont la mission est de prévenir et d'alléger en toute circonstance les souffrances des hommes, des femmes et des enfants ; de protéger la vie et la santé et de faire respecter la personne humaine, en particulier en temps de conflit armé, de catastrophes climatiques et dans d'autres situation d'urgence ; d'œuvrer à la prévention des maladies et au développement de la santé du bien-être social ; d'encourager l'aide volontaire et la disponibilité des membres du mouvement , ainsi qu'un sentiment universel de solidarité des membres du mouvement, ainsi qu'un sentiment universel de solidarité envers tous ceux ont besoin de sa protection et de son assistance ²⁹.

Ainsi intervenant dans le domaine de la préparation et de l'intervention dans les situations d'urgence et de catastrophe, la mission du mouvement qui dispose d'un grand nombre d'employés et de volontaires dans le monde, contribue à renforcer les capacités de ses effectifs pour apporter une réponse efficace à la survenue d'une catastrophe. Pour ce faire de nombreuses activités sont organisées à l'instar des exercices de simulations, de la formation et du recyclage en premier secours, identification des zones à risque. Ces différentes acticités sont évidemment rendues possibles avec le concours des trois composantes que comporte le mouvement.

2. Les principes fondamentaux du mouvement

Chaque composante du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge fonde ses activités, dans la poursuite de la mission humanitaire du Mouvement, sur les sept principes fondamentaux du mouvement que sont : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité³⁰.

-Humanité : En ce qui concerne l'humanité, cela né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

-Impartialité : Au sein du MICR, l'impartialité se résume au fait de ne manifester aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique.

²⁹*Ibid.*, p.105.

³⁰ Sur l'ensemble de la question, voir le préambule des statuts du mouvement.

Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreffes les plus urgentes.

-Neutralité : Quant à la neutralité elle est mise en évidence dans le MICR, afin de garder la confiance de tous. Pour cela, le mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et en tout temps aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

-Indépendance : Le mouvement est indépendant auxiliaire des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectif, les sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leurs permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

-Volontariat : En ce qui concerne ce principe, il veut dire le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

-Unité : le principe d'unité renvoie au fait qu'il ne peut y avoir qu'une société de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

-Universalité : ce principe renvoie à ce que, pour le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, toutes les sociétés ont des droits égaux et le devoir s'entraider de manière universelle.

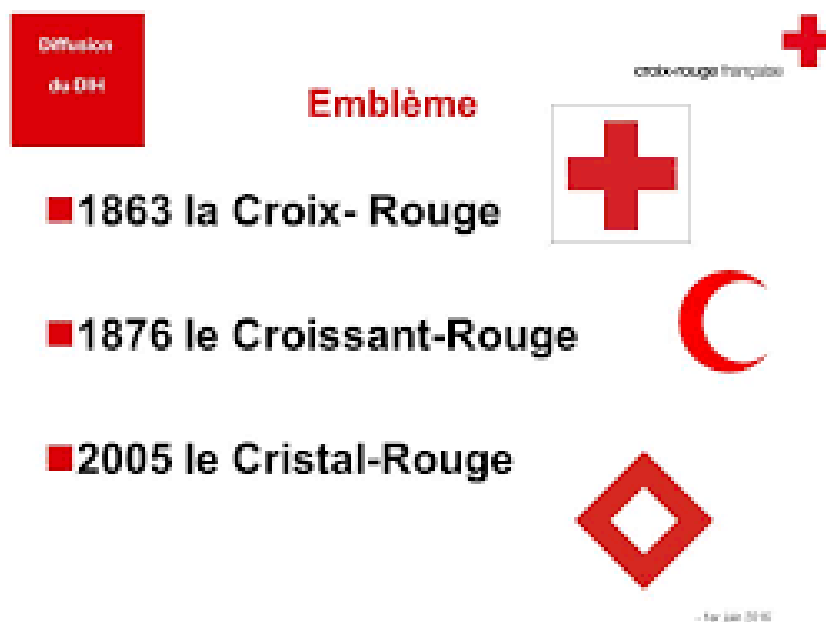
Dans l'exercice de leurs missions, les composantes du mouvement doivent obligatoirement respecter l'utilisation des emblèmes qui sont des signes ou des symboles permettant d'identifier un mouvement et une organisation. On en dénombre trois emblèmes :

-Une croix rouge sur fond blanc : adopté en 1863, cet emblème est le tout premier parmi les autres elle ne faisait dès lors que référence au drapeau Suisse qui est la patrie mère de ce mouvement mais avec des remarques et suggestions qui ont été faites sur quoi cette croix faisait allusion à la croix chrétienne, le mouvement a juger utiles d'y remédier en optant pour d'autres emblèmes pour le moment qui ici sont choisis dans un pays en fonction de son obédience religieuse dominante c'est le cas du Croissant-Rouge; le Croissant-Rouge et le Cristal-Rouge.

-Un croissant rouge sur fond blanc utilisé pour la première fois en 1876 lors de la Guerre turco-Prusse et adopté en 1929, le croissant-rouge est représenté dans les régions géographiques à dominance musulmane où le Mouvement est implanté.

-Un cristal rouge sur fond blanc adopté en 2005 comme emblème additif au mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, celui-ci représente les zones géographiques qui ne sont ni chrétiennes ni musulmanes où la MICR doit s'implanter.

Photo n°3: Emblèmes de la Croix-Rouge



Source : [https:// :www.Educationtoutcomment.com](https://www.Educationtoutcomment.com) consulté le 28 aout 2022 à 8h30.

Ces emblèmes jouent deux rôles essentiels à savoir : indicateur à temps de paix, il est de petite taille et protecteur en temps de guerre, il est de grande taille sur fond rouge en temps de conflits. Ainsi l'un des emblèmes est brandi dans un pays selon la dominance de l'obédience religieuse du pays, celui du Cameroun est la Croix-Rouge sur fond blanc à raison de la forte dominance chrétienne au Cameroun.

Au terme de ce chapitre qui a consisté en la présentation du Mouvement Internationale de la Croix-Rouge, constitué du Comité Internationale de la Croix-Rouge fondé en 1863 avec pour statut propre et doté de la mission³¹ exclusivement humanitaire de protéger la vie et la

³¹ Selon ses statuts , le CICR a notamment pour rôle de : a) de maintenir et de diffuser les principes fondamentaux du mouvement , à savoir : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité ; b) de reconnaître toute les société nationales nouvellement créée ou reconstituée qui répondent aux conditions de reconnaissance posée par l'article 4 et de notifier cette reconnaissance aux autres sociétés nationales ; c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les conventions de Genève , de travailler à l'application Fidèle du Droit Internationale Humanitaire application dans les conflits armés et de recevoir toute plainte au sujet des violations allégués de ce droit , de s'efforcer à tout temps en sa qualité d'institution neutre dont l'activité humanitaire s'exerce spécialement en cas de conflit armés-internationaux ou autres de troubles intérieur, d'assurer protection et assistance aux victimes militaires et civiles desdits évènements et de leurs suite direct ; e) d'assurer le fonctionnement de l'agence centrale de recherche prévue par les conventions de Genève ; f) de contribuer , en

dignité des victimes de la guerre et des violences internes , ainsi que d'alléger les souffrances partout où cela est possible tout ceci consacré par les conventions de Genève et par les Conférences Internationales de la Croix-Rouge, le CICR est donc une organisation humanitaire impartiale, neutre , indépendante ayant pour but de prévenir les souffrances engendrées par de telle situation³².Quant au à la Fédération Internationale de la Croix-Rouge, fondé le 05 Mai 1919 par Henry P. Davidson Ses activités portent sur quatre (4) domaines essentiels :la promotion des valeurs humanitaires, l'intervention en cas de catastrophe, la préparation aux catastrophes, la santé et l'assistance aux personnes au niveau communautaire ceci par le truchement des Sociétés Nationales qui sont ses partenaires au développement parmi lesquels la CRC en fait partie.

prévision des conflit armés, à la formation et à la préparation du e personnel et du matériel sanitaire, en collaboration avec les sociétés nationales , les services de santé militaire et civils et d'autres autorités compétentes ; g) de travailler à la compréhension et à la diffusion du Droit International Humanitaire applicable dans les conflits armés et d'en préparer les développements éventuels ; h) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par la conférence Internationale.

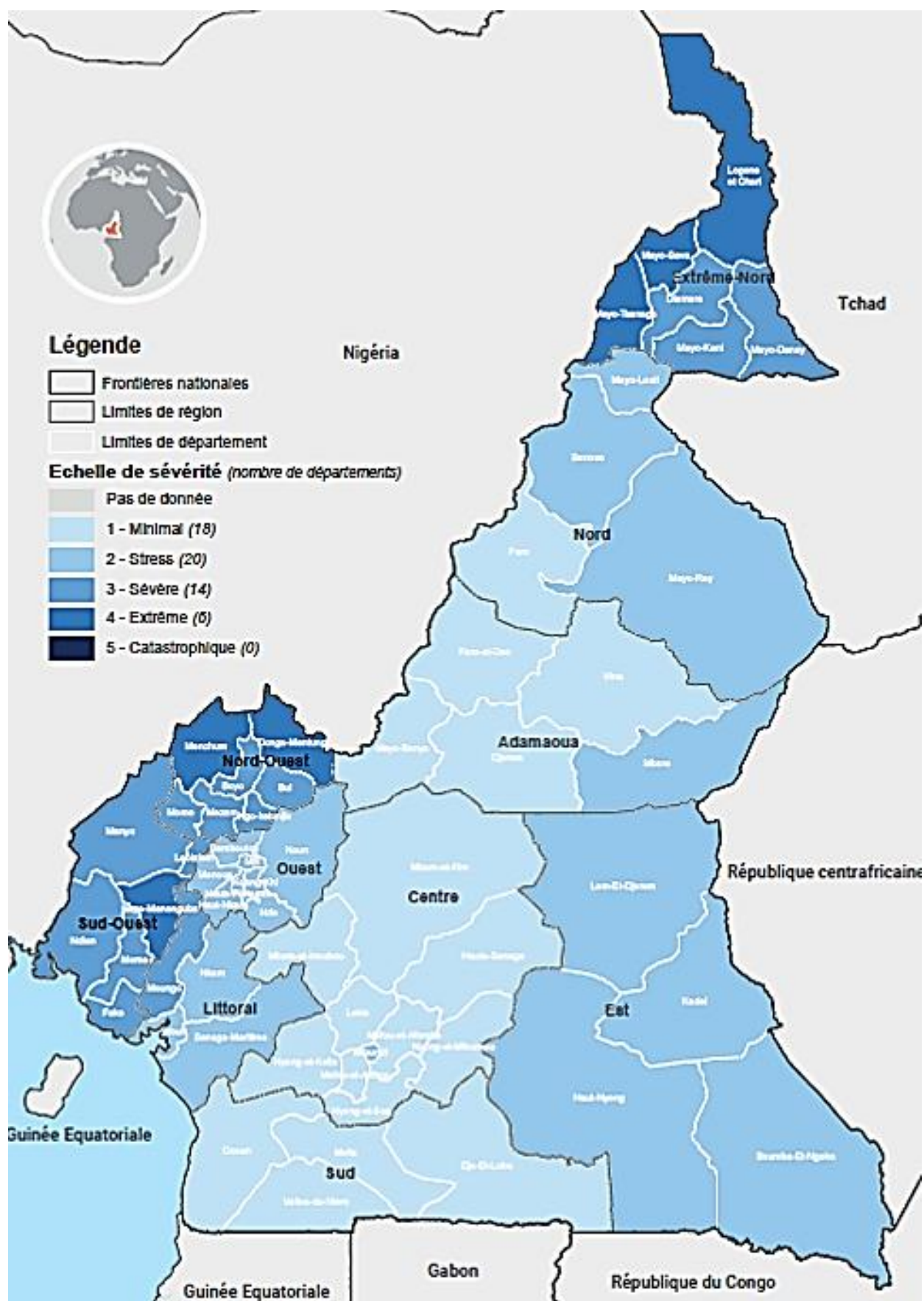
³² CICR, Division de l'agence centrale de recherche et des activités de protection, « Principes directeurs inter-Agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leurs famille » juillet 2004, p.6 ;

Chapitre III : Organigramme de la Croix-Rouge Camerounaise et la matérialisation des actions volontaires

Pour accomplir ses missions dans tous les coins du monde, le mouvement international de la Croix-Rouge a besoin des relais nationaux. C'est dans cette optique qu'est créé, dans chaque État membre du mouvement, une Société Nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, selon les obédiences¹ religieuses dominantes du pays. Pour cela, celles-ci doivent conserver une autonomie qui lui permette d'agir librement selon les principes fondamentaux du mouvement. Ces sociétés nationales, étant unique dans leurs pays doivent être ouvertes à tous et étendre leurs actions humanitaires sur toute l'étendue de leur territoire. Le Cameroun étant un État souverain sur la scène internationale a adhéré au Mouvement en créant sa société nationale. La Croix-Rouge Camerounaise(CRC) qui fait l'objet de ce chapitre revient pour nous de présenter son contexte de création, ses missions et la matérialisation de ses actions sur l'étendue du territoire camerounais ceci dans le but de mieux cerner son organisation et son fonctionnement.

¹ Il convient de préciser que la société nationale sera dite « Croix-Rouge » si le pays dans lequel elle est créée est d'obédience chrétienne dominante. A *contrario*, la société nationale sera dite « Croissant-Rouge » si le pays dans lequel elle est créée est d'obédience musulmane.

Carte n°1: Localisation de la zone d'étude : Le Cameroun



Source : OCHA, Rapport de situation humanitaire du Cameroun, Mai 2023

La carte ci-dessus illustre une représentation cartographique de l'étendue du territoire camerounais où la CRC intervient. On peut dès lors observer à travers la légende, les limites des départements et les composantes de l'échelle nationales, les limites des régions et l'échelle de sévérité qui nous montre la situation géographique dans laquelle se déploie la CRC qui fait l'objet de notre étude.

I. Contexte de création et missions de la Croix-Rouge Camerounaise

La naissance de la Croix-Rouge Camerounaise en tant que société nationale du mouvement a été marquée par un contexte particulier, à savoir l'accession du Cameroun Francophone à l'indépendance le 1^{er} Janvier 1960. Pour mener à bien cette partie de notre travail il nous conviendra d'analyser le contexte historique sur la nécessité d'une société nationale dans la mesure où le jeune Etat du Cameroun était encore dès lors sous l'emprise d'une guerre d'indépendance, de même qu'il sera opportun de mettre un accent sur les missions de la Croix-Rouge Camerounaise.

1. Contexte historique de création de la Croix-Rouge Camerounaise

La mission humanitaire du mouvement pouvait déjà s'observer au Cameroun avant son accession à l'indépendance. En effet, le contexte politique durant cette période était marqué par de nombreuses luttes anticolonialistes entre l'administration coloniale (Française) certains partis politiques nationalistes² notamment l'Union des Populations du Cameroun et l'administration coloniale française. Ce qui causait beaucoup de souffrances aux populations et de nombreuses pertes en vie humaines. La période pré-indépendance constitue ainsi le point de départ des interventions humanitaires de la Croix-Rouge Française qui avait une représentation au Cameroun sous tutelle de la France. Ainsi, la Croix-Rouge Française menait ses activités dans le but d'apporter l'assistance humanitaire aux populations victimes des catastrophes ou des déplacements. C'est dans ce sillage que la Croix-Rouge Camerounaise voit le jour en 1959 en tant que branche de la Croix-Rouge Française.

La création officielle de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC) intervient le 30 avril 1960, quelques mois seulement après que le Cameroun (Français) ait accédé à l'indépendance le 1^{er}

² L'on fait notamment référence au tout premier parti politique d'opposition au Cameroun, l'Union des Populations du Cameroun (UPC) qui depuis sa création à Douala en 1948, s'est lancé dans une lutte acharnée contre l'administration coloniale pour accélérer le processus d'indépendance du pays.

janvier 1960. Ces statuts furent adoptés, le 19 juin 1960 sur la base des quatre conventions de Genève du 12 Août 1949 qui sont :

-Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne, le 12 Août 1949 (convention I)

-Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer, 12 Août 1949 (convention II)

-Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, 12 Août 1949 (convention III)

-Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de Guerre, 12 Août 1949 (Convention IV)³.

Et leurs protocoles additionnels de 1977 à savoir :

-Protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 Août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits internationaux ,08 Juin 1977 (protocole I)

-Protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 Aout 1949 relatif à la protection des conflits armés internationaux, 08 Juin 1977(Protocole II)

-Protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 Aout 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel et établissant un nouvel emblème, le Cristal-Rouge en 2005 (Protocole III)⁴.

Toutes ces conventions de Genève et ces protocoles additionnels ont été ratifié par le Cameroun.

Après sa création, la Croix-Rouge Camerounaise, elle est reconnue par le gouvernement Camerounais comme étant une association d'utilité publique et de secours volontaire par le décret n°63/DF/6 du 09 janvier 1963⁵. Dans le même sillage, elle est reconnue par le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 1963. Le 16 Mai 2012 a également eu lieu la signature de convention de partenariat entre la Croix-Rouge Camerounaise et le gouvernement de la République du Cameroun⁶.

³ ACRC, Document interne de la Direction de la Communication et de la Promotion des Valeurs Humanitaires.

⁴ *Ibid.*

⁵ A. MINREX, Documents interne du Ministère des relations extérieures, Direction de la documentation et des archives

⁶ ACRCR, Direction de la Communication et de la Promotion des Valeurs Humanitaires, section archives.

Depuis sa création, à la tête de cette institution se sont successivement succédé des présidents dont le 1^{er} fut le docteur Simon Pierre Tsoungui qui occupa ce poste jusqu'en 1993. Il sera remplacé le 16 décembre par la désignation de son excellence William Eteki Mboumoua qui restera en service jusqu'à sa mort le 26 Octobre 2016. Il s'ensuivra, Alidou Ibrahima. Mais depuis le 21 Aout 2017, à l'issue d'un vote⁷, madame Cécile Akame Mfoumou est élue présidente nationale de la Croix-Rouge Camerounaise.

Photo n°4: Simon Pierre Tsoungui (1^{er} président de la CRC)

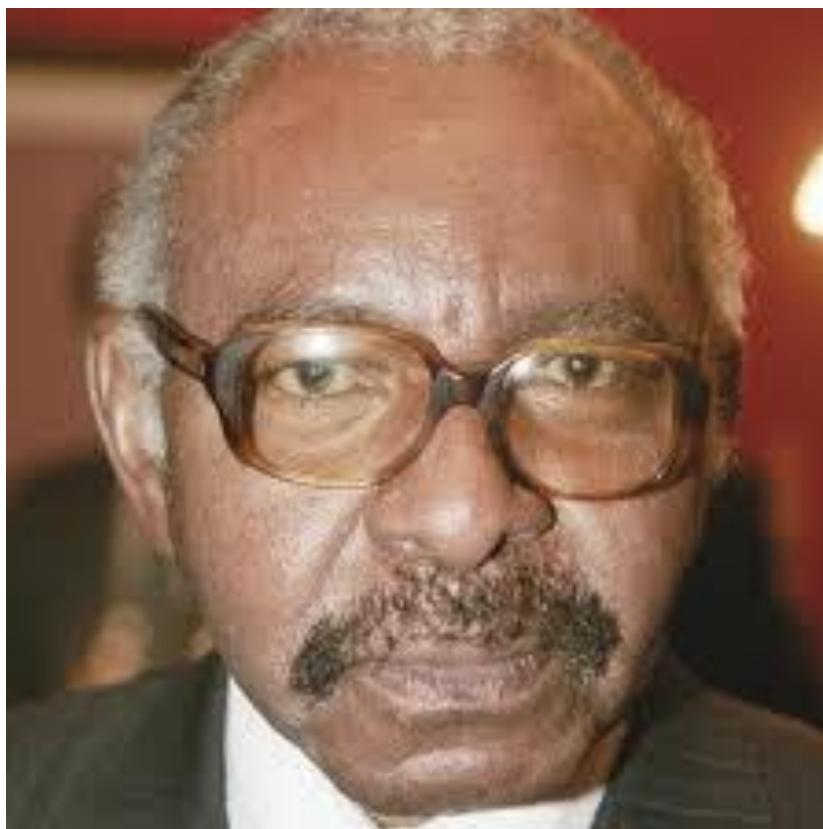


Source : Camerounweb.com Consulté le 28 aout 2022 à 8h34

Né en 1916, Simon Pierre Tchoungui est le Premier Président de la CRC, médecin et homme d'Etat Camerounais, il fut par ailleurs premier ministre de 1965 à 1972.

⁷ Règlement intérieur de la Croix-Rouge Camerounaise, chapitre III, article 11.

Photo n°5: W. Eteki Mboumoua (2ème président National de la CRC jusqu'en 2016)



Source : www.camerbe.com consulté le 28 aout 2022 à 7h47.

L'image ci-dessus présente le deuxième président de la CRC pendant 23 jusqu'à sa mort en 2016.

Photo n°6: Mme Cécile AKAME Mfoumou (Présidente de la CRC depuis 2017)



Source : www.ms-myfacebook.COM consulté le 28 aout 2022 à 11h 34 min

L'image ci-dessus est celle de Madame Cécile Léonie Mendo Akame Mfoumou, elle a été élue le 21 Aout à Yaoundé au poste de présidente de la CRC 10 mois après le décès de William Eteki Mboumoua.

2. Missions de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC)

Crée dans le but d'atténuer les souffrances sans discrimination aucune, de prévenir les catastrophes et les maladies, de défendre et de protéger les emblèmes de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge Camerounaise⁸ est présente au Cameroun comme auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine de l'humanitaire. Elle conduit des activités dans des domaines tels que les secours à la population en cas de catastrophe, la prévention et la préparation aux coté des services de santé, de réponse en cas d'épidémie ou de pandémies et l'assistance sociale auprès

⁸ La loi N°97/02 du 10 Janvier 1997 sur la protection et l'utilisation de l'emblème.

des communautés⁹. En temps de guerre comme en de paix, la Croix-Rouge Camerounaise apporte son assistance à la population.

La Croix-Rouge Camerounaise mène également des activités répertoriées dans plusieurs domaines. Ainsi en ce qui concerne la préparation aux catastrophes, assistance et résilience, elle met l'accent tout d'abord sur la formation des volontaires en secourisme, identification et recensement des zones à risque, mise en base des zones logistique et de système d'alerte précoce dans les zones à risque. Ensuite elle s'attarde sur les secours et assistance aux personnes vulnérables matérialisés par la couverture sanitaire des manifestations publiques, catastrophes naturelles et technologiques. En plus de ce qui précède, la CRC favorise le rétablissement des liens familiaux, elle concourt également à faciliter : l'échange des messages Croix-Rouge ; le déclenchement de recherche pour les personnes disparues dans le cadre des conflits armés, et de catastrophe ou d'autres situation d'urgence.

Dans le domaine de la santé, elle contribue dans toutes les régions du Cameroun : à la lutte contre plusieurs maladies qui ont secoué le Cameroun notamment VIH/SIDA, le choléra, Ebola et le récent covid 19 et le Paludisme ; à la vaccination, consultation et soins médicaux ; au recrutement de donneurs de sang et campagne d'hygiène et assainissement. S'agissant du domaine de sensibilisation, la Croix-Rouge Camerounaise favorise la diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, du Droit International Humanitaire (DIH). Sensibilisation sur les abus d'utilisation de l'emblème de la Croix-Rouge Camerounaise.

Dans le cadre du développement organisationnel, la Croix-Rouge Camerounaise oriente ses activités sur la jeunesse et la promotion de l'approche genre. Pour la jeunesse il s'agit d'œuvrer pour la création et l'encadrement des clubs et des brigades Croix-Rouge jeunesse au sein des communautés et les établissements scolaires et universitaires. Pour la promotion de l'approche genre a été mise en œuvre pour lutter contre la discrimination de la femme , l'enfant et prévention contre les pratiques d'exclusion telles que l'excision, favoriser l'accès des filles à la scolarisation et renforcer l'accès des filles à la scolarisation et renforcer l'habilitation des femmes par le biais d'activités génératrices de revenus.

II. Organisation et fonctionnement de la Croix-Rouge Camerounaise

La singularité de l'organisation de la Croix-Rouge Camerounaise permet, à n'en point douter, de mieux cerner son fonctionnement. En tant qu'une institution qui se veut bien

⁹ Statuts de la Croix-Rouge Camerounaise, titre II, Chapitre5, article 10.

organisée la CRC s'est dotée d'un certain nombre d'organes à savoir l'organe directeur et les structures décentralisées.

1. Organigramme de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC)

1.1. Les organes directeurs de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC)

L'analyse des organes directeurs de la Croix-Rouge Camerounaise commande de distinguer les organes de gouvernance et ceux de gestion. Ainsi comme organes directeurs de gouvernance on a :

-Une Assemblée Générale (AG):C'est l'organe plénier de la CRC, l'Assemblée Générale représente l'instance suprême et comprend des membres ayant voix de délibération et de décision des membres ayant voix consultative¹⁰. Elle se réunit en session ordinaire tous les deux ans et en session extraordinaire pour une durée de deux jours maximum sur convocation du comité d'organisation à la demande du tiers des membres ayant droit de délibération. Le quorum est atteint si la moitié des membres est présente. La convocation de l'AG est accompagnée de l'ordre du jour décidé dans les trente jours qui précèdent le début de la réunion. Cet ordre du jour fixe l'ossature des questions qui seront débattues en séance plénière.

-Un comité de Direction (DC) : il constitue l'Organe de gouvernance de CRC, le CD suit la mise en œuvre des recommandations de l'AG. Le CD est composé de quatorze membres¹¹. Il se réunit en session ordinaire tous les deux mois et en session extraordinaire sur convocation du président. Ses membres qui ont un mandat de quatre ans qui exercent leur fonction de manière bénévole¹². Le comité de Direction joue un rôle prépondérant dans le choix de désignation du Secrétaire Général et se prononce sur les propositions faites par ce dernier ; donne son avis sur la création des comités Départementaux et d'arrondissement¹³.

-Un Comité Consultatif (CC) :C'est un Organe purement consultatif, le CC de la CRC joue un rôle essentiellement consultatif au sein de l'institution. Composé pour la plupart- des fonctionnaires volontaires détachés pour leur savoir-faire. Les membres de ce comité sont chargés entre autres de conseiller le président et le comité de Direction et de leurs assister dans l'accomplissement de les missions.

En ce qui concerne les organes directeurs de gestion on peut citer :

¹⁰ Statut de la Croix-Rouge Camerounaise, titre V, Chapitre 10, Article 21.

¹¹ *Ibid.*, article 16 Alinéa 1.

¹² *Ibid.*, article 26 Alinéa 2.

¹³ *Ibid.*, chapitre 14, article 27.

-Le Secrétariat Général (SG) :C'est l'Organe de gestion qui est chargé d'appuyer les organes de gouvernance à tous les échelons, le secrétariat Général a sa tête un Secrétaire Général qui est le plus haut fonctionnaire de l'institution sur le plan administratif. Il exerce ses fonctions sous l'autorité du CD et du président national¹⁴ .Pendant l'Assemblée Général et le comité de Direction, le Secrétaire Général coordonne de manière *ex officio*. En sa qualité d'organe de gestion, le secrétaire général coordonne de manière générale les activités des services techniques¹⁵.

-La Coordination Nationale des Programmes et Projets : C'est l'organe de gestion, elle mène son action grâce au concours de deux services ; le service de la planification des Programmes et le service du suivi, de l'évaluation et du reporting¹⁶. Toutefois, selon l'article 41 des statuts de la Croix-Rouge Camerounaise, les Directions nationales sont des émanations de quatre programmes essentiels retenus dans le cadre de la stratégie de la Fédération à savoir la direction nationale du développement de la organisationnel¹⁷ , la direction nationale de la santé¹⁸ ; la Direction Nationale Gestion des Catastrophes¹⁹ , la direction Nationale de la Communication et de la Promotion des valeurs Humanitaires²⁰.

-La Direction Administrative et Financière : D'après l'article des statuts de la Croix-Rouge Camerounaise, elle comprend quatre services : le service du budget, le service administratif et financier, le service de comptabilité matière et du patrimoine et le service des ressources humaines et de la formation professionnelle.

1.2. Les structures décentralisées de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC)

Les structures décentralisées de la CRC sont créées sur l'ensemble du territoire national en tenant compte du découpage administratif en vigueur et sont appelées « comités ». Il en existe ainsi dans chaque circonscription territoriale du pays, raison pour laquelle on distingue des :

¹⁴ Statuts de la Croix-Rouge Camerounaise, titre VI, chapitre 22, Article 47.

¹⁵ *Ibid.*, chapitre 21, article 39.

¹⁷ *Ibid.*, article 42.

¹⁸ *Ibid.*, article 43.

¹⁹ *Ibid.*, article 44

²⁰ *Ibid.*, article 45

-Comité Départementaux : les comités départementaux sont créés par le comité de direction dès que les conditions fixées à cet effet sont réunies. Ces comités départementaux sont constitués chacun d'une assemblée Générale départementale qui représente la CRC au niveau du département en tant qu'organe directeur composée des membres du bureau exécutif départemental, des délégués désignés par les comités d'arrondissement et les personnes ressources. Chaque comité départemental se réunit une fois par an en assemblée Général ordinaire. Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président à la demande d'un tiers de ses membres²¹. L'assemblée général départemental est la plus haute instance de la CRC au niveau du département et est en charge entre autres de plusieurs missions²². L'assemblée générale départementale est présidée par le président du bureau exécutif départemental assisté du vice-président, du secrétaire départemental en tant que rapporteur *ex officio*. Le bureau exécutif départemental qui est composé de plusieurs membres²³ est dirigé par un président ayant diverses attributions²⁴. Des personnes choisie et invitées par le bureau Exécutif départemental en raison de leurs compétences ou l'intérêt qu'elles portent à la Croix-Rouge, peuvent également prendre part à l'assemblée départementale. Ces dernières personnalités sont éligibles au comité, mais ont une voix consultative seulement pendant l'assemblée.

-Le Comité d'Arrondissement : Le comité d'arrondissement est composé d'une assemblée Générale, laquelle assemblée générale représente la CRC au niveau de l'arrondissement. Ainsi pour assurer au mieux leur fonction, l'assemblée générale du comité d'arrondissement comprend : les membres du comité exécutif du comité d'arrondissement dont font partie le président, le vice-président, le secrétaire général, le trésorier et le commissaire aux comptes et les conseillers, les personnes ressources dont le nombre est fixé par le règlement intérieur ; le secrétaire du comité d'arrondissement à titre consultatif, rapporteur *ex officio*, les représentants des services administratifs de l'arrondissement sans droit de vote. De part cette composition l'assemblée Générale remplit un certain nombre de mission²⁵. L'assemblée générale se réunit en session ordinaire chaque année sur convocation du président Bureau Exécutif du comité d'arrondissement et en session extraordinaire sur convocation du

²¹ Statut de la Croix-Rouge Camerounaise, titre VII, chapitre 24, article 57.

²² *Ibid.*, article 55.

²³ *Ibid.*, article 60.

²⁴ *Ibid.*, article 61.

²⁵ *Ibid.*, chapitre 26, article 73.

président du bureau exécutif du comité du comité d'arrondissement ou à la demande des deux tiers des membres votants tel que défini par les présents statuts.

-Clubs et Brigades : Ce sont des structures créées en cas d'activité importante dans un lieu précis. Ils sont sous la responsabilité directe du comité local de leurs zones géographiques.

2. Fonctionnement de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC)

La Croix-Rouge Camerounaise (CRC) conduit son action sur la base des principes fondamentaux du mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité. Tels sont les principes qui orientent les idéaux et l'action de la CRC. Ces principes constituent, dans la réalité, la feuille de route de la CRC qui s'efforce de ne pas rester en marge des sept principes fondamentaux du mouvement. La raison est toute simple. La CRC étant membre du mouvement, elle se doit de respecter ses idéaux.

Au-delà de cette exigence de veiller au respect des principes fondamentaux du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans son action, la CRC, pour assurer son fonctionnement efficacement dispose de plusieurs moyens d'action lui permettant de réaliser ses missions humanitaires. Ces moyens aussi nombreux que divers peuvent être d'ordre interne et d'ordre externe tout en s'appuyant sur la coopération.

2.1. Les moyens internes de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC)

Les ressources internes de la CRC représentent l'ensemble des prestations de services et les activités génératrices de revenu permettant à la CRC d'avoir des sources de financement propres pour assurer son autogestion et auto administration. L'essentiel de ces ressources internes regroupent les ressources financières, matérielles et logistiques ; ainsi que les ressources humaines et évidemment les fonds spéciaux et de réserve.

De ce fait, pour ce qui est des ressources financières, matérielles²⁶ et logistiques, la CRC bénéficie d'une dotation annuelle du gouvernement qui passe dans le budget d'Investissement public (BIP) du ministère de la santé publique (MINSANTE) sous la forme d'une subvention. La CRC organise des activités génératrices de revenus telles que la formation en premier secours, ainsi que les sessions de recyclage de ses volontaires secouristes, la vente des cartes

²⁶ Statut de la Croix-Rouge Camerounaise, titre IX, chapitre 29, Article 97.

de membres et certains gadgets. La CRC est une institution qui dispose d'une école de formation professionnelle en masso et kinésithérapie, d'un hôpital, des salles de réunions, d'un amphithéâtre et d'une salle de cérémonie qui représentent des sources de revenus pour cette association humanitaire. Davantage dotée d'un parc automobile, important comprenant plusieurs véhicules et ambulances, le service logistique de la CRC peut éventuellement mettre ce dispositif automobile en location.

Photo n°7: Un des Ambulances de la CRC



Source : Photo prise par Parfait Nnanguélé le 6 avril 2022.

La photo ci-dessus présente l'un des véhicules du parking automobile de la CRC, la CRC dans le cadre de ses établissements dispose des voitures pour différent type de voyage de mission. Ces véhicules peuvent également être mis en location afin de généré des bien important pour la CRC, il important que ces véhicules sont pour la plupart des dons venu des composantes du mouvement dans le cadre de certain projet ou en réel de besoin.

Les ressources humaines de la CRC sont diverses et comprennent :

- Les personnel permanent, qui est régi par le code du travail ;
- Le personnel volontaire, qui reçoit les indemnités ou per diem ;
- Les volontaires secouristes (VS) ;
- Le personnel volontaire des ministères, qui renvoie en réalité aux fonctionnaires détachés des ministères qui accordent un peu de leurs temps au service de la Croix-Rouge.

Ainsi, grâce à son réseau le plus important de plus de quarante-cinq (45 000) mille volontaires, la CRC est présente sur toute l'étendue du territoire camerounais.

Les statuts de la CRC prévoient également que cette institution sera dotée de fonds spéciaux et de fonds de réserve. Ces fonds permettent d'anticiper sur d'éventuels besoins auxquels ferait face à la CRC dans le cadre de secours ou de situation d'urgence. Cela s'est

d'ailleurs observé lors du tremblement de terre en Haïti ou, en plus des fonds de réserve, la CRC a ouvert un compte spécial pour apporter de l'aide aux sinistrés haïtiens. Les statuts précisent en effet que : « le comité de direction peut décider de la création d'un fond de réserve , d'un fond d'urgence ou d'autre fonds spéciaux , destinée à assurer une certaine autonomie financière à la Croix-Rouge, et à permettre à la société nationale, une intervention rapide et efficace dans différentes opération et situation qui la sollicitent »²⁷. En guise d'illustration, l'on peut citer les accidents ferroviaires survenu au quartier Obobogo en 2009 et à Eséka le 21 octobre 2016 ou encore « la catastrophe de Nsam » du 14 février 1998. Dans l'une ou l'autre de ces catastrophes, la CRC s'est trouvée dans l'obligation de créer des fonds spéciaux pour assister les sinistrés.

2.2. Les moyens externes de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC)

Pour remplir l'ensemble de ses missions sur l'étendue du territoire, la CRC bénéficie au-delà de ses moyens propres d'une aide extérieure qui peut se présenter sous forme de subvention, de don ou de legs. En effet, en tant qu'une des sociétés nationales du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, elle reçoit des subventions de la part du CICR et de la FICR ou FISCR et d'autres partenaires comme en témoigne le financement de l'activité de distribution des vivres et autres moyens de survie dans certaines zones du pays et ainsi que le financement des plans de contingences²⁸ .

Pour ce qui est des dons, ils peuvent provenir soit d'un individu par reconnaissance à un service rendu par la CRC ou par générosité pour encourager son action, soit par des organisations non gouvernementales (ONG). Ces dons se présentent également sous diverses formes, il peut s'agir d'un apport financier ou d'une donation en matérielle par exemple des véhicules ou des kits de premiers secours, des vêtements pour les plus démunis.

S'agissant des legs, ils peuvent provenir soit des partenaires travaillant avec la CRC dans le cadre d'une activité et qui décident de leurs léguer leurs matériels à la fin de l'activité, en illustration on peut citer les véhicules, du matériel de bureau ; soit alors des particuliers qui peuvent décider de léguer à la CRC une partie de leurs patrimoines ou de leur donner des biens meubles ou immeubles.

²⁷ Statut de la Croix-Rouge Camerounaise, titre IX, chapitre 29, article 100 alinéa 1.

²⁸ Le plan de contingence de la CRC est un document technique qui permet d'établir une stratégie en vue de mener une activité et qui suppose de faire un état des besoins.

3. La Coopération CRC et autres partenaires au développement

Dans le but de renforcer son efficacité, la CRC travaille en étroite collaboration avec des partenaires stratégiques qui appuient ses activités. Ces partenaires peuvent être des composantes du mouvement ou alors des acteurs nationaux et internationaux. L'on peut en citer quelques-uns :

-Le partenariat de la CRC avec les composantes du mouvement, à savoir le CICR et la FICR.

Photo n°8: Forage nouvellement construit dans le Lom et Djerem par la CRC et ses partenaires au développement



Source: ACRC, DCPVH, section documentations et archives.

L'image ci-dessus illustre l'inauguration d'un des deux forages construit en décembre 2017 dans la région de l'Est par la présidente de la CRC. En effet le forage a été construit par la CRC grâce à un financement de la Croix-Rouge Suédoise et l'appui du FICR dans le projet d'assistance aux réfugiés Centrafricains et des volontaires.

-Le partenariat avec les sociétés nationales de la Suède, de la France, du Luxembourg, de la Centrafrique.

-Le partenariat avec CRC/autorités publiques : en tant qu'auxiliaire de l'administration dans le domaine de l'humanitaire, la CRC collabore avec les municipalités, les départements ministériels en charge de la santé publique, des relations extérieures, des affaires sociales, de

l'éducation de base, des enseignements secondaires, la direction de la protection civile (DPC) du Ministère de l'administration territoriale etc...

Photo n°9: Ambulance médicalisée du MINSANTE offert par la CRC lors de la CAN



Source: www.CRC.org, site consulté le 20 avril 2023 à 15h33.

L'image ci-dessus présente une ambulance médicalisée, ceci a été fait lors de la CAN 2022, la CRC a offert au MINSANTE ces outils afin de mieux accueillir cet évènement question de mieux atténuer les incidents. La CRC en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics n'a pas voulu laisser passer ce grand évènement sportif sans faire tache d'huile pour ce qui de l'assistance humanitaires à la. Ces ambulances médicalisées ont permis aux participants d'alléger leur incident lors des rencontres de cette coupe. Ceci témoigne également de la synergie entre la CRC et les pouvoir public du Cameroun.

-Le partenariat avec les organismes des Nations Unies, à l'instar du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), du Programme Alimentaire Mondial (PAM), de l'United nation international childrens emergency fund (UNICEF) etc. ...

-Le partenariat avec les services d'urgence et d'intervention comme le Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU), le Centre des Urgences de Yaoundé (CURY), le Corps des Sapeurs-pompiers etc...

-Le partenariat avec les opérateurs économiques, les entreprises, de téléphonie mobile notamment MTN Cameroun, CAMTEL etc. ...

Le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peut être considéré aujourd'hui comme l'un des plus grands mouvements humanitaires du monde. Rassemblant à lui tout seul l'ensemble des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le CICR et la FISCRA ou FICR, le mouvement a ainsi une compétence universelle dans son étendue géographique. En d'autres termes, il exerce ses activités, au travers de ses composantes, quel que soit la confession dominante dans ce pays. Ainsi, qu'il s'agisse d'un pays à dominance chrétienne²⁹, le mouvement y est représenté au moins par l'une de ses composantes et y exerce ses activités. Pour mener à bien sa mission humanitaire, le mouvement s'est doté d'organes statutaires dont la composition répond au besoin de représentativité équitable de tous ses pays membres.

La Croix-Rouge, qui est par ailleurs une des composantes du mouvement, est une organisation autonome dotée d'un statut propre. Si elle joue un rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine de l'humanitaire, elle constitue tout autant une assise du mouvement au niveau du Cameroun. Pour s'en convaincre il suffit d'observer ses missions dont la teneur ne s'éloigne pas à proprement de celle des missions générales du mouvement.

III. Matérialisation des actions volontaires de la Croix-Rouge Camerounaise

La capacité opérationnelle d'une société nationale, dépend en grande partie de ses volontaires. Sans ceux-ci, aucune société nationale n'est en mesure d'agir. C'est le travail des volontaires qui illustre la visibilité d'action d'une société nationale. Nous devons donc nous appliquer à :

- Comprendre les raisons de choix des volontaires à adhérer aux initiatives Croix-Rouge /Croissant-Rouge
- Comprendre le concept de volontariat
- Connaitre et comprendre le fonctionnement institutionnel et pratique d'une société nationale-- Développer la structure organisationnelle de la société nationale dans la détermination des rôles et des responsabilités des adhérents ³⁰...

La Croix-Rouge Camerounaise fait sa mue depuis un certain nombre d'années ceci à travers sa main tendue à plusieurs partenaires qui ont apporté avec eux une vision peut être

²⁹ Dans les pays où le christianisme est dominant la société nationale prend la dénomination de « Croix-Rouge » suivi du nom du pays en question. Ainsi par exemple la société nationale du Cameroun est appelée « Croix-Rouge Camerounaise ».

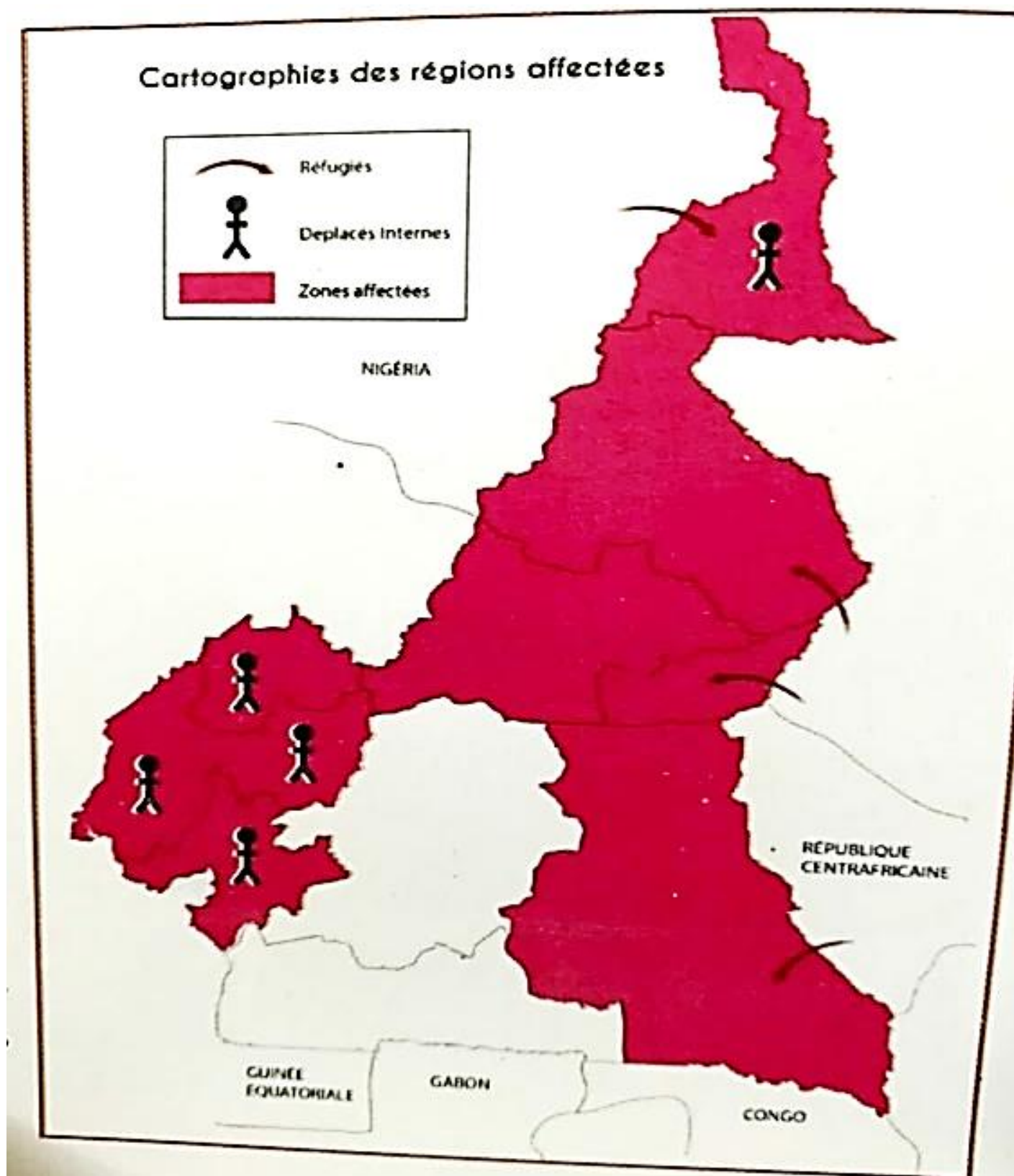
³⁰ Allocution du président national de la CRC S. E Monsieur A. ETEKI Mboumoua lors de la XXe assemblée Générale ordinaire de la Croix-Rouge Camerounaise à Ngaoundéré ; Décembre 2002.

différente mais salvatrice pour cette société Nationale. La preuve en est la multitudes des projets menés par ses volontaires sur le terrain dans le cadre des projets liés à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, en passant par la construction de sa logistique, mais aussi le rétablissement des liens familiaux et les Programmes de santé. Au cours de cette partie de notre travail, il sera question pour nous de toucher du doigt les actions menées par les volontaires CRC dans certains projets majeurs phares ceci dans les domaines d'intervention suscités, mais avant tout cela il nous semble important de faire un bilan de la situation Humanitaire au Cameroun question de comprendre et connaitre l'urgence humanitaire qu'a la nôtre société nationale au Cameroun dans le volontariat.

1. La Situation Humanitaire au Cameroun

Depuis l'an 2000, le Cameroun fait face à des situations d'urgence complexes réparties sur trois zones géographiques : la crise du bassin du lac Tchad à l'extrême-Nord, la crise des réfugiés centrafricains à l'Est et dans l'Adamaoua et celle des séparatistes dans les régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest. Toute ces urgences ont une cause commune notamment les conflits armés et leurs conséquences accroissent la vulnérabilité des populations. Pour remédier ces personnes vulnérables face aux urgences suscitées, la CRC avec l'appui de ses partenaires est sur le terrain mène diverses activités. Allant dans le cadre de l'urgence humanitaire. Nous allons vous faire un aperçu des différentes interventions des volontaires durant les crises humanitaires au Cameroun.

Carte n°2: Cartographie des régions affectées par la crise



Source : Archives de la CRC (Pour une mutualisation des Savoirs), Direction de la Communication et de la Promotion des Valeurs Humanitaires.

La carte ci-dessus présente les régions du Cameroun affectées par la crise humanitaire depuis 2009 Selon la CRC. On peut dès lors constater la présence massive des réfugiés dans

la région du Nord et de l'est qui s'explique par la montée de la crise sécuritaire au Nigéria voisin depuis 2009 du au groupe séparatiste Boko Haram .Du côté de la région de l'est, Adamaoua et littoral sont causées par la crise sécuritaire en république Centrafricaine depuis les années 2010. L'on note également les déplacés internes dans les régions du sud-ouest et Nord-Ouest à cause des groupes Sécessionnistes depuis 2016. Face à toute cette conjoncture presque toutes les régions pays sont affectées par la crise d'où la nécessité d'une intervention humanitaire de la CRC.

-EST, ADAMAOUA ET NORD : Depuis le mois de Mars 2013, la République Centrafricaine connaît une crise sérieuse. C'est ainsi que plusieurs Centrafricains, fuyant les affrontements entre les milices, vont se réfugier dans les pays voisins particulièrement le Cameroun. Suite à ce flux croissant des réfugiés qui a causé une augmentation considérable de la population dans nos frontières, Ces régions comptent à ces jours près de 250 000 réfugiés centrafricains qui sont dans une situation de déplacement prolongé. Les populations locales font ainsi face à une insécurité grandissante, les enlèvements avec demande de rançon et l'accès est devenu insuffisant au soin de santé.

Photo n°10: Une vue des réfugiés Centrafricains au Cameroun



Source : Archive de la CRC, document interne de la DCPVH.

L'image ci-dessus présente les réfugiés Centrafricains au Cameroun. En effet suite à la crise sécuritaire dans ce pays depuis 2013, causée par des armées qui règnent sur les deux tiers du pays qui défient régulièrement le pouvoir Central, les Citoyens de ce pays voisin se sont déplacé au Cameroun voisin précisément dans la région de l'Est. Dès lors ils sont dans un le besoin et sont devenu la priorité des acteurs humanitaires de par la précarité dans laquelle ces derniers se trouvent.

-EXTREME NORD : Depuis 2013, les populations de l'extrême-nord sont victimes du conflit qui sévit dans cette partie du pays. Des milliers de personnes fuient les zones frontalières et vont trouver refuge dans des familles d'accueil, dans une zone qui connaît de manière récurrente des sècheresses (2009 et 2011), des inondations (2010,2012 et 2014) des épidémies (cholera 2018). Dans une telle situation, l'accès à la nourriture, à l'eau potable et aux soins de santé est très difficile.

Les violences plongent les populations dans le stress et traumatisme malgré une relative stabilité dans certain département et une tendance au retour observée, les effets de la stabilité dans certains départements et une tendance au retour observé, les effets de la crise sont toujours visibles avec les écoles et Centre de santé fermé ou détruits. Les conditions d'un retour durable requièrent une action conjuguée des acteurs humanitaires, des partenaires au développement et du Gouvernement. Depuis 2019 les populations de Maga, Yagoua et Kaiba , dans le département du Mayo Danay sont victimes des inondations qui ont détruit à leurs passage des habitations, des cultures du bétail. On compte à ce jour près de 25 000(vingt-cinq mille) personnes soit plus de 3 000 (trois milles) ménages affectés. Certain ont trouvé refuge dans des sites de recasement, dans des familles d'accueil ; d'autres se sont installés sur la Digue et plusieurs sont encore sans abris. Ces populations sont ainsi exposées aux maladies hydriques telles à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.

Photo n°11: Les volontaires Croix-Rouge en pleine activité à l'extrême Nord



Source : Archives de la CRC, document interne de la DCPVH.

La photo ci-dessus montre un volontaire CRC en intervention dans la région du Nord .La région du Nord est depuis les années 1990 en insécurité suite à la Guerre sur la presqu'île de Bakassi qui a opposé le Cameroun au Nigéria voisin. Après cela elle a connu la présence du groupe terroriste Boko Haram en 2009. Le volontaire CRC que voici est donc en plein enseignement question de faire acquérir un certain nombre de connaissance aux populations de cette zone du pays.

-Nord-Ouest et Sud-Ouest : Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest font face à une insécurité et une instabilité depuis 2016 obligeant ainsi les populations à se déplacer. D'après le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), le nombre de personnes déplacées internes est estimé 437 000, dont 105 000 dans la région du nord-Ouest ; 246 000 dans le sud-ouest .54 000 dans le littoral. 32 000 dans l'ouest et de centaines de camerounais Réfugiés au Nigéria voisin. Les populations civiles subissent des restrictions de mouvement de personnes et des biens en raison de la violence, la crainte d'être pris dans les tirs croisés, la séparation familiale et les traumatisme psychologiques entre autres font vivre les populations desdites régions dans la terreur avec des risques de violence sexuelle et les violences basée sur le genre.

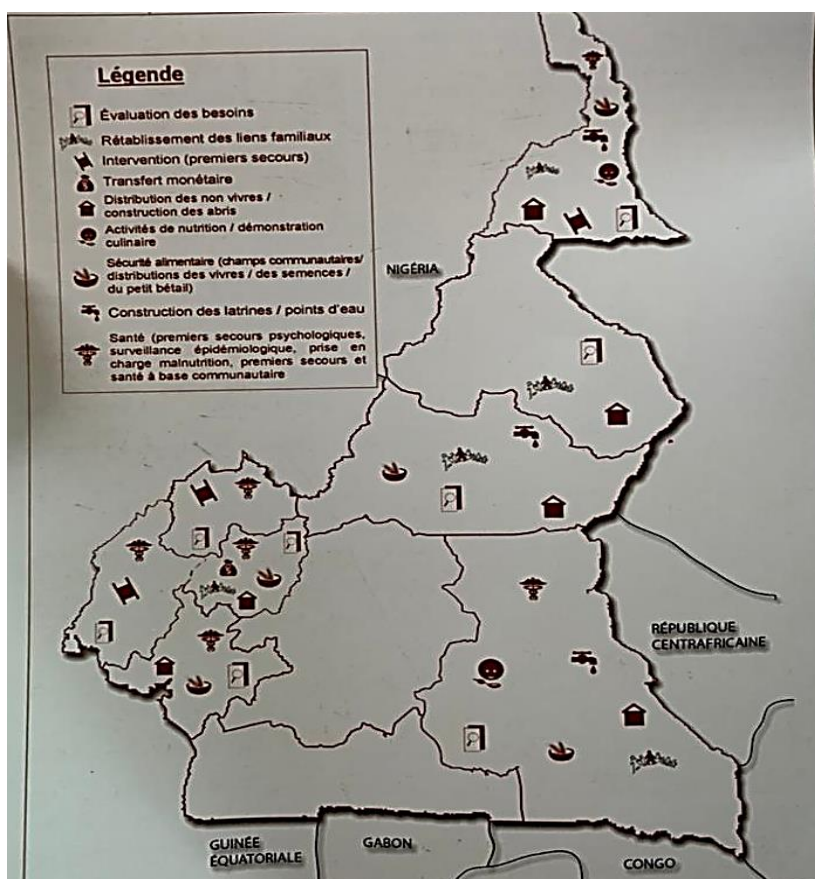
Photo n°12: Une vue des volontaires CRC en activité au Nord-Ouest



Source : ACRC, document interne de la DCPVH

Les motocyclettes remis aux point focaux de la CRC leur permettent de mieux se déplacer dans les zones enclavées, car les populations de ces zones locales vivent dans un calvaire pour se déplacer des villages vers les villes. En effet, la CRC fait montre de sa bonne volonté pour réduire la pauvreté ambiante qui anime le quotidien de la population villageoise. De cette action posée par la CRC, les communautés de parrainage peuvent être visitées par le point focal.

Carte n°3: Cartographie de l'intervention de la CRC



Source : ACRC, document interne de la DCPVH.

La carte ci-dessus présente une cartographie de l'intervention de la CRC. Ces interventions ciblent un certain nombre de priorités notamment l'évaluation des besoins, le rétablissement des liens familiaux, l'intervention en premier secours, le transfert monétaire, la distribution des noms vivres, la construction des abris, la sécurité alimentaire, la construction des latrines et le domaine de la santé.

Tableau n°1: Tableau des personnes dans le besoin Humanitaire par région

Personnes dans le besoin par région	Par statut				Par sexe		Total	
	Réfugiés	Personnes déplacées interne	Communauté d'accueil	Autres personnes dans le besoin	femmes	Enfants, Adultes, Personnes âgées	Personnes dans le besoin	Population totales
Adamaoua	100 M	140M	31 M	229M	52°/°	51,45°/°	346 M	1,3M
Est	200 M	100M	42M	555M	50°/°	53,14°/°	365M	1,1M
Extrême-Nord	117 M	230M 150M	250 M	905M	51°/°	58, 3°/°	1,9MM	3,9M
Littoral		15M	43 M	152M				
Nord		5 M	130M	106	53°/°	54°/°	277M	1,5M
Nord-ouest		10 M	106M	100M	53°/°	47°/°	349M	806M
Ouest		15M	100M	125M	53°/°	54°/°	277M	1,9M M
Sud-ouest		17 M	373M	42M	58°/°	44°/°	544M	2,2M M
Total	352 M	682 M	1,2M	3,0 MM	52°/°	53,43°/°	4,3MM	25MM

Enfant (0-18 ans), Adultes (18-59ans), Personnes âgées (plus de 59 ans).

Source : OCHA, Aperçu des besoins humanitaire au Cameroun, 2019.

Le tableau fait une évaluation de la population étant dans le besoin d'assistance humanitaire au Cameroun en parcourant toutes les régions du Cameroun on voit dès lors que le grand nord et les régions Anglophones sont en tête sur les chiffres suite à la crise sécuritaire qui règnent dans ces régions.

2. Projets menés par les volontaires CRC sur le terrain

Au cours de cette partie de notre travail, il est question de relever les projets réalisés par la CRC en temps de paix notamment les activités liées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, en passant par la construction de son matériel logistique, mais aussi le rétablissement des liens familiaux et les Programmes de santé au Centre.

La CRC dans les fait intervient au Cameroun en tant qu'auxiliaire de l'administration Camerounaise dans le domaine de l'humanitaire. Les volontaires secouristes des comités d'arrondissement se sont distingués par leurs interventions lors des couvertures sanitaires et des catastrophes en portant secours avec compétence, célérité et efficacité³¹. Pour citer les grands faits majeurs en terme d'incident nous évoquons entre autres l'incendie de Yaoundé au quartier Nsam qui a eu lieu en Février 1998. Les secouristes se sont évertués par la suite à la distribution d'aide humanitaire³² aux populations sinistrées le 14 et 15 mars 1998.

Dans le même sillage, la CRC les volontaires CRC ont fait ressentir leur présence lors de l'incident survenu à la cathédrale de Yaoundé lors de la messe de Requiem de Monseigneur Paul Etoga au cours de laquelle l'archevêque Jean ZOA a succombé³³. La présence remarquable des secouristes, leurs prompt réaction et efficace intervention ont également été remarquables lors de l'éboulement de terrain aux quartiers Carrière et Oyom Abang à Yaoundé, l'explosion du WC à Elig Effa, la chute des peintres du haut d'un échafaudage à la Fonction Publique de Yaoundé. La participation des volontaires CRC au début du millénaire a été également visible à l'arrivée du Président Français Jean Chirac en 2000, ces secouristes ont de ce même pris part à l'échange des prisonniers de Guerre Camerounais et Nigériens à l'Aéroport International de Nsimalen de Yaoundé. Dans le même sillage la CRC à travers ses secouristes est intervenue lors de 'l'éruption volcanique du Mont Cameroun ou les secouristes du Mfoundi ont été présents. Les Volontaires CRC de la région du Centre ont également été actif Dans les projets liés à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Dans le même sillage des projets liés au domaine de la santé, la CRC mène avec ses volontaires moult activités dès son implémentation au Cameroun en 1960. Nous citerons entre autres le VIS/SIDA, l'épidémie du Choléra, la rougeole et la récente covid 19. Il est à noter que le rôle de ses volontaires ici est remarquable avant, pendant et après les crises sanitaires suscitées.

3. La CRC dans la lutte contre le choléra dans la Région du Centre

Pendant l'année 2010, la CRC a menée dans les régions du Centre des activités de lutte contre l'épidémie de choléra qu'a enregistré le Cameroun depuis plusieurs décennies³⁴. En effet le premier cas de choléra a été reçu le 06 Mai 2010 dans le district de santé de d'Akonolinga. Il s'agit d'un homme de 25 ans venant du district de santé D'Endom et qui avait séjourné à

³¹ ACR, Rapport de l'assemblée Générale de la CRC à Yaoundé du 12 au 14 avril 2000.

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ Rapport d'activité, comité départemental d'Akonolinga.

Yaoundé. L'épidémie s'est ensuite rapidement propagée aux autres districts avec une extension dans la région du Centre, suite à la grande mobilité des personnes entre ces deux régions. Face à la croissance galopante du nombre de cas et du nombre et du nombre de décès établi un partenariat pour la mise en œuvre de la réponse Wash à cette épidémie de choléra au fil des jours, La Croix-Rouge Camerounaise et l'Unicef ont établi un partenariat pour la mise en œuvre de la réponse Wash à cette épidémie de choléra. La multitude d'action devant permettre de maîtriser l'évolution de l'épidémie, de réduire le nombre de cas de décès et de doter les communautés des connaissances nécessaires leurs permettant de pouvoir prendre conscience des risques auxquels elles sont exposées lorsqu'elles adoptent certains comportements favorables à la contamination et à la propagation de l'épidémie. Ce qui a permis de maîtriser l'évolution de l'épidémie, bien que la situation soit restée longtemps préoccupante dans certain district, interpellant le partenaire de mise en œuvre à poursuivre les efforts et à multiplier les stratégies afin d'accroître l'impact des actions sur le terrain, et de juguler définitivement cette épidémie.

3.1. Situation de l'épidémie

L'épidémie qui s'est déclaré au mois de Mai 2010 à Akonolingua, s'est propagée très rapidement aux autres districts de santé notamment du département du Mfoundi., cette épidémie contagieuse atteignit son pic au mois de septembre 2010 avec une augmentation de cas constaté. La 42^{ème} semaine épidémiologique qui s'est allé du 12 au 17 Octobre 2010, il a été assez spécifique, par le fait que la région a dépassé le cap de 800 cas de choléra déclarés et 500 cas de décès. Grâce aux efforts conjugués des volontaires CRC sur le terrain et les programme sanitaires du MINSANTE, on a observé au fil des semaines une baisse du nombre de cas et de décès. En décembre 2010, lors de la 51eme semaine épidémiologique, soit 231^{ème} jours depuis le début de l'épidémie, 9348 cas et 595 décès ont été enregistrés dans la région de l'extrême nord, pour un taux de létalité de 6,14% face à cette épidémie, les réalités ont variés d'un district à l'autre dans la région du Centre c'est ainsi qu'on a pu distinguer :

- Les districts de santé qui sont restés longtemps en baisse d'incidence tels NGOUMOU, Mengang, Ekoudou, Obala, Sa'a, Akono et Messassi. Néanmoins il faut relever que le district de santé d'Akonolinga a connu au début de l'épidémie, un nombre considérable de cas, avec une létalité conséquente.

- Les district de santé ayant évolué en dents de scie tels Ngoumou, mengang, Mbalmayo.

-Les districts de santé ayant connu pendant un temps considérable une augmentation d'incidence et dont la situation a été très préoccupante tels l'Hôpital central de Yaoundé et l'hôpital général de Yaoundé. Il faut cependant noter que dans les districts de santé de la localité du Mfoundi, la plupart des malades cholériques venaient parfois des autres régions enclavées comme l'Est Cameroun.

-Les districts de santé qui ont été longtemps silencieux tels Edéa et Boumnyebel ont tous été touchés vers la mi-octobre au moment où l'on croyait la situation totalement sous contrôle. Ce revirement de situation s'est expliquée par la proximité de certains de ces districts avec les cours d'eau que partagent aussi bien avec les populations de la capitale économique Douala voisine, ou de l'épidémie de choléra était effective. Ceci s'est aussi expliqué par le mouvement des populations venant des districts de santé où l'épidémie était réelle vers des districts encore sains.

La région du nord est entrée en épidémie deux mois après celle de l'extrême-nord et dix districts de santé sur les 15 que compte la région ont été touchés par ladite épidémie. Après une longue accalmie, la localité de Béka dans le district de santé de Poli a favorisé une nouvelle flambée de cas dans la région du Nord, permettant ainsi à ce district d'enregistrer au cours du seul mois de novembre un nombre considérable de cas et un taux de létalité ayant dépassé celui de tous les neuf autres districts de santé de la région du nord déclaré à 487 cas de choléra, ayant dès lors fait 22 décès, Soit un taux de létalité de 4,51%³⁵.

3.2. Impact du partenariat Croix-Rouge Camerounaise et Unicef

Le partenariat qu'ont établi la CRC et L'UNICEF a permis le déploiement sur le terrain de 380 volontaires CRC, soit 320 volontaires de la région de l'extrême-nord et 60 Volontaires pour la région du nord. La répartition de ces 320 volontaires de la région de l'extrême-nord s'est faite en tenant compte de l'ampleur de l'épidémie au niveau des différents districts, particulièrement au moment où le déploiement est devenu effectif. C'est ainsi que par rapport à la répartition ressortie par le document de partenariat, le nombre de volontaires du district de santé de Maroua urbain a été revu à la hausse au détriment du district de santé de Kolofata et dont l'incidence était en hausse au moment de la mise en œuvre du partenariat³⁶. Cette prise en compte de la réalité de la situation du terrain a été effective au moment de la répartition des

³⁵ CRC, Rapport d'activité sur la situation du choléra dans le Nord, 2010, p.34.

³⁶ CRC, Synergie CRC et UNICEF pour le Choléra, 2010, p.41.

volontaires dans les différents districts. Seize superviseurs et trois codonateurs de zones ont été désignés pour suivre le travail des volontaires au quotidien.

Afin de renforcer les capacités des volontaires en matière de sensibilisation, de traitement des points d'eau et de désinfection, des formations ont été tenues dans tous les districts de santé concerné par le partenariat. Ces formations se sont déroulées à chaque fois en deux étapes. La première étape a consisté à entretenir les volontaires et les superviseurs sur les généralités sur le choléra ; le traitement de l'eau à domicile, le traitement des points d'eau ; l'assainissement du milieu ; le rôle des volontaires au sein d'une communauté dans le processus de communication pour le changement de comportement. Puis en seconde étape un entretien avait eu lieu avec les superviseurs sur leurs rôles à jouer sur le terrain, et sur les éléments de suivi évaluation des volontaires. Après ces séries de formation des volontaires, il est tenu pendant deux jours, respectivement à Garoua et Maroua, un atelier de renforcement des capacités des codonateurs et des superviseurs de la Croix-Rouge sur la réponse Wash à l'épidémie de choléra, ceci dans l'optique de mettre en place des équipes Wash dans les deux régions. Ces formations qui étaient facilité conjointement par les responsables du Ministère de la santé et ceux du ministère des mines avec pour optique d'harmoniser les interventions sur le terrain d'autant plus que plusieurs des services d'hygiène des districts de santé impliqué dans le partenariat Croix-Rouge/UNICEF, y avaient pris part. Plusieurs points avaient suscité des vifs échanges parmi lesquels, le concept d'assainissement total piloté par la communauté et la technique du pot diffuseur de chlore. Par ailleurs une présentation sur les urgences et le volontariat a été faite à Maroua par le consultant terrain de l'UNICEF.

C'est dans cette perspective que les volontaires Croix-Rouge déployés sur le terrain ont mené semaine après semaine, les activités de sensibilisation, de potabilisation de l'eau à domicile, de traitement des points d'eau et d'assainissement. Leurs actions ont été directement évaluées auprès des ménages par les différents superviseurs des districts. Les éléments d'évaluation ont été analysé par le logiciel EPI INFO 2000 sur 376 fiches d'évaluation, correspondant à 376 ménages, au sein desquels une personne a été interrogée par ménages, ces messages ont été issus des districts de santé de Maroua Urbain, Maroua rural, Mokolo, Kolofata, Petté, Garoua I et Garoua II. Grâce au questionnaire préalablement établi et validé, les superviseurs ont d'abord ciblé les ménages ayant eu à leurs sein un malade cholérique à travers les renseignements obtenus des chefs des centres de santé, puis les autres ménages ont été sélectionnés au hasard avec un pas de trois ménages suivant les directives reçues au cours de la formation. L'analyse de ces fiches avait permis des résultats suivants :

-141 ménages sur 376 visités ont pu être objectivés comme ayant eu au moins 01 malade cholérique. Et 68,8% de ces ménages ont affirmé avoir conduit leurs malades dans une formation sanitaire le même jour après l'apparition des premiers symptômes, tandis que 22,7% ont dit avoir attendu le lendemain. Les 8,5% restant avait affirmé être allés beaucoup plus tard.

-68,0% des 376 ménages visités savaient que le cholera se manifeste par la diarrhée et les vomissements.

-42,0% des 376 ménages visité on dit savoir qu'ils doivent faire appel aux volontaires de la CRC en cas d'apparition des premiers symptômes de cholera chez un membre de la famille ;32,0% ont dit faire appel au chef de quartier et au voisin.

-67,8% des 376 interviewés savaient qu'ils doivent faire appel aussitôt qu'il Ya un constat d'un symptôme similaire à celui du choléra, 21,5% ont dit attendre quelques heures pour voir si la situation s'est aggravé.

-84,7% de tous les ménages interviewés ont dit savoir du savon à domicile. Mais il n'avait été visualisé que dans 71,3% des ménages.

-Pour éviter le choléra, 58,0% des ménages ont dit se laver les mains à l'eau et au savon, 19,3% ayant ont dit boire l'eau d'un puits traité, 11% ont dit laver les fruits et légumes, utiliser les latrines. Mais une proportion non négligeable, soit 11,3% ont avoué se laver les mains, même sans savon. Tan disque 0,4% des ménages ont donné des réponses erronées comme balayer la maison.

- 63,1% de tous les ménages interviewés ont dit traité leurs eaux de boisson à domicile tandis que 36,9% ont utilisé l'eau des forages ou du robinet ou ne savent comment traiter l'eau à domicile. Parmi ceux qui traitent l'eau à domicile, 8,7% ont dit la bouillir et 28,0% ont dit bouillir ou utiliser l'eau de javel.

- De tous les ménages les malades cholériques interviewés et disposant d'un point d'eau a été traité le même jour que la victime du choléra ait été pris en charge ; 25% ont avoué que le traitement de leurs point d'eau a eu lieu le lendemain et le traitement des point d'eau des 18% des ménages restant a eu lieu plus tard.

Tableau n°2: Réponse rapportées dans les ménages sur la perception des cas de choléra

Nombre de Ménages	Réponses rapporté
68,8 ^o / _o	Malade conduit directement à l'hôpital
22,7 ^o / _o	Laxisme observé

68°/°	Le choléra se manifeste par la diarrhée et les vomissements
42°/°	Appel immédiat des médecins lors du constat d'un cas
32°/°	Appel au chef de quartier lors du constat d'un cas
67°/°	Appel immédiat
21,5°/°	Léger laxisme
58°/°	Se lave les mains
0,4°/°	Réponses erronées
36,9°/°	Bouillir de l'eau

Source : Tableau réalisé à base des données du rapport sur le partenariat

CRC/UNICEF ,2010.

Le tableau ci-dessus présente les retours d'information rapportées par le volontaire sur le terrain après l'épidémie du choléra, il présente donc le nombre de ménages touchés et la perception que ceux-ci ont de la prise en charge du choléra avant et après constat d'un cas suspect.

Tous ces résultats ressortaient très concrètement l'impact qu'aurait la sensibilisation dans l'appropriation et la mise en œuvre des connaissances pouvant permettre de réduire de façon significative les risques de contamination en communauté.

Dans la même logique, Madame la Délégué Nationale de la santé du nord qui souhaitait que les actions fortes soit menées auprès des associations des femmes, pour un meilleur impact sur le terrain. A cet effet, 34 association féminines de la région de l'extrême nord et 23 du nord ont été approchés par les volontaires Croix-Rouge qui ont profité de la circonstance pour véhiculer les messages de sensibilisation, de potabilisation de l'eau à domicile, de l'importance de la construction et de l'utilisation des latrines.

3.3. Activités menées par les volontaires

Les volontaires de la Croix-Rouge déployés sur le terrain, ont été mis à la disposition des chefs de centre de santé afin de poursuivre les actions de sensibilisation, de traitement des points d'eau et d'assainissement.

En terme statistique, tout au long de la période de partenariat, les activités suivantes ont été menées :

Source : Tableau conçu par nous à partir des données de la CRC

Région	Personnes sensibilisées	Cas suspect	Séance de chloration d'eau	Séance d'assainissement des points d'eau	Désinfection latrine	Point d'eau couvert	Latrines couvertes	SMI	NI
Extrême Nord	302123	66	1156	684	2449	229	321	19	17994
Nord	18473	18	350	350	411	92	330	33	52757

3.3.1. Dans les régions du Nord et de l'Extrême Nord

Durant les trois mois de partenariat, l'équipe de coordination a participé à plusieurs rencontres au Centre la Croix-Rouge, l'UNICEF, l'OMS et les autres partenaires. Ces rencontres avaient pour but de clarifier les zones d'intervention des uns et des autres, et de créer une complémentarité dans les sites où interviennent plusieurs partenaires ; ceci dans le souci d'utiliser rationnellement les ressources humaines, les ressources matérielles et d'éviter les doublons. Toutes ces réunions de coordination ont permis de discuter de l'opportunité de mettre à la disposition des volontaires sur le terrain, les sachets de SRO. A l'issue des différentes réunions de coordination tenues les recommandations suivantes avaient été tenues :

-Inciter les chefs traditionnels à tenir des réunions de sensibilisations avec leurs notables (Djaro, Blama), afin d'amener les populations locales à prendre conscience de la gravité de la situation du Choléra et d'envisager la fin de la défécation à l'air libre.

-La Croix-Rouge Camerounaise se devait de mobiliser de volontaires dans les districts qui continuaient de notifier de nombreux cas. Ces volontaires devaient ainsi insister sur l'utilité de la construction des latrines et veiller à leurs utilisations effectives. Ils

Devaient aussi insister en particulier sur les avantages de l'utilisation des latrines.

3.3.2. Les volontaires de la Croix-Rouge Camerounaise dans la région de l'ouest contre l'épidémie du choléra

Dans la même veine des activités menées par les Volontaires de la Croix-Rouge Camerounaise contre l'épidémie de choléra un rapport des activités menées dans la région de l'ouest a été dressé en septembre 2011 par le Comité Départementale de la MIFI ceci en présentant les activités de la CRC contre l'épidémie du choléra ceci en deux phases : La phase accélérée et la phase retardée

-La phase accélérée : Cette phase accélérée des activités par le déploiement des 50 volontaires formés de la région. Ceux-ci se sont investis dans les actions de sensibilisation de porte à porte contre l'épidémie de choléra, la désinfection des latrines, la promotion de l'hygiène et l'assainissement, en éduquant en même temps les populations sur les méthodes simples de potabilisation de l'eau tel que l'ébullition et la javellisation³⁷. Pendant cette phase qui a duré quatre semaines (22 Mai-25 Juin) tous les huit départements de la région ont été couverte avec une priorité dans les zones ou le foyer du choléra était plus actifs. Les volontaires ont travaillé d'arrache-pied sous la supervision du point focal Croix-Rouge régional, avec la collaboration du service technique de la délégation régionale de la santé pour l'ouest à Bafoussam.

Cette action a contribué à réduire de façon exponentielle le nombre de cas de choléra dans la communauté, et en même temps, on note un changement de comportement des populations en matière d'hygiène.

3.3.3. La phase accélérée de l'épidémie

Cette phase se traduit justement par un ralentissement des activités sur le terrain : elle se fait sentir à partir du 25 juin, lorsque les volontaires ne reçoivent plus de pèrdiem et n'ont plus

³⁷ ACRC, document interne de la DCPVH.

suffisamment de force pour descendre sur le terrain. Les descentes sur le terrain sont donc irrégulières, mais les volontaires restent disponibles à l'appel des chefs de district à l'appel des chefs de district de santé pour une intervention qui nécessite l'apport de la Croix-Rouge. Pendant cette phase, le nombre de personne sensibilisées baisse, des nouveaux cas de diarrhée et de décès sont encore enregistrés.

Dans le cadre des activités suscitées nous rappelons que l'action de la CRC ne s'est pas seulement limitée dans la communauté. Ils ont également intervenu dans de nombreux centres de prise en charge des malades de choléra ou ils ont désinfecté les salles d'isolement, le pavillon cholérique à Fombot surtout l'équipe de la MIFI qui a été invité à un séminaire sur le choléra par le chef de district de santé pour présenter leurs rôles et leurs actions sur le terrain. Ceci témoigne bien la collaboration entre la CRC et le service de santé.

3.4. Le volontariat Croix-Rouge au secours des sinistrés des inondations

La CRC dans son organigramme dispose d'une Direction de la Gestion des Catastrophes ou nous avons mené des enquêtes de terrain à travers un questionnaire adressé au numéro 1 De cette Direction qui nous a fait état de la présence des volontaires nationaux et internationaux (Ivoirien, Burkinabè et Togolais) pour la Gestion des catastrophes et des crises au sein de cette direction³⁸. Il s'agit entre autres du Mouvement des populations « Appel d'Urgence » en 2011 et les Déplacés internes et externes dans la crise Anglophone en 2020.

Dans le but de montrer les actions de la CRC aux côtés des sinistrés nous avons relevé la présence de cette association humanitaire³⁹ au chevet des sinistrés à travers la mobilisation de près de trois cent volontaires sur le terrain.

En effet, l'on note seize morts, 70 000 sinistrés, des exploitations agropastorales ravagées, des maisons et établissements scolaires détruit ou endommagé tel est le bilan des inondations survenues au Cameroun en 2012, notamment dans les départements de la Bénoué, du Mayo Danay, du Haut Nyong, du Ngoketunja et du Logone et Chari. Dès les premières heures de l'inondation, les volontaires secouristes de la CRC se sont déployés sur le terrain. Avec l'appui des partenaires du Mouvement, la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge Française, les volontaires de la CRC on construit 116 abris provisoires et 40

³⁸ Information compilé au siège de la CRC auprès du Directeur de la DNGC le 17aout 2022 à 14h36 min

³⁹ Magazine semestriel de la CRC N°43/2012.

Latrines dans les arrondissements de Boglé et les Villages de Maidadi, Badoudi, lainde et Milondé.

En collaboration avec l'Unicef, les volontaires ont également été déployés pour les activités de sensibilisation à la promotion de l'hygiène et l'assainissement, de traitement des points d'eau, ainsi que d'accrochage et utilisation des moustiquaires, afin de minimiser les risques d'infection parmi la population affectée. Les volontaires ont également été au cœur des distributions des vivres du Programme Alimentaire Mondiale(PAM) ainsi que ceux en provenance de donateurs privés.

Dans la poursuite de ses efforts aux sinistrés la CRC a organisé le 29 Septembre 2012 au palais polyvalent des sports de Yaoundé, une soirée des levées des fonds en faveurs des victimes des inondations. Ce téléthon, organisé en partenariat avec la Cameroon Radiotélévision (CRTV) et relayé par Canal 2 a permis de collecter la plus de 8 millions de FCFA de dons en nature. Dans cette étape de réhabilitation, la CRC poursuit son travail de construction, avec 15 abris programmé à Yagoua, de sensibilisation autour des maladies hydriques. La CRC apporte son soutien psychosocial aux plus affectés à travers la mise à disposition des psychologues dans la ville de Garoua.

3.5. Les volontaires CRC dans les événements sportifs

La présence de la CRC au Cameroun est incontournable surtout lors des évènements sportifs. En effet la CRC se fait ressentir dans plusieurs évènements sportifs ou elle est sollicitée à l'instar des championnats de vacances, les Matches amicaux, des championnats d'envergures internationales organisés au Cameroun ou ceci a été le cas pour la récente Coupe d'Afrique des Nations organisé (CAN)⁴⁰ par le Cameroun en 2021. Dans un protocole d'interview de l'émission radiophonique Croix-Rouge en Action, le chef service de réponse aux catastrophes à la Direction de la Gestion des catastrophes⁴¹ a mentionné que lors des préparatifs la CRC s'est investi avec les pouvoirs publics afin d'apporter une réponse efficace pendant la CAN, il a fallu que la Croix-Rouge fasse une bonne préparation. Celle-ci est passée par les répétitions de simulation, et le pré positionnement du matériel d'intervention, c'est dans cette optique que plusieurs cadres de la DNGC ont eu à bénéficier des formations sur la gestion de nombreuses victimes, l'utilisation d'un matériel de pointe par les ambulanciers, tout ceci en collaboration avec le gouvernement et certains partenaires externes. Au total 300 volontaires ont été formés,

⁴⁰ Magazine radiophonique Croix-Rouge en Action, janvier 2021.

⁴¹ Mme Ngo Françoise, chef service de réponse aux catastrophes à la direction de la gestion des catastrophes de la CRC, Propos recueillis lors de la production de l'émission Croix-Rouge en action, Janvier 2022.

mobilisés et répartis comme suit : Quatre-vingt (80) dans le site d'Olembe et de Nfandena ; le site de Douala soixante-dix (70), Cinquante (50) dans le site de Buea/Limbé, Cinquante (50) dans le site de Bafoussam et Cinquante (50) dans le site de Garoua. Durant ce grand événement sportif, les activités de la CRC les activités des volontaires se sont essentiellement résumé aux gestes de premiers secours, brancardages, évacuations, sensibilisations sur les mesures barrières liées au covid 19 dans les stades et fans zones, les différentes infirmeries, accompagnement dans les stades d'entraînement et les hôtels des différentes équipes.

Photo n°13: Les volontaires de la CRC en plein activité lors de la CAN 2021



Source: www.CRC.org consulté le 11 mai 2022 à 12h55

L'image ci-dessus montre l'action des volontaires de la CRC lors de la CAN qui s'est tenue au Cameroun en 2021 ou ces derniers portaient assistance aux joueurs et autres assistants de cet évènement régional, ceci illustre également le partenariat entre la CRC et le ministère de la santé publique dans l'action humanitaire ce qui réaffirme davantage son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine de l'humanitaire.

Il est à noter que les équipes déployées ont été rationnelles ; un briefing a été fait avant chaque intervention et un débriefing à la fin de chaque activité sous la supervision de chaque responsable de site. Le but ici étant d'améliorer au quotidien la qualité des interventions.

Au terme de cette partie de notre travail qui a consisté à présenter la Croix-Rouge Camerounaise, il en ressort que sur le plan institutionnel nous avons une association bien

structuré avec des représentations dans toutes les couches administratives de notre pays notamment les comités départementaux, d'arrondissement et clubs scolaires et universitaires, ce qui va en étroite ligne avec les processus de décentralisation et de déconcentration du pouvoir amorcé par notre pays. Ces organes sus cités travaillent en étroite collaboration avec le siège national et ont une feuille de route humanitaire bien fourni et se chargent chacun de fournir des volontaires pour les activités afférentes à sa localité. La CRC dès sa création il est à noter possède ses fonds propres générés par ses institutions productrices de revenu, travaille également en collaboration avec les institutions du gouvernement, des ONG nationales et internationales et d'autres partenaires au développement suscités. Au cours de ce chapitre, il a été question pour nous d'illustrer les projets menés par les volontaires qui ici est condensé, nous avons donc pu constater que les volontaires mènent des activités dans le domaine de la santé à travers les événements tels que les catastrophes, les rencontres sportives et culturelles mais également procèdent à des sensibilisations pré et post crise qui ont frappé le Cameroun ceci à travers leurs altruisme.

Chapitre IV : Analyse de l'impact des actions volontaires de la CRC et Perspectives

Offrir ses connaissances, ses compétences, son temps et ses ressources à autrui ayant besoin d'aide ou de réconfort est la plus noble des vocations. C'est le principe fondamental du volontariat. En effet le volontariat est au cœur du renforcement des communautés. Il favorise la confiance et la réciprocité, car il encourage les gens à être des citoyens responsables et leur permet de mieux connaître les responsabilités qui vont de pair avec l'engagement communautaire et civique.

Faire une analyse des actions volontaires des actions de volontariat revient pour nous au cours de ce chapitre de montrer l'importance du volontariat de la CRC ceci en présentant l'essence de ses missions au sein des populations camerounaises ainsi que l'apport de ces services volontaires pour la CRC en montrant les différents objectifs stratégiques notamment sauver des vies, protéger les moyens d'existence et renforcer le relèvement après les catastrophes et les crises, promouvoir les modes de vie sains et sûrs et promouvoir l'intégration sociale et une culture de non violence et de paix, et montrer la valeur socioéconomique du volontariat pour le Cameroun.

I. Essence des missions volontaires au sein de la Croix-Rouge Camerounaise

La CRC, association humanitaire de secours volontaire présente au Cameroun et s'inspirant des accords de Genève de 1949 et ses protocoles additionnels de 1977, est garante du DIH au Cameroun et est auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine de l'humanitaire, elle réalise ses projets à travers ses volontaires. Au cours de cette partie de notre travail, il sera question pour nous de présenter entre autres les missions volontaires notamment en tant de paix et en temps de guerre de la Croix-Rouge Camerounaise sur l'étendue du territoire camerounais depuis son implémentation en 1960.

1. Les missions des volontaires en temps de Paix dans les localités

La CRC et ses partenaires au développement déploient les volontaires sur l'étendue du territoire Camerounais tant en temps de paix qu'en temps de conflits. Quand nous parlons ici de temps paix, il s'agit des périodes pré et post crises où les volontaires de la CRC jouent un

rôle sensibilisateur sur les crises pouvant survenir dans l'avenir. Dans cette perspective, tous les volontaires CRC sont affiliés à chaque comité d'arrondissement leur appel se fait ainsi en fonction du besoin dans le comité départemental.

Pendant les périodes pré et post crises ces volontaires jouent plus comme on l'a sus évoqué un rôle sensibilisateur ceci a été le cas pour le cas pour les sensibilisations contre le VIH SIDA, le choléra, la Rougeole, la Covid 19 dans le département du Mfoundi où les volontaires ont eu pour rôle de sensibiliser les populations sur la nature de la maladie et la crise, ses rouages et les moyens de remédiations mais aussi en essayant également de prendre en compte les avis et les différentes conceptions des populations ceci à travers la mise sur pied de l'Engagement Communautaire et de Recevabilité (CEA).

La méthode CEA est un mécanisme de communication mis sur pied par le Mouvement Croix-Rouge notamment le FICR qui est chargé de la vulgariser auprès des sociétés nationales et consiste ainsi à mettre les populations au centre des projets de développement que mène la Croix-Rouge sur le terrain dans le but pour le plus grand Mouvement de volontaires du monde de répondre davantage aux attentes des populations dans les réalisations des projets. Elle consiste ainsi à faire un état des besoins de la localité cible ceci en déployant les volontaires sur le terrain, question de recueillir les informations (prospection) auprès des populations afin de les traiter et procéder à un retour d'information avant la réalisation du projet. Une fois les informations recueillies elles retournent auprès de la CRC qui traite ces informations question de toucher de façon palpable les besoins essentiels de ces populations.

Lors de notre passage au sein de la CRC nous avons rencontré des spécialistes CEA au sein des locaux du siège national de la CRC¹ qui nous ont expliqué l'importance du CEA à travers des exemples palpables dont l'un est l'exemple dans les régions septentrionales du pays ou dans les villages selon lesquels l'adduction en eau se fait le plus souvent loin des maisons d'habitations ceci pour des raisons propres à ces peuples. Voyons-nous donc en partant implanter une adduction en eau près des habitats de ces villages sera pour nous une illusion d'un bienfait mais relativement aux coutumes des populations locales l'institution humanitaire est à l'encontre des coutumes de la localité d'où l'importance du CEA qui a pour ultime objectif de recenser les besoins les plus pertinents des populations locales ainsi que leurs implication.

¹ Information compilé à la DCPVH de la CRC.

Photo n°14: Volontaires CRC sur pied pour la méthode CEA dans le Mfoundi sur la perception de la COVID 19



Source : ACRC, Document interne de la DCPVH.

La photo ci-dessus présente deux volontaires de la CRC et une personne résidant dans le département du Mfoundi dans son domicile ; En effet les volontaires sont là sur le terrain pour avoir les avis des populations sur leur perception sur la covid 19 et également leurs suggestions sur l'apport de la CRC pour la riposte contre cette pandémie.

Le CEA est ainsi mis en œuvre par les volontaires de la CRC lors de notre présence au siège de la CRC lors de la pandémie du covid 19 ou les volontaires CRC ont été déployé sur le terrain question comprendre les conceptions des populations sur la Covid 19, l'isolement, le Vaccin et comprendre ce que les populations désirent réellement et afin d'y remédier.

2. Les Missions en temps de conflits

La CRC dans la même veine que son initiateur de son Mouvement Henry Dunant lors de la bataille de Solferino de 1859 a sauvé de milliers de vie continue d'œuvrer dans cet élan d'altruisme ceci en procédant à la formation des volontaires secouristes qui agissent dans l'étendue du territoire Camerounais lors des catastrophes, évènements sportifs ou culturels ceci au nom de la Croix-Rouge ou sollicité par gouvernement ou par des partenaires de l'humanitaires.

La présence de la CRC s'est davantage faite ressentir lors de moult catastrophes qu'a connues notre pays. En effet, Les statuts précisent en effet que : « le Comité de Direction peut décider de la création d'un fond de réserve , d'un fond d'urgence ou d'autre fonds spéciaux ,

destiné à assurer une certaine autonomie financière à la Croix-Rouge, et à permettre à la société nationale, une intervention rapide et efficace dans différentes opération et situation qui la sollicitent »². En guise d'illustration, l'on peut citer la présence de la CRC à travers ses volontaires lors des évènements survenus au quartier Obobogo en 2009, à Eseka le 21 octobre 2016 ou encore « la catastrophe de Nsam » du 14 février 1998. Dans l'une ou l'autre de ces catastrophes, la CRC s'est trouvée dans l'obligation de créer des fonds spéciaux pour assister les sinistrés.

Pour ce qui est des évènements sportifs et culturels, la CRC déploie ses volontaires soit de son gré, soit par sollicitation du gouvernement, des partenaires ou du promoteur des évènements. Dans cet optique, les volontaires des premiers secours sont généralement les plus sollicités pour ce qui est des évènements sportif comme récemment à la Coupe d'Afrique des Nations organisées par le Cameroun en 2022 ou la CRC a triomphé de par ses interventions volontaire en secourisme dans les différents stade de compétition dudit évènement , dans la même veine ceci a souvent également aussi été le cas lors des Championnat de organisé soit pendant les vacances scolaire ou en tout autres période les volontaires secouristes de la CRC par le truchement de ses volontaires a depuis son implémentation au Cameroun briller par sa présence et son savoir-faire , les match amicaux et d'autres évènements ou ses promoteurs ont toujours eu à solliciter les l'aide des premiers secours dont la CRC détient le monopole de ses services volontaires.

3. Implémentation des services volontaires

Présente au Cameroun depuis le 30 Avril 1960, la CRC soutient les personnes vulnérables dans les 58 départements du pays, avec des actions renforcées dans les régions septentrionales et de l'est à travers ses volontaires.

La CRC à travers ses volontaires et ses partenaires crédibles et l'Etat joue un rôle considérable en ce qui est de l'assistance humanitaire. Ainsi depuis 62 ans (bornes chronologiques de notre travail), cette organisation de recherche apporte des soutiens multiformes aux personnes déplacée, enfants malnutris et autres réfugiés. Sur le terrain, elle mène ses activités dans le respect de sept piliers : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité dans lesquelles près de 1000 personnes bénéficient de l'action de ces œuvres.

² Statut de la Croix-Rouge Camerounaise, titre IX, chapitre 29, article 100 alinéa 1.

Aujourd'hui, la CRC marque sa présence aux cotés des personnes en situation de vulnérabilité dans les 58 départements du Cameroun, quelque 320 arrondissements et plus de 50 000 volontaires à travers le territoire national. A cela s'ajoutent les clubs dans les lycées, établissements d'enseignement supérieur et des brigades dans les écoles. Par ailleurs les missions des volontaires de l'organisation consistent à :

- Fournir protection et assistance aux victimes de conflits armés et d'autres situation de violences ;

- Apporter un aide humanitaire dans les situations d'urgence.

- Promouvoir le respect du Droit International Humanitaire et son intégration dans les législations

Dans le domaine de la santé la CRC œuvre pour la santé maternelle et infantile à travers :

- La fourniture des soins de santé primaires et reproductive,

- La prise en charge médico nutritionnelle des enfants malnutris, aigues, modérés et sévères de mois de 5 ans.

- L'amélioration de l'accès à l'eau potable

- Le soutien psychosocial

- La réduction des conflits agro-pastoraux

- Le renforcement des capacités des agents de santé et des volontaires de la CRC.

II. Analyse sur l'apport et la valeur socioéconomique du volontariat

Au vue des différentes informations que nous avons perçues lors de nos différentes enquêtes sur le terrain concernant l'impact réelle du volontariat des ONG sur le territoire camerounais en particulier de la CRC , nous avons pensé qu'il est judicieux que nous fassions une analyse sur l'apport de ces actions volontaires mais aussi en présentant les limites que relèvent ces engagements volontaires tout en donnant leurs valeurs sur le plan social des actions de la CRC et également leur valeur économique. Ceci entres autre a pour optique de montrer que les engagements volontaires sont susceptibles d'être un levier de développement non seulement pour notre pays, pour les ONG et également pour la formation personnelle des personnes qui s'y engagent.

1. Sauver des vies, protéger les moyens d'existence et renforcer le relèvement après les catastrophes

L'intervention en cas de catastrophe représente toujours la part la plus importante du travail de la CRC, qui prête assistance années après années aux personnes touchées par les catastrophes naturelles. Ce domaine d'activité couvre les secours d'urgence, le soutien psychosocial le développement des moyens de subsistance et le renforcement des capacités sur le terrain. La gestion systématique des catastrophes et des crises débute par la prédation à l'action rapide, qui est assurée par les volontaires formés et organisés.

En effet, lorsqu'une catastrophe se produit, les volontaires CRC sont en première ligne des opérations de secours. Ils participent aux activités de recherche et de sauvegarde, à la distribution de vivres, à la construction des logements et à la promotion de l'hygiène pour prévenir les maladies. En outre, ils assurent un soutien psychosocial immédiatement après une catastrophe et durant la phase de relèvement, dans le cadre des activités de relèvement, les volontaires s'emploient à renforcer la résilience des communautés, à promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des situations d'urgence et à soutenir la construction des infrastructures.

2. Promouvoir des modes de vie sains et sûrs

L'action de la CRC dans le domaine de la santé est très variée, elle englobe notamment les activités que l'organisation de longue date telle que les premiers secours et les secours d'urgence, la lutte contre les épidémies, les luttes de prévention et de promotion de la santé, la lutte contre les épidémies, les programmes de prévention et de promotion de la santé, la lutte contre les stigmatisations, ainsi que les services de soutien psychosocial et l'autonomisation des communautés. La société nationale du Cameroun qu'est la CRC a un rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics et à ce titre se tache à améliorer l'accès des communautés vulnérables d'avoir accès aux services de santé primaires et de santé publique aussi bien en temps de paix que dans les situations d'urgence. La CRC contribue ainsi spécifiquement au développement durable en renforçant la résilience des communautés. Elles aident également les populations à être en aussi bonne santé que possible et à prévenir ou réduire les risques dans mesure du possible, de façon à avoir des modes de vies meilleurs et plus sûrs, qui sont aussi respectueux de l'environnement.

3. Promouvoir l'intégration sociale et une culture de non-violence et de paix

Les volontaires de la CRC agissent de diverses façons pour changer les attitudes sociales, et réduire l'isolement et le délaissement que connaissent les personnes vulnérables. Ils

fournissent notamment une aide pratique pour répondre aux besoins fondamentaux et faciliter l'accès aux services, ils mènent également des activités de représentations et de sensibilisation et fournissent protection et assistance aux abus d'abus et d'exploitation. Ils prennent également des mesures pour améliorer la capacité des groupes vulnérables d'interagir efficacement avec la société en générales .

Le cœur fort de la CRC est constitué par son réseau national de section ou d'unité organisée à l'échelon local, dont les membres et les volontaires se sont engagés à respecter les principes fondamentaux et les statuts de leur société nationale. Les volontaires donnent régulièrement ou occasionnellement de leurs temps et leurs compétences pour fournir des services, mobiliser des ressources ou occuper des fonctions administratives, de gouvernance ou de consultation.

4. La valeur économique et sociale des volontaires

La présente partie de notre travail définit principalement la valeur économique et sociale des volontaires de la Croix-Rouge Camerounaise. Pour cela il a été établi selon une méthode rigoureuse sur le projet de l'Organisation Internationale du Travail relatif à la mesure du travail bénévole au Cameroun ainsi que de notre expérience sur le terrain.

4.1. Les valeurs économiques

En effet, la CRC est une partie intégrante du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et est le plus grand réseau humanitaire au monde à travers. Sa mission d'alléger les souffrances humaines en temps de conflits armés et dans les situations d'urgence multiformes opère sur le terrain par ses volontaires et c'est le cas au Cameroun. En effet, La CRC compte différents types de volontaires à savoir : les sympathisants, les membres, les donneurs de sang, et les volontaires secouristes. La présente partie de notre travail porte sur les volontaires actifs dans les comités départementaux et d'arrondissement que nous avons rencontré pour élaborer notre expérience.

Deux personnes sur 100 au Cameroun font du volontariat pour la CRC. Si beaucoup de volontaires sont actifs dans plusieurs domaines , la majorité qui représente la plus grande part de la valeur mène des activités liés à la promotion de la santé ceci a été le cas pour des projets sur la prévention sur la covid 19 et de la prévention contre le choléra dans lesquelles nous avons participé à Yaoundé, les volontaires participent également aux soins et services sociaux dont la promotion de la paix de la culture de à l'instar de la récente crise de 2022 entre Arabes Choas et Mousgoum où les volontaires de la CRC ont été déployés dans l'optique d'apaiser les

tensions et inculquer en ces peuples l'intégrité nationale. Dans le même sillage les volontaires sont intervenus dans moult catastrophes dans notre pays nous ainsi entre autre prendre le cas du crash d'avion de Mbanga Mpongo survenu le 05 mai 2007 à Douala, l'incendie de Nsam Efoulan à Yaoundé survenu en février 1998 , l'éboulement de terrain de Gouache à Bafoussam et plus récemment l'éboulement de terrain au quartier Damas à Yaoundé en 2022 , simultanément le volontariat CRC participent à des services généraux comme ça été le cas le cas au lycée de Tsinga, lycée de Nkolbisson et lycée de Biyem-assi à Yaoundé où une campagne de don de sang volontaire a été organisée par la CRC en collaboration avec la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, du 20 Décembre 2013 au 20 Janvier 2014 dans ces établissements suscités, plus de 300 élèves ont adhéré à cette initiative en offrant le précieux liquide qui servira aux malades et aux accidentés de la voie publique .Certaines ont exprimés leurs motivations dont Etienne du Lycée Bilingue d'Aplication « c'est toujours un plaisir de se sentir utile »,Pascaline du lycée de Nkolbisson quant à elle « je donne mon sang parce que je sais qu'il Ya des gens qui en ont besoin quelque part »,Stéphane du lycée de Biyem-assi « le problème de sang nous touche tous , de près ou de loin .alors quand je peux, je donne un de mon sang »³.

Dans l'ensemble, les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à faire du volontariat pour les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge l'on note 54°/° contre 46°/°.

4.2. La valeur sociale des volontaires CRC

Si la valeur économique des volontaires se fonde se fonde essentiellement sur des données quantitatives, leurs valeurs sociale est définie sur la base d'entretiens qualitatifs avec les organisations qui ont travaillé en collaboration avec les volontaires de la CRC.

En plus d'accroître la valeur des fonds versés par les donateurs au des activités et projets de développement de la CRC, le volontariat au sein de cette association humanitaire créé une valeur sociale pour les communautés, l'organisation et les volontaires eux-mêmes.

Pour les communautés : Le volontariat au sein de la CRC est au cœur du renforcement des communautés dans la mesure où il encourage les gens à être des citoyens responsables et leur offre un environnement dans lequel ils peuvent agir et avoir un réel impact. Il renforce ainsi la solidarité sociale, créé du capital social et améliore la qualité de vie dans une société. Il peut

³ Magazine semestriel de la CRC, n°25, juillet 2014, p.18.

contribuer à favoriser l'insertion sociale et l'intégration au sein des communautés en crise surtout dans un contexte de crise sécuritaire que notre pays traverse depuis 2016 dans les régions du sud-ouest et du Nord-Ouest. Ceci se réalise aussi en temps de paix à l'exemple des campagnes de désinfection au covid 19 à Yaoundé en 2020 par les témoignages reçu par les volontaires pour les communautés tel le témoigne d'un des volontaires :

« Nous avons sept établissements scolaires que nous désinfectons le samedi, quand nous arrivons dans un établissement scolaire, le chef d'équipe prend la peine de nous diviser en deux grands groupes .Chaque groupe pulvérise trois établissements et le septième nous le faisons ensemble. Les chefs d'établissements sont tellement content du travail qu'il nous propose de prolonger la pulvérisation sur une durée d'un an, vu que la pandémie reste menaçante au Cameroun »⁴.

Dans le même sillage des interventions des volontaires de la CRC à valeurs social, nous avons recensé l'intervention de la CRC dans plusieurs catastrophes dans notre pays dont la plus récente en 2022 à Yaoundé précisément au quartier Damas où il ya eu intervention de la CRC en synergie avec le Corp National des Sapeurs-Pompiers en venant promptement au secours des victimes de ce sinistre.

Photo n°15: Volontaires de la CRC en action au quartier Damas à Yaoundé lors de l'éboulement de terrain



Source : cliché pris par Nnanguélé Voundi Parfait, décembre 2022

L'image ci-dessus présente les volontaires de la CRC en intervention d'urgence à Yaoundé suite à l'éboulement de terrain survenu dans ce quartier et qui a causé plusieurs pertes en vie humaines et matériel, les volontaires sont ici présents dans l'optique de porter secours et assistance aux victimes ceci en synergies avec le Corp. National des Sapeurs Pompier.

⁴ Volontaire Ervelas Mayengon, Magazine CRC, N°001 Juillet 2020.

La valeur pour l'organisation : La CRC ne pourrait pas fournir leurs services essentiels sans le soutien du réseau de ses volontaires. Les volontaires au sein de la CRC multiplient les effectifs rémunérés par un facteur compris entre 1 et 2000, la moyenne étant de 20 volontaires pour chaque employé rémunéré. Les régions du Cameroun présentant les ratios volontaires / employés les plus élevés sont : le nord, l'extrême nord, l'est et l'ouest.

Valeur pour les volontaires : Les volontaires CRC confirment davantage qu'ils sont heureux de pouvoir offrir leurs aides et sont fiers d'être utiles à la société. Ils apprécient la reconnaissance que les membres de leurs communautés leur témoignent ainsi que les nouvelles compétences qu'ils acquièrent. Ils ont en outre le sentiment profond d'appartenir à une organisation humanitaire solidaire. Nous avons ainsi recueilli des témoignages dans divers interviews ou les volontaires de la CRC témoignent l'importance personnelle de leur engagement au sein du Mouvement dans les questions suivantes : quel avantage avez-vous en tant que volontaire ?

« D'abord les multiples formations que j'ai reçues ont contribué à ma formation professionnelle. C'est dans ce Mouvement que j'ai appris à parler en public ; j'ai également reçu des valeurs humanitaires telles que l'amour du prochain, l'humilité, l'honnêteté, l'altruisme... La vraie richesse ici étant toutes les personnes que j'ai rencontrées au sein de ce Mouvement et avec qui nous formons déjà une famille, chacun d'eux participe à au sein de ma société nationale et même du mouvement, mais également de continuer à transmettre à mes cadets (dans le mouvement) ma petite expérience »⁵. Dans la même veine, d'autres volontaires ont été interrogés lors du projet de désinfection pour la riposte au covid 19 dans la ville de Yaoundé en 2020 nous avons ainsi reçu entre autres déclarations des volontaires : « je me suis senti utile surtout quand les différents commerçants me disaient pulvériser ici ou là. Ça me faisait chaud au cœur »⁶. Mon épanouissement » ; vos aspirations en tant que volontaire ? « En tant que volontaire de la CRC, mon souhait est non seulement de continuer ma progression au sein de ma société nationale et même du mouvement, mais également de continuer à transmettre à mes cadets dans le mouvement ma petite expérience »⁷.

III. Perspectives en vue d'une amélioration de l'œuvre des ONG au Cameroun

Les ONG internationales comme le MIV participent d'avantage au processus de développement en particulier au renforcement de la coopération décentralisée au Cameroun. Le basculement du monde dans la coopération multilatérale, a permis aux ONG internationales d'accroître leurs influences dans la scène internationale. En effet les ONG ont les capacités, les savoirs faire et les ressources humaines pour l'accompagnement des acteurs locaux. A cet effet, plusieurs acteurs sont impliqués dans leur fonctionnement et la dynamique de mise en

⁵ Volontaire CRC Gaétien Tibaut Evouna Evouna, propos recueilli par Pierre Patrick Mouandjo, magazine semestriel de la Croix-Rouge Camerounaise, n°25, juillet 2014.

⁶ Magazine CRC, N°001 Juillet 2020, volontaire Patrick Mamiah.

⁷ *Ibid.*

œuvre de leurs activités. L'action des ONG est forgée principalement sous forme de projets et animée par divers acteurs, d'un côté de l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées, ainsi que les bénéficiaires. Ainsi, pour revitaliser ou rendre efficace l'action des ONG, les comportements de chaque acteurs intervenants dans la chaîne de solidarité doit être amélioré par l'Etat d'accueil, les ONG mais aussi les communautés locales.

1. Au niveau de l'État

Comme nous l'avions mentionné plus haut, les œuvres des ONG et leur efficacité sont influencé par les agissements de leurs partenaires, notamment, le gouvernement. Cette influence concerne non seulement le cadre institutionnel, mais aussi l'épineux problème de la gouvernance.

1.1. Le cadre réglementaire

La loi N°90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association au Cameroun en son article 16, alinéa 1 stipule que « l'exercice d'une quelconque activité par les associations étrangère est soumis à l'obtention d'une autorisation du gouvernement », malheureusement cette loi connaît quelques problèmes dans son application. De ce fait, il faut qu'elle soit révisé afin de permettre aux ONG et d'autres acteurs de développement de répondre promptement aux besoins des populations vulnérables en particulier les zones rurales, l'on pense qu'il faut créer une direction au MINAT : Direction de la coopération avec les ONG, opérant au Cameroun ou celles voulant s'installer au Cameroun. La mise sur pied d'une telle structure combinée au MINREX dotée des ressources humaines qualifiées pourrait à long terme et à court terme résoudre les problèmes de lenteur et le laxisme administratif dans le traitement des accords et des demandes d'agrément des ONG.

1.2. Le contrôle systématique de l'action des ONG du MINAT

L'on constate ces derniers temps que les actions des ONG sont parfois en marge de la réglementation des lois Camerounaises comme la transmission des rapports d'activités des ONG au MINAT prévu dans la loi de 1990 . Ainsi, il faudrait que les autorités multiplient les pôles de surveillance dans chaque circonscription sur l'étendue du territoire. Le contre du MINAT doit être intensifié dans les zones rurales. Ceci pour être efficace par le concours des administrateurs préfectoraux, afin de ne pas être surpris par les actions ou « rapport douteux » sur les activités des ONG en outre, le MINAT à travers ses différents démembrements territoriaux doit sanctionner toutes les ONG qui n'obéissent pas aux normes et règlements Camerounais.

1.3. La mise en place effective de la décentralisation

La décentralisation est définie selon les lois n°96/06/1996 ; la loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 et la n°2019/024 du 24 décembre 2019 comme le « transfert par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisé des compétences ». Elle constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. A cet effet, la décentralisation doit sortir de ces lois, des livres et des journaux pour se manifester dans la pratique afin de venir à bout de la pauvreté locale. Elle permettrait aux communautés d'accueil de répondre efficacement aux aspirations des population à cet effet , les collectivités territoriales décentralisées peuvent signer des partenariat et les contrats avec l'Etat et autres organismes de la société civiles dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations comme le stipule la loi n°2019/024 dans son article X les collectivités territoriales peuvent, dans le cadre de leurs missions , exécuter des projets en partenariat entre elles avec l'Etat, les établissements publics , parapublics et privés , les organisations de la société civile ou des partenaires extérieurs dans les conditions et modalités fixés par les lois et règlements en vigueur⁸ . Cette disposition permet aux populations rurales de ressentir les actions posées par l'Etat par l'intermédiaire des administrateurs publics locaux. Par ailleurs, elle permet de mieux résoudre la féminisation la pauvreté de la femme rurale.

En outre, l'analyse de l'échec des Objectifs du Millénaire pour le développement au Cameroun révèle une principale cause qui à l'absence d'une stratégie participative et inclusive prenant suffisamment en compte l'avis des populations à la base. Autrement, dit, le pays a été absent au rendez-vous planétaire de 2015 en raison d'une approche *top-down* dont la formation et la mise en œuvre s'est faite dans le cadre des interventions des ministères centraux⁹. Ainsi on exhorte le gouvernement et ses différents démembrements de mette en application les résolutions onusiennes et nationales telles que les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui se terminent à l'horizon 2030, la Stratégie Nationale de Développement (SND30) qui incluent la prise en compte des besoins des populations locales dans la formulation des nouveaux objectifs mondiaux à travers des consultations mondiales et nationales afin, de relever le défis de développement national.

⁸ Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées, article X, p.3.

⁹ R.D., Mintya, *La décentralisation et les ODD DE l'ONU au Cameroun*, Yaoundé, AIMF, 2018, p.3.

2. Les perspectives à l'égard du MICR

L'on ne saurait nier en bloc la contribution des ONG, telles que le MICR dans la lutte contre la pauvreté dans le monde en particulier dans les pays du sud. Mais, l'on pourrait émettre les bémols dans son action pour la rendre plus dynamique et prenne dans l'avenir au niveau des populations locales, ceci porte sur la valorisation des compétences locales, renforcer la coopération décentralisée, la visibilité des actions, la gouvernance et l'éthique.

2.1. Pour une valorisation des compétences locales

La considération du savoir-faire local constitue l'une des conditions clé pour la réussite des projets de développement dans une localité. Il faut que la CRC donne davantage au volontaires locaux ayant un profil d'emploi afin qu'il puisse accéder à des postes de leadership. L'on constate que les postes stratégiques sont rarement occupé par les nationaux au MIV, les financements alloués à une organisation ne sont pas directement consacré au public ciblé mais plutôt aux étrangers qui travaillent pour l'organisation. En outre, les ressources humaines sont sous exploitées ou mal rémunérées. Ainsi, l'on propose que les ONG réorganisent leurs ressources humaines :

2.2. Encourager davantage le volontariat local au sein de la CRC

Nombreux sont les jeunes passionnés par le volontariat, que préconise la CRC pour apporter une contribution significative au œuvres caritatives de ces dernières. Dans le même ordre d'idée, ils aimeraient acquérir des compétences adéquates et de l'expérience professionnelle. Ils peuvent par ailleurs, valoriser le volontariat dans leurs communautés ou travailler dans lesdites ONG comme volontaire ou salarié. A travers ce plaidoyer, l'on suggère que la CRC met en place de véritables politiques du volontariat en vue de valoriser ce corps de métier à des compétences locales. Le volontariat peut être une solution à la réduction du chômage des jeunes au Cameroun plus particulièrement dans les zones rurales comme le fait le ministère de la jeunesse. De plus, le volontariat communautaire permet de vulgariser et d'intensifier les valeurs humanitaires auprès des populations vivant dans un espace dans lequel les problèmes seront solutionnés de façon démocratique.

2.3. Le renforcement des organisations communautaires de bases (OCB)

Les organisations traditionnelles, qu'elles soient masculines, féminines, ou mixtes, ont pris conscience des programmes de développement dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Que cela prenne la forme de Tontine de groupement d'intérêts économique familiaux ou culturels, d'associations de développement caritatif ou confessionnel, l'objectif, voire le but

poursuivi, est de trouver une réponse à l'amélioration de leurs conditions vie. En dépit de tous ces efforts fournis qui ont un impact sur leurs actions sociales considérables au niveau de la population rurale qui sont parfois sous estimées ou ignoré par certaine ONG par le manque de données et de rapport établis par les leaders de ces OCB. De ce fait, nous suggérons que la CRC coopère de plus en plus avec les OCB dans les programmes et projets de développement dans lesquels ils s'investissent.

Par ailleurs, renforcer leur capacité afin de mieux cerner l'activité de convergence et les problèmes d'intérêt général qui peuvent découler ; améliorer leur capacité à concevoir et gérer des programmes. En plus former les leaders des OCB et autres groupements locales à comprendre et traiter les problèmes pressant de développement auxquels sont confrontés leurs terroirs. Enfin, renforcer la gouvernance locale à travers les structure de dialogue , de programmation et de coordination des activités de développement de la localité par les volontaires présent dans chaque comité d'arrondissement ; encourager les OCB à prendre en charge leurs développement et à contribuer à leurs tour, à la pérenniser les actions de développement.

2.4. Pour une neutralité et une éthique de gouvernance acceptable

La notion de neutralité concerne essentiellement les Etats ou les grandes organisations internationales. L'on devrait donc en parler ici, mais l'on constate une inféodation progressive de certaines ONG qui s'immiscent dans les affaires internes des Etats ce qui explique parfois la colère des gouvernements et des Etats sièges ainsi que leurs population. Par conséquent, lesdites ONG sont expulsées ou priés de cesser leurs activités dans ces pays par exemple, l'ONG MSF, dont les activités humanitaires ont été suspendues dans le nord-ouest et le sud-ouest ,puis dans l'étendue du territoire Camerounais par le MINAT dans le cadre de l'affaire d'un journaliste Camerounais assassiné au Cameroun en 2023.L'on conseil aux ONG, de cesser la politisation de l'aide humanitaire et au développement en vers les PVD car, elles alimentent une méfiance tant bien au sommet de l'Etat qu'au niveau des populations bénéficiaires . De ce fait les humanitaires doivent progresser dans la mise en œuvre des principes humanitaires, en particulier leurs processus de décision interne. Ce plaidoyer s'adresse aux pays donateurs et aux bailleurs de fonds contribuant au financement des ONG, de pouvoir respecter leur engagement

relatif au non politisation de l'action humanitaire. Par ailleurs, appliquer les principes humanitaires que sont : Humanité, impartialité, neutralité, indépendance¹⁰.

La bonne gouvernance est un aspect essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Enfin, d'aboutir à un éventuel développement des zones rurales. Ainsi, cette mission incombe aussi bien à l'Etat, aux partenaires au développement, que sont les ONG, comme la CRC et d'autres mais aussi aux collectivités territoriales décentralisées. Cette dernière entité, sont porteuses d'espoir pour les populations locales, pour combler les attentes des populations des localités d'accueil doivent revoir leurs politiques managériale.

3. Au Niveau des communes récipiendaires des projets

Le développement communautaires incombe non à l'Etat mais plus particulièrement aux communes car, celles-ci formes un pont qui relie le gouvernement et les populations à la base. Cependant, la gestion du patrimoine communale dans notre pays est toujours remise en cause. C'est dans cette optique que l'on propose quelques pistes de solution.

3.1. Pour une redynamisation du principe de l'élaboration des projets de développement

L'élaboration d'un projet de développement exige un certain préalable notamment l'observation de certains principes de base. Les Communes doivent jouer un rôle d'impulsion et de développement des populations dans le respect des principes de bases :

Principe de la bonne gouvernance financière : Il est important ici pour un élu local de déterminer la manière dont les ressources (matérielle, financière etc.), affectées à l'élaboration des projets communaux seront gérées et de mettre en place un dispositif transparent pour leurs utilisation. Créer des unités anticorruption au sein des mairies et dans les villages que couvre la commune, à travers les caravanes mobiles et les spots publicitaire dans lesquels les messages, les informations portés sur les dangers de la corruption. Ainsi, l'éthique et la déontologie doit guider toute gestion financière des élus locaux pour le bien-être des populations. Les élus ont eu la confiance des populations en leurs accordant le suffrage dès cet instant ils doivent briller par de bon exemple, dans la gestion des affaires budgétaire de leurs communautés.

¹⁰ Norwegian Refugee Council et Handicap International, *Enjeux de l'action humanitaire basée sur les principes : quatre pays en perspective*, Genève, Norwegian Refugee Council et Handicap International, 2016, p.6.

Principe de responsabilité : Il faut déjà noter qu'ici l'on a deux niveaux de responsabilité, premièrement, la responsabilité de la commune à piloter l'élaboration de développement comme maître d'ouvrage, en deuxième lieu l'implication de la participation des populations au processus de décision et définition du contenu du projet qui leurs est destiné dans leurs localité. Car elles sont garantes de l'entretien et la maintenance du coup de leur présence effective aux différentes réunions de l'avant-projets, et post projets sont indispensables.

Dans la pratique, lors de l'élaboration des projets communaux, la tendance est que les responsabilités sont toujours partagées entre l'exécutif communal, le comité de suivi du processus suffisamment représentatif et les parties prenantes dont les services déconcentrées de l'Etat, ONG etc.

Pour une gestion transparente des ressources financières : Il concerne le plus souvent la gestion de l'information pendant l'élaboration du projet. Il est souhaitable que l'information exact soit données à qui de droit au moment opportun. Le respect des règles et procédures en vigueur en matière de prise de décision en impliquant les populations rural quel que soit leurs statut social qui reste indispensable car une personne est égale à une voix en cas de vote, respecter les procédures de passation des marchés, mettre en place un comité de suivi du processus d'élaboration des projets communaux. Cette transparence informationnelle permet de réduire les cas de corruption et de détournement de projets de développement des populations et pouvoir rendre compte. Il est préférable pour les communes de mettre en place un dispositif de transparence d'utilisation des ressources à affecter aux projets afin de créer une adhésion des populations aux projets. Cet outil de transparence sera peut-être géré par les membres d'un Groupement Inter communautaire sous le contrôle du Secrétariat Général de la Mairie, élu par les populations locales et non celui nommé par l'Etat central.

Au terme de l'analyse de la quatrième partie qui a porté sur les missions des volontaires sur le terrain, l'évaluation de l'impact et les perspectives pour une meilleure coopération entre les ONG, l'Etat du Cameroun et les communes récipiendaires des projets des projets de coopération décentralisée en particulier de la CRC, nous pouvons établir un bilan sur trois articulations : la première articulation fait état de ce que les missions volontaires de la CRC ont une valeur socio-économique à triple dimensions notamment pour l'organisation, le volontaire et les populations locales. La deuxième articulation fait état de ce que les institutions étatiques freinent le déploiement des ONG sur le territoire national , et réduit l'action des ONG et les projets de développement ,la troisième articulation a porté sur les perspectives de l'action des

ONG, ainsi, nous avons émis des doléances envers l'Etat sur la facilitation des agréments aux ONG désirants travailler pour le bien-être des populations vulnérables au niveau local. Ceci permettra une bonne collaboration entre les ONG les différentes structures étatiques chargées de l'encadrement des ONG. Dans le même ordre d'idée l'on interpelle ici les élus locaux à une utilisation efficiente des dons et projets destinées aux populations, et d'impliquer les populations rurales à la gestion des projets de développement, notamment par une bonne éducation et une bonne communication des communautés.

Conclusion Générale

Il était principalement question dans ce travail de montrer la contribution du volontariat dans le processus de développement du Cameroun ceci, par le truchement de la CRC en tant que partie intégrante du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, détenant le plus grand réseau de volontaires au monde. De manière subsidiaire, nous avons évalué les retombées socioéconomiques de la coopération de cette association humanitaire au Cameroun. De façon opérationnelle, ce travail consistait entre autres à présenter d'abord l'état des lieux de la sphère internationale du volontariat ceci en faisant un diagnostic des représentations de ce domaine de l'action humanitaire sur le plan international et national à travers des expériences étrangères. Nous avons par la suite essayé de faire une sociogenèse du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dont fait partie la CRC ainsi que son avènement au Cameroun. Ce travail a donc ainsi consisté à présenter les actions des volontaires de la CRC tout en faisant une analyse synthétique de ces engagements sur le plan social et économique.

Sur le plan social, nous avons relevé que le volontariat au sein de la CRC est bénéfique d'abord pour les communautés à travers le renforcement de la solidarité sociale, la création du capital humain et l'amélioration de la qualité de vie dans la société. Dans la même veine nous avons marqué la contribution à l'insertion sociale et à l'intégration nationale du volontariat à travers les activités de désinfection dans les établissements hospitaliers, universitaires, sanitaires et scolaires du Cameroun sus évoqués dans notre travail, dans la même optique il ya également eu des offres en matériel contre la Covid 19. Ensuite pour ce qui est de l'apport social, le volontariat CRC contribue au rayonnement de la CRC elle-même dans la mesure où lors des interventions de cette association humanitaire volontaire de par leurs actes sont le reflet de la CRC auprès des localités. Enfin pour ce qui est du pan social de l'apport de volontaires il ya lieu de dire que ces actions volontaires participent également à l'amélioration personnelle des compétences des personnes volontaires car à travers plusieurs témoignages ils l'ont fait comprendre qu'être volontaire c'est ainsi être utile à la société et se perfectionner soit même d'où l'importance personnelle de ces engagements.


Sur le plan économique, nous relevons que les majeures parties des activités des Volontaires CRC sont sur le plan sanitaire ceci à travers des campagnes de prévention et de dépistage contre les maladies ainsi que des dons de sang. Pour cela, compte tenu du coût des

services de ce secteur il y a lieu de reconnaître qu'à ce volontariat sur ces projets sont moins coûteux pour la CRC et gratuits pour les populations et sans par ailleurs oublier ces brillantes interventions lors des événements sportifs et culturels ainsi qu'en période de crises et de catastrophes. Il est donc questions de saluer ces actions volontaires à leur juste valeur comparativement au salariat qu'il faut avouer serait couteux pour notre nation en quête d'émergence.

Parallèlement, les activités des volontaires de la CRC expriment un principe d'égalité et de solidarité homme-femme dans une communauté fondés sur la gouvernance de type démocratique qui caractérise l'esprit développé dans les sociétés traditionnelles africaines. Le volontariat CRC est également en droite ligne avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et Objectifs de Développement Durables de l'ONU qui promeuvent le volontariat comme un levier de développement. En outre, les initiatives de réinsertion professionnelle des victimes de VIH dans les années 1990 par la CRC collaboreront à l'entreprenariat des couches défavorisées dans leurs sociétés. Ce qui favorise aussi d'une manière certaine la création d'emplois directs et indirects .Il serait souhaitable que la promotion du volontariat de la CRC soit davantage vulgarisée par le gouvernement. Nous saluons ainsi la promulgation de la loi portant organisation et promotion du volontariat par le chef de l'Etat camerounais en juin 2020 car cet acte va permettre de mieux répondre aux problématiques liées au rayonnement de ce domaine. Dans le même ordre d'idée, nous suggérons aux élus et responsables impliqués d'une manière ou une autre à la bonne gestion des projets de développement mis à leur disposition. Par conséquent, l'absence d'une implication judicieuse des volontaires est un frein au progrès qui sape les efforts entrepris par la CRC et ses partenaires au développement.

Annexes

Annexe 1 : Attestation de Recherche de l'université de Yaoundé

REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I FACULTE DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DEPARTEMENT D'HISTOIRE		REPUBLIC OF CAMEROON PEACE-WORK-FATHERLAND THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I FACULTY OF ARTS, LETTERS AND SOCIAL SCIENCES DEPARTMENT OF HISTORY
Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF		
<h3><u>ATTESTATION DE RECHERCHE</u></h3>		
<p>Je soussigné, professeur BOKAGNE BETOBO Edouard, Chef de Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant NNANGUELE VOUNDI Parfait, matricule 16B654, est inscrit en Master II dans ledit Département, option Histoire des Relations Internationales. Il mène sous la direction du Pr WANYAKA BONGUEN Virginie, un travail universitaire sur le thème : <i>les organisations internationales dans la promotion du volontariat: cas du programme de volontariat des nations unies au Cameroun (2000 à 2020)</i>.</p>		
<p>Nous le recommandons aux responsables des administrations, des Centres de documentations, d'Archives et toutes autres Institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.</p>		
<p>En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.</p>		
Fait à Yaoundé le.....		
Le Chef de Département		

Annexe 2 : Autorisation de recherche au Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 République du Cameroun
 MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
 L'ÉDUCATION CIVIQUE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DE L'INSERTION SOCIALE DES JEUNES
 ET DU VOLONTARIAT
 SOUS-DIRECTION DU VOLONTARIAT
 SERVICE DE LA PROMOTION DU VOLONTARIAT

REPUBLIC OF CAMEROON
 Republic of Cameroon
 MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND
 CIVIC EDUCATION
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF YOUTH SOCIAL INTEGRATION
 AND VOLUNTEERISM
 SUB-DEPARTMENT OF VOLUNTEERISM
 PROMOTION OF VOLUNTEERISM SERVICE

N° 000118 /MINJEC /SG/DISJEV/SDV/SPV
 Ref: V.L du 11 janvier 2022

Yaoundé, le 10 7 FEV 2022


LE MINISTRE
A
Monsieur NNANGUELE VOUNDI
Parfait
Tel : 690137039
Email: parfaitnnanguelegmail.com
-YAOUNDE-

***Objet : Demande d'entretiens avec les personnes
 Ressources du MINJEC, consultation d'archives
 et documents.***

Monsieur,
 J'accuse bonne réception de votre correspondance susvisée.
 Y faisant suite, je vous félicite pour l'intérêt que vous avez porté au volontariat, en choisissant un thème de recherche qui s'y rapporte. Je vous exhorte à mener ce travail universitaire avec application et rigueur dans l'optique d'aboutir à des recommandations dont la mise en œuvre par les destinataires, contribuerait à la promotion et au développement du volontariat au Cameroun.
 Aussi, je vous invite à bien vouloir vous rapprocher de la Direction de l'Insertion Sociale des Jeunes et du Volontariat (DISJEV), qui répond aux numéros suivants : 222 204 707/222 204 695, pour les modalités liées à votre sollicitation.
 Veuillez croire, **Monsieur**, en l'assurance de ma parfaite considération.

POUR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET
 DE L'ÉDUCATION CIVIQUE
 ET PAR DÉLÉGATION
 LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
 Bonja Lachie Robert E.

Annexe 3 : Lettre de mise en stage à la Croix-Rouge Camerounaise

CROIX-ROUGE CAMEROUNAISE  **CAMEROON RED CROSS**

Yaoundé le... 16 MARS 2022 ...

LA PRESIDENTE NATIONALE

A

MONSIEUR NNANGUELE VOUNDI PARFAIT.
Tél : 690.13.70.39

Nos réf : 430 L/CRC/PN/SG/ST/16/22
V/L 07 mars 22

Objet : Votre demande de stage académique.

Monsieur,


J'accuse réception de votre correspondance de référence, dont l'objet est porté à la marge.

Y faisant suite, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai marqué mon accord pour le déroulement de votre stage académique à la **Direction de la Communication et la Promotion des Valeurs Humanitaires** de la Croix-Rouge Camerounaise pendant la période allant du **1^{er} avril 2022** au **31 mai 2022**.

Vous voudrez bien prendre attache avec le Service Juridique pour les modalités pratiques liées au déroulement de votre stage.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée./-

LA PRESIDENTE NATIONALE DE LA CROIX-ROUGE CAMEROUNAISE


Cécile AKAME MFOUMOU
Cécile AKAME MFOUMOU

CROIX-ROUGE CAMEROUNAISE, 63 Rue 2005 Yaoundé 2 - B.P : 631 YAOUNDE CAMEROUN TEL/FAX : (237) 222 224 177
Site Web: www.croix-rouge.cm ; facebook : Croix-Rouge Camerounaise E-mail: info@croix-rouge.cm
Principes Fondamentaux : Humanité - Impartialité - Neutralité - Indépendance - Volontariat - Unité - Universalité

Sources et Références Bibliographiques

1. Sources

1.1. Sources Orales

Nom et prénom	Âge	Fonction	Lieu et date de l'entretien
Amougou fidelie	35	Assistante chargée des Programmes VNU	22-04-2021 au siège du PNUD à Yaoundé
Ayissi Nouma Bernard	55	Directeur de la Direction Nationale de la Gestion des Catastrophes à la CRC	Le 19-05-2022 au siège de la CRC
Effa Effa Parfait	40	Directeur du Développement Organisationnel à la CRC	Le 19-05-2022 au siège de la CRC
Ekomo Wilfried	33	Assistant chargé des médias numériques et solutions innovantes à la DCPVH de la CRC	9-05-2022
Essoh Valerie	55	Ex secrétaire du comité départemental d'Akonolinga	26-10-2023
Ewane Fabrice	35	Chef service Engagement Communautaire et Recevabilité à la CRC	15-05-2022
Fonkoum Pierre	55	Chef Service documentation et archives à la DCPVH de la CRC	23-06-2023
Guelen Adèle	33	Chef d'unité et accompagnement post-volontariat-PNV	MINJEC le 12-02-2023
Koum Cathy	43	Chef service médias numériques et solutions innovantes	22-05-2022 à la CRC
Mengo Achille Valery	35	Chargé d'appui au développement des volontaires	22-01-2022 à France volontaire-Yaoundé
Ntomba	44	volontaire CRC	25-04-2023
Olinga Hyacinthe	55	Directeur de la Communication et de la Promotion des Valeurs Humanitaire à la CRC	06-04-2022 à la CRC

Noah ava Christine	54	Proviseur au Lycée Bilingue D'akonolinga et récipiendaire du kit matériel de la CRC contre le Corona virus.	27-10-2022
Ebogo Nkolo	29	Réceptiendaire des séances de désinfections de la CRC au marché Mvog Mbi	07-03-2021

1.2. Archives

1.2.1. Archives de la CRC(ACRC)

ACRC, Rapport Annuel d'activités, Comité départemental d'Akonolinga, 2009

ACRC, DCPVH, Archives, Programme conjoint entre la CRC et l'UNICEF, 2009.

ACRC, DCPVH, Politique Nationale de la Mobilisation des ressources financières à la CRC, nov. 2004.

ACRC, DCPVH, Rapport sur la riposte contre la Covid 19 dans Région du centre

ACRC, DCPVH, Rapport sur la situation du Cholera dans la région de l'ouest 2010.

ACRC, DCPVH, Rapport sur la situation du Cholera dans les régions du Nord, Extrême Nord et Adamaoua, 2009.

ACRC, DCPVH, section archive, Rapport sur la Campagne de proximité Contre le Choléra dans les régions les plus touchée en 2011

1.2.2. Archives du MINJEC (AMINJEC)

AMINJEC, PNV, Loi N°2021/015 du 09 Juillet 2021 portant organisation et promotion du volontariat au Cameroun.

1.2.3. Archives du MINREX (AMINREX)

AMINREX, B.PNUD, Formulaire d'admission au volontariat internationale, 1971.

AMINREX, Reconnaissance nationale de la CRC par l'Etat du Cameroun en 1963.

2. Références bibliographiques

2.1. Ouvrages

Bala, H. et Mboum, C., *Précis d'éducation civique au Cameroun*, Yaoundé, Ed CEPER, 1981.

Batyah, S., *Les institutions internationales*, 19^{ème} édition Dalloz

Billautot, B., *Après le développement ou autre développement*, Grenoble, Cahier de recherche, 2004.

Brasseur, J.(ed), *Économie du développement*, Paris, Editions Armand colin, 1993.

Darwin, P. et Simineant, J., (dir), *Le travail humanitaire : Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences politique, 2002.

Deler, J.P., et al., *ONG et développement*, Paris, Karthala, 1998.

Develtere, P. et Fontereau, B., *Société civile ONG, Tiers secteur mouvement social et social et économie sociale : Conception au nord, au sud*, Canada, Kartholike Universiteit Level, 2009.

Dony, I., *Femme et développement rural*, Paris, Karthala, 1990.

Franck, R., *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012.

Gallard, J.(ed), *Manuel de formation sur l'approche Participative*, Paris, FAO, 1994.

Golfroid, C., et al., *Théorie des Organisations*, Guide de lecture, Paris, Université de Mons, 2016.

Grefe, X., *Politique économique : Programme instrument perspectives*, Paris Economica, 1985.

Harbison, F., *Ressources humaines et développement*, Californie Menlopark, 1963.

Laroche, J.J., *Politiques Internationales*, Paris, LGDJ ,1999.

Merle, M., *sociologie des relations internationales*, Paris, 3eme éditions, Dallas, 1982.

Mitya, R.D., *la décentralisation et les ODD de l'ONU au Cameroun*, Yaoundé, AINF, 2018.

Njoh Moelle, E., *Développer la Richesse Humaine*, Yaoundé, Ed Clé, 1980.

Perousse de Montclos, M-A., *Pour un développement humanitaire ?* Marseille, Éditions IRD, 2015.

Priveteau, A., *Entre Etat et marché : les ONG de développement face à la critique*, Paris, Khartala, 2007.

Razafindrakzaka, T. et Foucade, C., *L'entrepreneuriat collectif : un outil du développement territorial ?* Paris, Économie régionale et urbaine, 2010.

Robert, F. (ed.), *Pour l'histoire des relations Internationales*, PUF, 2012.

Scool, B., *Relations internationales*, Paris, Paradigme, 2008.

Tomme, S., *le système des organisations internationales et non gouvernementales : Emergence d'un droit international spécifique ?*, Paris, l'Harmattan, 2010.

Vellay, A., *Médecins sans Frontière*, Biographie, Paris, édition fard, 2004.

Zimet, J., *Les ONG, de nouveaux acteurs pour changer le monde*, Paris, Edition autrement, 2006.

2.2. Articles et Rapports

2.2.1. Les Articles

Callois, J.M. et Angeon, V., « Fondements théoriques du développement local, quel apport du capital social et de l'économie de proximité ? », *Institutions*, n°6-7, 2005, pp.28-44.

Keren, C., « Négocier l'aide humanitaire : les évacuations d'enfants espagnols en France pendant la guerre civile (1936-1939) », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, 2013, n°15, pp.167-183.

Basis, S., « Les nouveaux enjeux et nouveaux acteurs des débats internationaux dans les années 90 », *Tiers monde*, n°151, 1997, pp.659-675.

Boismenu, I., « les associations à la croisée des chemins », *Économie et Humanisme*, n°337, 1996, pp.44-230.

Devin, G., « La diplomatie d'État vue par les ONG », *Les diplomates*, Paris, Autrement, n°213, 2002, p.109.

Frontanel, J. et Echianaud, Y., « Puissance économique des organisations Non Gouvernementale dans le monde d'aujourd'hui », *Annuaire française des relations internationales*, Vol. IX, 2008, pp.763-777.

Goldin, J., « Dépolarisation de la résistance au néolibéralisme ? », *Alternative sud*, Vol. VXIX, 2017, n°2, *Centre tricontinental, Syllepse* pp.17- 48.

Pérroulaz, G., « le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle », *Epd-entuciclingspolitik*, Genève N°5, 1999, pp.3-35.

Kémogne, B., « La politique Camerounaise en matière d'ONG », *Développement et coopération*, n°04, juillet /Aout, 2002, pp.22-26.

Lewis, J.P., « Coopération entre organismes publics non gouvernementale », *OCDE*, n°10, Paris, 1986, pp. 56-273.

Nach Mback, C., « La décentralisation en Afrique : Enjeux et perspectives », *Afrique Contemporaine*, n°1999, 2001, pp.56-114.

Téminismcamingue-Abititi, « L'enseignement des théories sociologiques », Canada, *Cégepe*, n°8017, 2012, pp.3-58.

2.2.2. Les Rapports

Bandjik, E.C., « Autonomisation des femmes pour le développement Durable », Rapport de stage à l'IRIC, 2019

Human right watch, «Rapport mondial sur la situation humanitaire», 2020.

Parrainage international, « rapport des organismes qui bénéficient des dons », Paris, Cours des comptes 2012.

PNUD, « Rapport sur la situation du volontariat dans le monde », 2011.

Rapport de plan de parrainage du Canada, 1968.

Rapport d'activité de la Fondation des amis Médecins du Monde ,2015-2018.

Rapport annuel d'activité du réseau action climat de France, 2015.

Rapport de la commission du sud, Paris, 1990.

Rapport de la commission du sud portant sur le défi du sud, Paris, 1990.

2.3. Thèses et mémoires

2.3.1. Les Thèses

Ayangmana Bonobo, S., « Organisation Mondiale de la santé : les politiques de développements sanitaires et leurs mise en œuvre en Afrique centrale entre 1956-2000 », Thèse de doctorat/ Phd en Histoire, université de Yaoundé I, 2019.

Bekono Ndongo S.L., « Le Fond Européen de Développement (FED) au Cameroun : Analyse historique 1960-2013 », Thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2020.

Etoa Edenden, A., « Entrepreneuriat féminin et développement socioéconomique : Le cas des femmes du Cameroun (1975-2010), Thèse de doctorat/PhD, Université de Yaoundé I, 2019.

Melingui Ayissi, A. N., « La relation de coopération économique pour le développement entre la France et le Cameroun, 1960-2006 : Analyse et perspectives », Thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2014.

Vardin De Haringh, F., « Relations internationales et coopération face à l'évolution des sociétés et enjeux vivants : Stratégies ouverte d'action et apport de l'approche patrimoniale », Thèse de Doctorat en Gestion et Ingénierie de l'Environnement, Institut des sciences et industrie du vivant et de l'environnement de France, 2008.

2.3.2. Les Mémoires

Alan, S., « un exemple de coopération entre un Etat un organe annexe de l'ONU : Cas du Cameroun avec la FAO 1986-2011 », Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2003.

Foé Ambara, H.R., « État des lieux de l'œuvre des ONG Internationales dans la région du centre 1960-2010 », Mémoire de Master en Action Humanitaire, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2013.

Mbida Mbida, R., « Plan International Cameroun et le Développement socio Culturel et économique dans la commune d'Endom (1996-2020) », Mémoire de Master en Histoire, 2022.

Mohamadou, « Le Fond Internationale du développement et le Cameroun », Mémoire de Maitrise Professionnelle en Coopération Internationale, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2015.

Molo Zogo, R.L., « La Protection Civile : Gestion des risques et des situations de crises au Cameroun (1973-1998) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2000.

Tsala Buni, B., « l'Aide Internationale du Développement agricole au Cameroun de 1972 à 2013 : Cas de FIDA et la FAO », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2015.

Tsafack, J., « État des lieux de l'œuvre des organisations internationales non gouvernementales dans la région du centre Cameroun », Mémoire de master en Relations Internationales, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2015.

2.4. Ouvrages méthodologiques

Bloch, M., *Apologie de l'histoire ou le métier de l'historien*, Paris, Armand Collins, 1956.

Braudel, F., *Ecrits sur l'histoire*, Paris, Bibliothèque de la pléiade, 1951.

Paillé, P. et Mucceilli, A., *l'Analyse qualitative des sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Collins, 2010.

Pinto, R. et Grawitz, M., *Les méthodologies de la recherche dans les sciences sociales*, Paris, Unesco, 1956.

Zerbo, J.K., *Histoire Générale de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Unesco, 1956.

2.5. Guide Méthodologique

Guide méthodologique pour la Rédaction des Thèses, mémoires, ouvrages et articles, Yaoundé, CEPER, 2006 (Publié par le département d'histoire de la faculté des arts lettres et sciences humaines de l'université de yaoundé1).

Faculté des Arts, Lettre et Sciences humaines, Normes de présentation et d'évaluation des mémoires et des thèses, commission scientifique consultative, Avril 2012.

2.6. Dictionnaires édités

Dictionnaire le petit Larousse, illustré, Paris, éditions Larousse, 2010.

Dictionnaire Hachette, Paris, 2009.

Encyclopédie Française Universalis, 2000.

2.7. Texte et lois internationaux

2.7.1. Texte internationaux

Charte des nations Unies du 26 Juin 1945

Déclaration Universelle des Droits de L'homme (DUDH) du 10 décembre 1948.

Charte Africaine des droits de l'enfant Addis-Abeba (Ethiopie) 1990 ;

La convention (N°182) de l'organisation Internationale du Travail des enfants et de l'action Immédiate en vue de leur élimination.

La convention de Yaoundé II portant sur l'association des pays et territoires d'outre-mer à la CEE.

2.7.2. Les Décrets nationaux

La convention entre l'Etat du Cameroun et la Croix-Rouge Camerounaise

La constitution de 1972, révisée le 18 janvier1996.

Loi n°97-2 du 20 Janvier 1997sur la protection des emblèmes et du nom Croix-Rouge

Loi du 4 Juillet 1939 modifiant la loi du 24 Juillet 1913 relative à la Protection de l'emblème de la Croix-Rouge.

Loi n° 99/014 du 22 décembre 1999 portant organisation des ONG.

Loi n°2020/0009 du 20 juillet 2020 modifiant et complétant certaine disposition de la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association.

Décret n°2005/105 du 13 avril 2005 portant Organisation du Mintd.

2.8. Autres Documents

Anonyme, la démocratie et les défis posés par le changement : Un guide pour le renforcement de la participation des femmes à la vie politique, New York, Institut National Démocratique, 2010.

Guilbert, J.J., Guide pédagogique pour le personnel de santé. Sixième édition, Genève, Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 1994.

Programme des Nations Unies pour le Développement, Guide de planification, du suivi et de l'évaluation axé sur les résultats du développement, New York, UNDP, 2009

Protocole d'interview de l'émission Croix-Rouge en action, Janvier 2022.

Rapport des activités de la région de l'ouest, Comité départemental de la Minfi, CRC, sept 2011.

CRC, Bulletin de la semaine sociale, Yaoundé, Décembre 1982.

Le CICR, la ligue et le rapport sur la réévaluation du Rôle de la Croix-Rouge.

FICR, Premier Secours dans la communauté : Un manuel pour les formes, Acteurs des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Afrique.

Stratégie Nationale de Volontariat, 2014.

2.8. Sources électroniques

Beah, A., « Historiographie de l'entendement des pays en développement : spécialité des pays de l'UEMOA », Docteur en finance à l'Université d'Orléans, Paris, 2015, <https://archives-ouvertes.fr/halsh-01252538>, consulté le 25-05-2022.

<http://cdurable.info/la-notion-de-developpement-vers-une-application-durable>, 143 html, consulté le 12-12-2022

<http://www.mondo-diplomatique.fr> guerre d'Espagne, 1936-1939, consulté le 31-10-2020.

www.journalducameroun.com consulté le 20-12-2022.

Table des matières

DÉDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
SOMMAIRE	iv
LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	v
RÉSUMÉ.....	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
1. Le contexte général de l'étude	1
2. Les raisons du choix du sujet	2
2.1. Les raisons personnelles	2
2.2. Les raisons scientifiques	3
3. Intérêt de l'étude.....	3
3.1. Intérêt didactique.....	3
3.2. Intérêt Pratique.....	4
4. Délimitation spatio-temporel.....	4
4.1. Délimitation chronologique	4
4.2. Délimitation Spatiale	5
5. Clarification conceptuelle.....	6
6. Revue critique de la littérature	12
7. Problématique.....	19
8. Hypothèses de recherche	20
9. Approche méthodologique	20
9.1. Méthodologie de collecte des données	20
9.2. Méthode d'analyse des données.....	22
10. Cadre théorique.....	24
11. Difficultés Rencontrées	26
12. Résultats de notre étude	26
13. Annonce du plan.....	27
Chapitre I : État des lieux de l'encadrement du volontariat dans le monde et diagnostic.....	28
I. L'encadrement du volontariat sur le plan International	28
1. Le volontariat au plan international, régional et sous régional.....	28

1.1.	L'approche des Nations Unies	29
1.2.	Le volontariat au sein de la Francophonie	30
1.3.	Le volontariat au sein de la CONFEJES	31
1.4.	Le volontariat au sein de l'Union Européenne.....	32
1.5.	Le volontariat au sein de l'Union Africaine.....	33
2.	Le volontariat au niveau des Etats : expériences étrangères	34
2.1.	Le volontariat en Europe : cas de la France, l'Italie, l'Allemagne et de la Belgique 35	
2.2.	Le volontariat en Asie : Cas de la Corée du sud (KOICA) et du Japon (JICA)	39
2.3.	Le volontariat dans les Etat Africain : cas Burkina-Faso, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Cameroun.....	41
III.	Le volontariat au Cameroun	Error! Bookmark not defined.
1.	L'Encadrement	46
2.	Forces et faiblesses	47
Chapitre II- Sociogenèse du Mouvement International de la Croix-Rouge.....		48
I.	Contexte de création du mouvement international de la croix rouge.....	48
1.	Les Composantes du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant- Rouge	50
1.1.	Le Comité Internationale de la Croix-Rouge (CICR)	50
1.2.	La Fédération Internationale des Société de la Croix-Rouge et du Croissant- Rouge (FICR).....	52
1.3.	Les Société Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.....	54
2.	Les Organes statutaires du Mouvement International de la Croix-Rouge et du croissant- Rouge	56
2.1.	La Conférence Internationale de la Croix-Rouge et du croissant-rouge.....	56
2.2.	Le Conseil des Délégués du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	57
2.3.	La Commission Permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	58
II.	Les missions et principes fondamentaux du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	59
1.	Les missions du mouvement.....	59
2.	Les principes fondamentaux du mouvement	60
Chapitre III : Organigramme de la Croix-Rouge Camerounaise et la matérialisation des actions volontaires		64
I.	Contexte de création et missions de la Croix-Rouge Camerounaise	66

1.	Contexte historique de création de la Croix-Rouge Camerounaise.....	66
2.	Missions de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC).....	70
II.	Organisation et fonctionnement de la Croix-Rouge Camerounaise.....	71
1.	Organigramme de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC).....	72
1.1.	Les organes directeurs de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC).....	72
1.2.	Les structures décentralisées de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC).....	73
2.	Fonctionnement de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC).....	75
2.1.	Les moyens internes de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC).....	75
2.2.	Les moyens externes de la Croix-Rouge Camerounaise (CRC).....	77
3.	La Coopération CRC et autres partenaires au développement.....	78
III.	Matérialisation des actions volontaires de la Croix-Rouge Camerounaise.....	80
1.	La Situation Humanitaire au Cameroun.....	81
2.	Projets menés par les volontaires CRC sur le terrain.....	87
3.	La CRC dans la lutte contre le choléra.....	88
3.1.	Situation de l'épidémie.....	89
3.2.	Impact du partenariat Croix-Rouge Camerounaise et Unicef.....	90
3.3.	Activités menées par les volontaires.....	93
3.3.1.	Dans la région du Nord et de l'extrême Nord.....	94
3.3.2.	Les volontaires de la Croix-Rouge Camerounaise dans la région de l'ouest contre l'épidémie du choléra.....	95
3.3.3.	La phase accélérée de l'épidémie.....	95
3.4.	Le volontariat Croix-Rouge au secours des sinistrés en inondations.....	96
3.5.	Les volontaires CRC dans les événements sportifs.....	97
	Chapitre IV : Analyse de l'impact des actions volontaires de la CRC et Perspectives.....	100
I.	Essence des missions volontaire au sein de la Croix-Rouge Camerounaise.....	100
1.	Les missions des volontaires en temps de Paix dans les localités.....	100
2.	Les Missions en temps de conflits.....	102
3.	Implémentation des services volontaires.....	103
II.	Analyse sur l'apport et la valeur socioéconomique du volontariat.....	104
1.	Sauver des vies, protéger les moyens d'existence et renforcer le relèvement après les catastrophes.....	105
2.	Promouvoir des modes de vie sains et sûrs.....	105
3.	Promouvoir l'intégration sociale et une culture de non-violence et de paix.....	105
4.	La valeur économique et sociale des volontaires.....	106

4.1.	Les valeurs économiques	106
4.2.	La valeur sociale des volontaires CRC	107
III.	Perspectives en vue d'une amélioration de l'œuvre des ONG au Cameroun.....	109
1.	Au niveau de l'État	110
1.1.	Le cadre réglementaire	110
1.2.	Le contrôle systématique de l'action des ONG du MINAT.....	110
1.3.	La mise en place effective de la décentralisation.....	111
2.	Les perspectives à l'égard du MICR	112
2.1.	Pour une valorisation des compétences locales.....	112
2.2.	Encourager davantage le volontariat local au sein de la CRC	112
2.3.	Le renforcement des organisations communautaires de bases (OCB).....	112
2.4.	Pour une neutralité et une éthique de gouvernance acceptable	113
3.	Au Niveau des communes récipiendaires des projets	114
3.1.	Pour une redynamisation du principe de l'élaboration des projets de développement	114
	Conclusion Générale	117
	Annexes	120
	Sources et Références Bibliographiques	123
	Table des matières	133